

CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (CNAPS)



RAPPORT AU PARLEMENT ET AU GOUVERNEMENT PORTANT SUR “SPORT ET INNOVATIONS SOCIALES”



2004



RAPPORT DU CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES
REMIS AU MINISTRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
AOÛT 2005

CNAPS 2004

CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITES
PHYSIQUES ET SPORTIVES
(CNAPS)

**RAPPORT AU PARLEMENT ET AU GOUVERNEMENT
PORTANT SUR
«SPORT ET INNOVATIONS SOCIALES»**

**RAPPORT DU CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES
REMIS AU MINISTRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
AOUT 2005**

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION GENERALE.....	4
BILAN DES ACTIVITES DU CNAPS.....	8
I. LE CADRE INSTITUTIONNEL ET LE FONCTIONNEMENT DU CNAPS	9
I.1 <u>LES TRAVAUX DE LA DÉLÉGATION PERMANENTE DU CNAPS</u>	9
I.2 <u>BILAN FINANCIER.....</u>	11
I.3 <u>LE FONCTIONNEMENT.....</u>	11
II. RAPPORT D'ACTIVITES DES COMITES ET COMMISSIONS	13
II.1 <u>LES COMITÉS NATIONAUX</u>	13
II.2 <u>LES COMMISSIONS SPÉCIALISÉES</u>	24
SPORT ET INNOVATIONS SOCIALES	27
□ <u>SPORT ET INNOVATIONS SOCIALES : DIMENSIONS, CARACTERISTIQUES ET DIFFUSION</u>	28
PREMIERE PARTIE	
<u>SPORT, INNOVATION SOCIALE ET ACTION PUBLIQUE</u>	32
■ <u>LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DU SPORT : DE LA NEGOCIATION A L'APPLICATION</u>	33
■ <u>BENEVOLAT ET INNOVATIONS SOCIALES.....</u>	39
■ <u>LA FRANCOPHONIE SPORTIVE : À LA RENCONTRE D'UNE FAMILLE UNIVERSELLE</u>	46
DEUXIEME PARTIE	
<u>SPORT, INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET RECHERCHE</u>	48

TROISIEME PARTIE	
<u>L'INNOVATION DANS LES SERVICES.....</u>	54
■ L'ACCES DES FEMMES AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS	55
■ LA COMMISSION SANTE DU LILLE UNIVERSITE CLUB : INNOVATION DES SERVICES	57
■ SPORT ASSOCIATIF ET INNOVATION PAR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	60
QUATRIEME PARTIE	
<u>L'INNOVATION DANS LES ORGANISATIONS SPORTIVES</u>	64
■ LA PART DES FEMMES DANS LES INSTANCES DE DIRECTION DU SPORT FRAN- ÇAIS : ENTRE INERTIE GLOBALE ET MICRO-INNOVATIONS LOCALES.....	71
■ L'ASSOCIATION CALC'R (GIRONDE)	73
■ SPORT SANS FRONTIERES : UNE AUTRE VISION DU SPORT.....	75
■ PROFESSIONNALISATION DU SPORT ET INNOVATION : MODERNISATION OU MUTATION ?	84
■ LES ASSISES NATIONALES DU SPORT ENTRENT DANS UNE NOUVELLE PHASE.....	86
CINQUIEME PARTIE	
<u>SPORT, INNOVATION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE TERRITORIALISE.....</u>	89
■ L'OFFRE SPORTIVE À L'ÉPREUVE DE LA RECOMPOSITION DES TERRITOIRES	90
■ ENQUETE NATIONALE SPORT 2004 : LA COMPETENCE « SPORT » DANS L'INTERCOMMUNALITE	94
■ LES SPORTS DE GLISSE EN AQUITAINNE : D'UNE CROISSANCE SPONTANEE A UN DEVELOPPEMENT MAITRISE, L'EXIGENCE DE L'INNOVATION.....	98
■ LES ACTIVITES EQUESTRES ET LE DEVELOPPEMENT LOCAL EN BASSE-NORMANDIE : LA DIVERSITE DES ACTEURS ET LES CONDITIONS DE LA SYNERGIE	104
■ LA YOLE RONDE EN MARTINIQUE, FACTEUR D'INNOVATION SOCIALE	109
■ GUYANE : PROMOUVOIR LE SPORT FEMININ GRACE AUX ACTIVITES TRADITIONNELLES	114
CONCLUSION GENERALE	116
REMERCIEMENTS	123

INTRODUCTION GENERALE

Depuis trois ans, le thème de l'innovation est à l'honneur en France comme en Europe. De multiples domaines sont concernés tant dans le secteur économique et social, que dans la vie administrative. Compte tenu de sa composition et de sa vocation interministérielle, le CNAPS ne peut qu'être sensible à une démarche multiforme et partagée.

Parmi les exemples les plus récents, on peut citer la création annoncée d'une agence pour la recherche, la sortie des projets concernant les pôles de compétitivité. L'organisation des territoires amène aussi de nouvelles entités qui se fédèrent pour imaginer d'autres politiques d'équipement. En matière éducative et dans le domaine de l'emploi, des initiatives se mettent en place pour que les jeunes, comme les seniors, puissent avoir une autre approche et un autre vécu de l'organisation du travail et du temps. Chacun peut constater, en effet, la profonde influence sur la formation et les loisirs, des dispositifs qui allongent ce que l'on appelle le temps choisi.

En Europe, de nombreuses réflexions sont menées, en matière d'emploi par rapport aux métiers de services, dont le développement va de pair avec la réduction des emplois industriels ou agricoles. La création de petites entreprises innovantes est à l'ordre du jour. La recherche ne s'oriente pas seulement vers des finalités technologiques. Elle s'adresse également à l'éducation et à la santé. On voit apparaître des campagnes pour lutter contre la sédentarité et l'obésité, ainsi que de fortes incitations pour favoriser l'intégration des personnes handicapées.

Toutes ces pistes conduisent à une idée essentielle : des peuples qui bénéficient d'économies développées ne sous-estiment pas, dans l'évolution de leur société, la part de l'imagination et du progrès. Plus les sociétés en question sont vieillissantes, plus le besoin de l'innovation se fera sentir, ne serait-ce que pour réconcilier les générations entre elles et pour s'adapter au rythme, toujours plus rapide, de la mondialisation.

C'est sur ce dernier point qu'il convient de s'arrêter un instant : jamais la part de l'international n'a été aussi forte et n'a eu autant d'influence sur nos vies. Raison de plus pour apporter, à travers l'action économique et culturelle, un renouveau dans nos relations avec les autres pays, qu'il s'agisse de l'Europe ou des coopérations Nord-Sud.

Dans ce contexte et dans cette série de passages obligés, quel peut être le rôle du sport ?

Il est à la fois le vecteur et le bénéficiaire de multiples innovations. Le présent rapport, qui s'appuie, comme les précédents, sur des expériences et des témoignages concrets, mon-

trera, d'une part, à travers un grand projet comme les Jeux Olympiques, d'autre part, à travers des analyses plus sectorielles, comme la recherche, l'organisation de la vie associative, l'emploi, la décentralisation, les entreprises..., le caractère vivant et constamment renouvelé des propositions. C'est cette dynamique que nous souhaitons vous faire partager.

Edwige AVICE
Ancien ministre
Présidente du Conseil national
des activités physiques
et sportives (CNAPS)

Le présent rapport est établi conformément à l'alinéa 3 de L'article 33 de la loi du 6 juillet 2000 qui dispose : « Il-le CNAPS- apporte son concours à l'évaluation des politiques publiques dans le domaine du sport. Il remet, chaque année, au Parlement et au Gouvernement, un rapport sur le développement des activités physiques et sportives » Il recouvre la période d'activité s'étalant du 1^{er} juin 2004 au 31 mai 2005.

BILAN DES ACTIVITES DU CNAPS

I. LE CADRE INSTITUTIONNEL ET LE FONCTIONNEMENT DU CNAPS

Rapport d'activité de la délégation permanente du CNAPS et avis rendus

Cette première partie concerne essentiellement les saisines portant sur les textes d'application de la loi du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives.

I.1 LES TRAVAUX DE LA DÉLÉGATION PERMANENTE DU CNAPS

■ DELEGATION PERMANENTE DU CNAPS :

Conformément à l'article 33 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, mais aussi au regard du décret du 22 mars 2001, le Conseil National des Activités Physiques et Sportives a été saisi par le cabinet du Ministre des Sports sur plusieurs projets de loi et de décrets pour consultation.

Au terme de cette quatrième année d'activité, la Délégation permanente du Conseil National des Activités Physiques et Sportives s'est donc réunie sous la présidence de M^{me} AVICE à cinq reprises au cours de l'année 2004-2005.

- 9 juin 2004
- 14 septembre 2004
- 2 février 2005
- 30 mars 2005
- 3 mai 2005

Lors de ces réunions, les membres titulaires ou leurs suppléants se sont prononcés sur neuf projets de décret et trois projets de loi.

Sous couvert de la règle du quorum, les travaux de la Délégation permanente ont été menés généralement avec un large esprit d'ouverture, empreint de réalisme, et à la mesure des enjeux qui se présentent actuellement aux acteurs du sport.

Sont mentionnées ci-dessous par ordre chronologique les réunions et les textes examinés.

● Séance du 9 juin 2004

Sur le projet de décret pris pour l'application de l'article L. 363-1 du code de l'éducation :

- Avis favorable avec 16 voix pour, 1 voix contre.

Sur le projet de décret pris pour l'application de l'article 18-1 de la loi du 16 juillet 1984 modifié relatif à la commercialisation par les ligues professionnelles des droits d'exploitation audiovisuelle des compétitions ou des manifestations sportives :

- Avis favorable avec 15 voix pour, 2 voix contre.

● **Séance du 14 septembre 2004**

Sur le projet de décret pris pour l'application de l'article 79 de la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure :

- Avis favorable à l'unanimité.

Sur le projet de décret pris pour l'application des articles 3-1 et 3-2 de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 modifiée relatif à l'agrément des agents de sécurité privée et des membres des services d'ordre affectés à la sécurité d'une manifestation sportive, récréative ou culturelle effectuant des palpations de sécurité :

- Avis favorable avec 10 voix pour, 1 abstention, 4 voix contre.

● **Séance du 2 février 2005**

Sur le projet de loi relatif à la lutte contre le dopage et la santé des sportifs :

- Avis favorable avec 22 voix pour, 1 abstention.

Au cours de cette délégation permanente, les membres présents ont examiné pour information le projet de décret relatif aux conditions de reconnaissance des diplômes ou titre à finalité professionnelle de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie Française.

Séance du 30 mars 2005

Sur le projet de décret pris pour l'application des articles L. 2336-1 et L. 2336-3 du code de la défense et modifiant le décret n° 95-589 du 6 mai 1995 relatif à l'application du décret du 18 avril 1939 fixant le régime des matériels de guerre, armes et munitions :

- Avis favorable avec 19 voix pour, 1 abstention.

Sur le projet de décret pris pour l'application des articles L. 2336-4 et L. 2336-5 du code de la défense et modifiant le décret n° 95-589 du 6 mai 1995 relatif à l'application du décret du 18 avril 1939 fixant le régime des matériels de guerre, armes et munitions :

- Avis favorable avec 19 voix pour, 1 abstention.

● **Séance du 3 mai 2005**

Sur le projet de décret relatif aux commissions administratives placées auprès des autorités de l'Etat et des établissements publics de l'Etat :

- Avis favorable à l'unanimité.

Sur le projet de décret relatif à l'apprentissage et modifiant le code du travail :

- Avis favorable à l'unanimité.

1.2 BILAN FINANCIER

On trouvera ci-après quelques éléments budgétaires reflétant l'activité du Conseil National des Activités Physiques et Sportives au cours du second semestre de l'année 2004 et du 1^{er} semestre 2005.

Année 2004	Frais de déplacement	7 998,66 €
	Dépenses de fonctionnement	8 012,81 €
	Transfert DPA1 (loyer & charges)	5 300,00 €
	Frais de représentation	4 000,00 €
	Vacations CNAPS	0,00 €
	TOTAL	25 311,47 €
Année 2005¹	Frais de déplacement	3 302,81 €
	Dépenses de fonctionnement	5 513,30 €
	Transfert DPA1 (loyer & charges)	5 000,00 €
	Frais de représentation	4 000,00 €
	Vacations CNAPS	706,75 €
	Séminaire Bruxelles	30 000,00 €
	TOTAL	48 522,86 €

Le ministère met en place les moyens humains, matériels et financiers permettant au CNAPS de mener à bien sa mission.

Ainsi, depuis 2004, il bénéficie de bureaux modernes au sein de la nouvelle implantation du MJSVA et des services logistiques de l'immeuble et du ministère (salles de réunion, informatique, télécommunications, reprographie...).

Le MJSVA met à sa disposition 4 agents : le secrétaire général, son adjoint et deux assistantes.

En 2004, les dépenses directes effectuées au bénéfice du CNAPS se sont élevées à 25.311 € imputés sur le chapitre 34-98 du budget du ministère (articles 20 et 50).

Pour 2005, les prévisions d'engagement pour ces dépenses directes s'élèvent à 49.000 €, somme à laquelle s'ajoute une dotation de 30.000 € pour l'organisation d'un colloque international à Bruxelles. Il est à noter que pour la période intéressant le présent rapport, le budget 2005 réalisé est de 48 522,86 €.

En 2006, ces dépenses directes seront imputées sur les crédits du programme Sport.

1.3 LE FONCTIONNEMENT

Le tableau reproduit ci-dessus, ne prend pas en compte les dépenses de personnel (2 agents de catégorie A, 1 de catégorie B, 1 de catégorie C) prises en charge par l'administration centrale ni les frais de mission.

Rappelons que, depuis la remise du précédent rapport d'activité, le personnel administratif est toujours composé d'un Secrétaire général, d'un adjoint, d'une secrétaire d'administration scolaire et universitaire et d'une secrétaire vacataire qui a été titularisée à la fin 2004.

Le CNAPS a par ailleurs bénéficié de la présence d'un stagiaire, M. Guillaume NASLIN,

1. Comptes arrêtés au 30 juin 2005

durant l'année référencée.

Le travail de cet étudiant en Master 2ème année (sport professionnel et stratégies des organisations sportives) a permis en grande partie la réalisation matérielle du séminaire « Sport, santé et innovations » co-organisé par le CNAPS et l'Université Libre de Bruxelles ainsi que la production du rapport pour 2004.

A l'avenir, le CNAPS poursuivra, dans toute la mesure du possible, l'accueil de stagiaires en formation initiale. Les compétences et la disponibilité de cette catégorie d'agents sont indéniablement des apports positifs et créatifs quant au fonctionnement et au rayonnement de notre organisme.

II. RAPPORT D'ACTIVITES DES COMITES ET COMMISSIONS

II.1 LES COMITES NATIONAUX

● LE COMITÉ NATIONAL DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE EN ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (CNRTAPS)

Pour l'essentiel, cette instance a consacré ses travaux à la préparation du séminaire scientifique «Santé, sport et innovations» qui s'est déroulé à Bruxelles les 27 et 28 mai derniers. On trouvera dans la seconde partie intitulée «Sport, innovation technologique et recherche» de ce rapport une synthèse de l'activité du CNRTAPS pour 2004-2005.

● LE COMITÉ NATIONAL DES ESPACES, SITES ET ITINÉRAIRES (CNESI)

Durant la période étudiée par le Rapport, deux réunions du CNESI se sont tenues :

● La séance du 6 juillet 2004, sous la présidence de M. PEIRO et en présence de M^{me} Edwige AVICE, Présidente du CNAPS, du Comité national des espaces, sites et itinéraires pour les sports de nature a permis de faire le point sur le projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales qui intègre plusieurs dispositions de la loi sur le sport du 6 juillet 2000 intéressant la mise en place, l'organisation et le fonctionnement des CDESI (Commissions départementales des espaces, sites et itinéraires pour les sports de nature).

M. PEIRO fait part des avancées intervenues et regrette que le Sénat ait remis en cause radicalement le texte voté par l'Assemblée nationale.

Quoi qu'il en soit, le texte doit revenir pour discussion devant l'Assemblée d'ici la fin du mois de juillet, plus précisément entre le 19 et le 23 juillet. M. PEIRO entend déposer à cette occasion quelques amendements.

Il fait part de ses commentaires qu'il développe en donnant lecture du texte amendé par le Sénat.

A cet égard, l'article 76 quater (nouveau) dispose :

«Ce plan inclut le plan départemental prévu à l'article L.361-1 du code de l'environnement (PDIPR)…»

M. PEIRO s'estime favorable à cette disposition à condition qu'elle intègre tous les plans spécifiques qui existent sur le terrain. Il donne pour exemple, le plan départemental des activités de loisirs et de randonnée nautique élaboré par le Conseil général de la Dordogne, sous la pression des acteurs du milieu naturel.

Ce document résulte d'un triple constat fait par l'assemblée départementale : la croissance des activités de pleine nature est une constante locale consacrée par des plans analogues relatifs à la randonnée pédestre, équestre, cyclotouristique et vététiste, la randonnée nautique est un axe fort du tourisme vert dans le département (307 000 journées y sont pratiquées), elle draine un chiffre d'affaires de 3 769 515 € et une importante clientèle étrangère.

M^{me} AVICE conforte l'argumentation développée en constatant que les missions des CDESI doivent consister à réduire les conflits d'usage. Il s'agit d'articuler les plans exis-

tants et de les mettre en perspective pour satisfaire cet objectif.

Plusieurs membres s'interrogent sur le vote définitif du texte.

M.PEIRO se déclare formel, les CDESI seront maintenues.

La question des conventions est ensuite posée. M.PEIRO se propose de compléter le texte voté par l'Assemblée nationale, à l'article 76 quater (nouveau) par la mention suivante :

«Cette commission : (...)

«propose les conventions relatives au plan en tant que de besoin».

M^{me} AVICE fait référence à la jurisprudence applicable qu'elle soit de droit privé ou de droit public, selon laquelle les espaces non clos doivent être ouverts au public.

Au titre de l'Association permanente des chambres d'agriculture, M. FRANCOIS souhaite qu'à l'expression «sport en milieu naturel » soit ajoutée « en milieu... agricole et forestier ».

M. Hubert DE ROBIEN intervient en faveur des propriétaires et déplore le manque de concertation qui prévaut, selon lui, lors des travaux du CNESI. Il regrette que les propriétaires ne soient pas représentés au sein des CDESI ou soient marginalisés. Il considère que ces dysfonctionnements sont préjudiciables à la « paix sociale » en milieu naturel d'autant qu'en cas d'accident la responsabilité des propriétaires est lourdement engagée selon les cas.

M^{me} AVICE garantit que la concertation a bien eu lieu localement et que les propriétaires sont systématiquement intégrés au sein des CDESI expérimentales (Ardèche, Drôme, Côtes d'Armor...).

M^{me} AVICE réaffirme que la notion de « en tant que de besoin » s'agissant de la convention est d'autant plus nécessaire. Elle offre au propriétaire le choix de contracter ou pas et il est par ailleurs évident que, dans la pratique les propriétaires doivent être consultés.

Elle souligne qu'on a affaire à un droit en marche qui interfère avec les libertés publiques, le droit de police et le droit de propriété.

M. BENEST distingue, quant à lui, l'accès public et l'accès privé aux activités de pleine nature. On y constate l'émergence du développement des « sports musculaires » et des « sports mécaniques ». La question de l'accès est bien différente selon que l'on se classe dans l'une ou l'autre famille et les incidences juridiques sont différentes.

M. PEIRO constate qu'il s'agit d'améliorer l'information des propriétaires, des usagers et des organisations de compétitions quelle que soit la pratique considérée.

Le rôle de l'Etat est conforté

M. JOURNAUX fait référence au projet d'instruction relative à l'intervention des services déconcentrés du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative dans le domaine des sports de nature.

Il résume ce projet de texte en 4 points :

- Le rôle de l'Etat : la protection de l'usager, l'accessibilité
- Le champ partagé : assurer un maillage territorial
- Le rôle de chacun des acteurs
- L'accompagnement des CDESI par l'élaboration d'un guide méthodologique.

M^{me} AVICE souligne le rôle délicat de l'Etat dans cette affaire à l'heure de la décentralisation et la logique de réseau promue par le CNAPS. Dans ce dossier, le CNAPS vient en appui de la démarche de l'Etat. Ces deux interventions sont complémentaires.

Des expériences de médiation dans les sports de nature

M. BENEST présente l'action menée en Franche-Comté (Doubs et Jura) par France-Nature Environnement et intitulée «médiation pour les loisirs de pleine nature, activités physiques, sportives et autres». Cette action a été financée par la Fondation de France.

Cette opération vise à la meilleure cohabitation possible des activités de loisirs de pleine nature avec les activités de production économique. L'objectif est de mettre en œuvre des solutions de médiation à partir de situations concrètes existantes.

Pour ce faire, un comité de pilotage national a été installé. Il est composé de 3 familles d'acteurs comprenant les environnementalistes, les exploitants et les acteurs économiques concernés.

Jusqu'à présent, quatre affaires ont été portées à la connaissance de ce comité.

M. PEIRO reprend la parole pour déclarer qu'en Dordogne, dès 1992, se sont développées des expériences de médiation dans le cadre du plan départemental des activités de loisirs et de randonnée nautiques tenant compte de la multiplicité des activités sportives et de l'amélioration de la pratique (signalisation du parcours sur l'eau, les accès, la sécurité, la halte nautique). Des aides financières sont accordées aux communes qui souscrivent à cet effort de médiation et d'information des publics.

Cette politique structurante a été davantage le fait des acteurs que des pouvoirs publics.

M. PEIRO annonce ensuite que la CDESI de la Dordogne sera installée officiellement le 9 septembre 2004. Elle comprendra trois collèges de 10 personnes où seront représentés les pouvoirs publics, le mouvement sportif, les autres utilisateurs du milieu naturel.

• **La seconde réunion du CNESI s'est tenue le 13 avril 2005.** Il y a été notamment question de la création de deux nouveaux CDESI (Puy-de-Dôme et Indre) et des raids sportifs qui feront l'objet d'un rapport spécifique du CNESI, publié cet automne. Une partie de la réunion a porté sur l'examen du guide pratique CDESI – PDESI.

•••

*Témoignage de M. Nicolas GENRE,
Chef du service Jeunesse et Sports, Conseil général du Puy-de-Dôme*

La création de cette commission s'inscrit dans la continuité d'actions mises en place par le Conseil général depuis plusieurs années visant à organiser et promouvoir le développement des sports de nature dans le Puy-de-Dôme, et ce notamment par la mise en place de différents plans par filières : le PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée avec 5500 km de sentiers inscrits, mais également le Plan Neige ou le Plan Pêche,...).

Le département du Puy-de-Dôme bénéficie d'un patrimoine naturel remarquable pour de nombreuses pratiques sportives de nature. La volonté du Conseil général est de participer à un développement maîtrisé et concerté de ces pratiques sportives dans une perspective d'aménagement du territoire grâce un potentiel de développement touristique en milieu rural et de valorisation des sites naturels du département par une pratique raisonnée.

Historique de la démarche de création de la CDESI dans le Puy-de-Dôme

Introduite dans le cadre législatif en 2000, par les articles 50-1, 50-2 et 50-3 de la loi n°2000-627 du 6 juillet 2000 modifiant la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, la mise en œuvre de cette commission est placée sous l'autorité du Président du Conseil général.

Dans le Puy-de-Dôme, le Conseil général a rapidement été sollicité par le mouvement sportif représenté par le CDOS et par la DRDJS qui ont collaboré à la mise en œuvre de cette commission.

En l'absence de décrets d'application, les élus du Conseil général ont souhaité se lancer dans cette démarche. Après plusieurs réunions du Conseil général et de nos partenaires du CDOS et de la DRDJS au cours de l'année 2003, une réunion d'information à destination de l'ensemble des acteurs susceptibles d'être concernés par ces sports de nature s'est tenue en janvier 2004, au Conseil général.

A la suite de cette réunion, un appel à candidatures a été adressé pour connaître les différents acteurs qui souhaiteraient participer à cette commission.

Ce travail a permis à l'Assemblée départementale, lors de sa session de décembre 2004, consacrée au vote du budget primitif 2005, d'approver la création d'une CDESI dans le département du Puy-de-Dôme et d'en arrêter la composition.

La séance d'installation de la CDESI s'est tenue le 11 mars 2005.

Selon la collectivité départementale, la CDESI doit avant tout être un lieu de consultation, de conciliation et de propositions. Sa composition ambitionne d'être la plus représentative

possible de l'ensemble des acteurs concernés par les sports de nature.

Composition de la CDESI

La CDESI est composée de 33 membres répartis dans 3 collèges de 11 membres.

Collège des élus et des représentants des services de l'Etat

Sont représentées les collectivités territoriales suivantes : Conseil régional, Conseil général et les maires et présidents de communautés de communes représentés par l'association des maires du Puy-de-Dôme. Au niveau du Conseil général, participent à la CDESI, les 3 Vice-Présidents concernés à savoir la Vice-Présidente chargée du sport, le Vice-Président chargé du tourisme et le Vice-Président chargé de l'environnement, ainsi qu'un conseiller général par groupe politique. Les services de l'Etat (DRDJS, DIREN et DDAF) sont proposés par le Préfet.

Collège des associations intéressées par les activités physiques et sportives de nature

C'est celui du mouvement sportif. Sa composition a été proposée par le Comité Départemental Olympique et Sportif du Puy-de-Dôme. Sur la même base que le Conseil National des Sports de Nature au sein du CNOSF, le CDOS a mis en place un CDSN regroupant l'ensemble des comités départementaux concernés. Le travail de ce CDSN a permis l'émergence de ce collège composé à la fois de disciplines aériennes (dont le vol libre), nautiques (le canoë-kayak essentiellement) et terrestres (randonnée à pied, à cheval, à vélo et sur engins motorisés, ski et escalade), ainsi que deux fédérations multisports et affinitaires (UFOLEP et Handisport).

Collège des organisations professionnelles, associations, organismes concernés par les espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature

S'y retrouvent les professionnels des sports de nature, des organismes et associations de protection de la nature et de l'environnement, des représentants des propriétaires des Espaces, sites et itinéraires et enfin d'autres usagers des ESI (pêcheurs, chasseurs).

Le fonctionnement de la CDESI

Il s'appuie sur 3 organes distincts.

- **La CDESI** : Elle organise des groupes de travail par filières ou par thème, finalise et valide des propositions ou des avis en séance plénière. Elle se réunit 3 à 4 fois par an.
- **L'Assemblée départementale** : Elle délibère sur les propositions de la CDESI et définit la politique départementale en matière de sports de nature.
- **Le groupe de suivi** : Il prépare et accompagne les travaux de la CDESI et des groupes de travail. Il est composé du CDOS, des services concernés du Conseil général et de la DRDJS. Son organisation tripartite n'est pas involontaire. Ce groupe a été constitué de façon à ce qu'il y ait une totale neutralité dans son fonctionnement et dans les prises de décisions.

4. Les premières missions de la CDESI

• Elaboration d'un règlement intérieur

Ce règlement doit fixer les modalités de fonctionnement de la Commission.

Un projet de règlement a été réalisé par le groupe de suivi. Il a été présenté aux membres de la CDESI pour amendement.

Inventaire des ESI

Parallèlement à l'élaboration de ce règlement intérieur, la CDESI aura comme objectif et mission principal de réaliser des Plans Départementaux des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) par filière d'activités. Aussi, pour parvenir à la conception de ces PDESI, il sera nécessaire d'inventorier les ESI par activité. De fait, nous concevons actuellement un outil d'inventaire des ESI. Il est réalisé par un groupe de travail constitué du groupe de suivi et de membres volontaires de la CDESI.

Ce travail de recensement s'appuiera sur celui-ci. Il sera effectué en complément au recensement national des équipements sportifs mis en œuvre par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative. Il sera conduit principalement par le mouvement sportif puis débattu.

Il est bien évident que le rythme de recensement de chaque discipline le cas échéant sera spécifique. En effet, certaines sont déjà orientées dans une démarche de recensement de leurs sites de pratiques pour l'édition de topo-guides par exemple. D'autres, en raison de la diversité et du nombre de sites et itinéraires, demanderont un travail et un accompagnement bien plus important.

Elaboration de PDESI

Plus le recensement sera rapide, plus l'élaboration d'un plan le sera également. Les recensements tout comme les PDESI seront donc échelonnés dans le temps en fonction de la vitesse de progression de chacun.

Ces PDESI seront élaborés en prenant soin de hiérarchiser les ESI à aménager, à pérenniser, à protéger afin de répondre aux attentes des différents publics et d'obtenir un maillage cohérent du territoire.

Ils prendront en compte les critères de l'inventaire, mais aussi les perspectives de développement, la nature et les coûts des aménagements à réaliser...

L'élaboration des premiers PDESI pourra être mise en place au cours du mois de juillet 2005.

Les premiers plans pourraient alors être soumis à l'approbation de la CDESI lors de sa réunion d'octobre.

Dès lors, le Conseil général, pourra lors de sa session de décembre 2005 consacrée au vote du Budget Primitif 2006, définir les modalités de mise en œuvre de ses plans et les moyens qui leur seront consacrés.

• *Enjeux et préalables du démarrage d'une CDESI : le cas de l'Indre*

Le texte qui suit, reprend l'essentiel de l'intervention de M. Maurice PICHON, Directeur départemental de la Jeunesse et des Sports de l'Indre, développée lors de la réunion du CNESI en date du 12 avril 2005.

Celui-ci reflète, localement, les actions possibles et les politiques menées par un service de l'Etat afin de favoriser l'émergence et de conforter la légitimité d'une CDESI.

Le contexte de la structuration des CDESI se caractérise par des éléments liés d'une part à l'évolution normative :

- l'évolution législative du 9 décembre 2004 confirme la responsabilité des collectivités départementales dans la mise en place des CDESI ;
- des dispositions précisent les responsabilités des propriétaires et des riverains lorsque les territoires ruraux sont utilisés à des fins sportives ;
- la consolidation des termes utilisés dans les textes officiels consacre la dénomination «sports de nature».

Des arguments pratiques complètent cette structuration d'autre part :

- la confirmation des enjeux du développement maîtrisé des sports de nature dans les processus d'économie et de micro-économie locale ;
- la corrélation affirmée entre sports de nature, territoire, patrimoine, culture et développement durable ;
- les incidences positives des sports de nature sur la vitalité et l'image des territoires ruraux et l'emploi de proximité ;
- la prise en compte par les zones protégées : parcs, réserves ... du développement de ces sports.

Cette prise de conscience appelle des réactions variées des différents acteurs :

- structuration interne croissante des acteurs : collectivités, mouvement sportif, corporation, Etat, ... ;
- adaptation des formations qualifiantes aux nouveaux besoins.

Enfin, cette nouvelle approche s'accompagne d'une politique volontariste innovante du ministère :

- le bilan des phases expérimentales par les départements pilotes ;
- la création au MJSVA du pôle ressource national et la parution d'une instruction spécifique ;
- la parution de documents d'aide, élaborés en partenariat.

S'agissant des activités sportives et touristiques, des territoires, de l'économie, de l'emploi et des formations, le développement des sports de nature et le travail des CDESI imposent une intense activité de partenariat entre acteurs et présuppose une recherche de cohérence interne au niveau de chaque acteur.

Le rôle des acteurs

- Pour les collectivités, il faut articuler les projets d'équipements sportifs, les chartes de développement local, les enjeux touristiques et patrimoniaux, les équipements structurants, et présenter aux délibérations des projets globaux validés par toutes les commissions concernées. Par exemple, le Conseil général de l'Indre a adopté en 2004 un plan de développement touristique incluant un volet patrimonial, un volet accueil et animation et un volet sportivo-touristique où les familles de sports terrestres, nautiques, aériens, équestres sont citées .
- Pour le mouvement sportif, le besoin est pressant de disposer au plan local de délibérations par grand secteur d'activités en s'appuyant sur le modèle des conseils nationaux du CNOSF, et de se préparer aux représentations futures dans les CDESI. Le CDOSF 36 a délibéré dans ce sens .
- Pour les partenaires professionnels, les usagers, les propriétaires et toutes les forces intéressées au sujet, la nécessité du débat et de l'organisation de la représentativité est manifeste. C'est un point à développer.
- Pour l'Etat, le positionnement interministériel concerté au vu de la transversalité du thème des sports de nature doit être la règle, ce qui est conforté par les récents textes concernant les fonctions et prérogatives des préfets, et l'élaboration de documents prospectifs et stratégiques comme les PASER et PASED peut témoigner de cette volonté. Le PASED 36 comporte une action contribuant au développement des sports de nature comme action confortant l'image du territoire, animée par la DDJSVA . Une convention entre l'Etat (préfet) et le Parc naturel régional de la Brenne a été signée en juin 2005, déclinant la convention nationale conclue entre le MJSVA et la fédération nationale des parcs naturels régionaux.

Le rôle privilégié des DDJSVA dans ce dossier est de s'attacher dans le respect du droit à créer les conditions favorables à l'émergence des outils stratégiques que sont les CDESI et PDESI, en conciliant les règles nationales édictées et la nécessaire adaptation locale aux données objectives et subjectives d'un territoire.

Cette démarche ambitieuse demande de l'énergie et du temps et de la conviction... Elle peut aboutir valablement si, comme le suggère le guide pratique réalisé par le MJSVA et coordonné par l'ADF, le MJSVA, le pôle ressource national, le MEDD et le CNOSF, tous les intérêts sont entendus, et si peuvent se dégager les lignes de force de l'intérêt général d'un territoire.

Cette création prévoit de concilier localement environnement, sport et tourisme en confiant au Conseil général la présidence et la gestion de la CDESI.

- *Deux événements majeurs sont intervenus pour conforter la montée en puissance des CDESI :*

- Le vote de la loi du 9 décembre 2004 qui modifie les articles 50-2 et 50-3 de la loi du

16 juillet 1984 modifiée ;

-La création du Pôle des sports de nature au CREPS Rhône-Alpes sur le site de Vallon-Pont d'Arc.

• *Réunions d'information auxquelles le CNESI a participé* :

- La création de la CDESI de la Dordogne le 25 octobre 2004 ;
- Réunion d'Arc-en-Senans (25) des 17 et 18 novembre 2004 ;
- «Les Pagaies d'or de la Fédération française de canoë-kayak, le 11 décembre 2004 ;
- Deuxièmes Rencontres nationales de Millau du tourisme et des loisirs sportifs de nature des 6 et 8 avril 2005 ;

Remplaçant la Présidente du CNAPS, retenue à Paris, M. PAILLISSEUR, Secrétaire général du CNAPS a rappelé dans son intervention « Environnement et sports de nature», les étapes franchies par le dossier :

Présentation succincte des missions et du rôle du CNAPS et du CNESI dans ce dossier depuis juillet 2001, application de la loi du 10 juillet 2000 modifiant la loi de 1984, loi du 9 décembre 2004 de simplification du droit rendant les articles considérés directement applicables, mise en place des CDESI expérimentales sans texte support (Ardèche, Dordogne, Drôme, Côtes d'Armor), avec un texte législatif (Allier, Essonne, Indre, Puy-de-Dôme), et enfin élaboration et diffusion d'un document méthodologique intitulé «Guide pratique des CDESI/ PDESI».

Du temps des «pionniers» au temps des «bâtisseurs» des APS de nature

- Evolution législative et réglementaire récentes :
- Activités physiques et sportives (Loi de 1984 dite Loi AVICE) ;
- Activités s'exerçant dans un environnement spécifique ;
- Activités physiques et sportives de nature (Loi du 10 juillet 2000).

Les APS de nature sont désormais définies par un titre complet comprenant 3 articles (art. 50-1 à 50-3). Ces articles définissent un lieu d'exercice, un chef de file, un document résultant des travaux d'une instance de concertation et enfin un système de protection du milieu naturel.

1. Un lieu d'exercice et d'intervention identifié :

Le législateur a tenu à préciser les sites d'exercice des sports de nature comme il l'avait d'ailleurs déjà fait pour les activités intervenant dans un environnement spécifique.

Il s'agit des espaces, sites et itinéraires, des cours d'eau domaniaux ou non domaniaux, des voies des terrains et des souterrains du domaine public.

Domaine public, domaine privé des collectivités publiques ou appartenant à des propriétaires privés sont concernés.

2. La désignation d'un chef de file :

Le département est chargé du développement maîtrisé des sports de nature. Certains ont pu le regretter en préconisant une autorité supra-départementale (la région, la logique de Massif comme dans les Vosges).

3. Un document quasi contractuel résultant des travaux d'une instance spécialisée (la CDESI) :

Il s'agit du PDESI. Ce plan conçu par l'ensemble des acteurs du milieu naturel n'est pas exclusif.

Il peut comprendre en son sein d'autres plans départementaux (Plan départemental de la randonnée pédestre, plan nautique, etc.).

4. Une instance de concertation désormais reconnue : la CDESI

- Rappel des travaux expérimentaux et de la création des CDESI de l'Ardèche, de la Drôme, des Côtes d'Armor (...) Dordogne, Isère.
- La CDESI est placée auprès du Président du Conseil général qui est créée par délibération de l'autorité départementale.
- Sa composition est définie par la loi : 1 représentant du CDOS, des représentants des fédérations sportives agréées, des groupements professionnels, des associations de protection de l'environnement, des élus locaux et des représentants de l'Etat.
- Elle a des fonctions de concertation et de proposition sur le plan des espaces, sites et itinéraires des sports de nature, les conventions relatives au plan, les modifications du plan ayant des incidences sur tout projet d'aménagement ou mesure de protection.

5. Un système de protection du milieu naturel est mis en place par le législateur

Lorsque des travaux portent atteinte aux espaces, sites et itinéraires inscrits au PDESI ou à l'exercice des sports de nature, l'autorité administrative prescrit les mesures d'accompagnement, compensatoires ou correctrices, jugées indispensables.

Un décret en Conseil d'Etat est nécessaire pour l'application de cet article.

En guise de conclusion, il est proposé 10 idées pour promouvoir et faire vivre au plan local, l'actuelle législation.

- 1.** Un droit à l'expression est reconnu à tous les acteurs du milieu naturel.
- 2.** Un droit d'initiative concerté de ces mêmes acteurs qui concourent, à titre d'exemple, à la mise en place du PDESI, des calendriers des compétitions, du recensement des équipements sportifs de pleine nature.
- 3.** La sauvegarde par la maintenance du patrimoine naturel.
- 4.** Une contribution significative du sport pour un développement durable.
- 5.** La prise en considération des sports de nature (de ses fédérations, de ses professionnels, de ses éducateurs sportifs). Ces sports sont les plus pratiqués – 2 Français sur 3 – mais aussi les plus marginalisés parfois.
- 6.** Une prise de conscience que le sport est un élément moteur de développement économique local qui entraîne l'aménagement du territoire, le développement touristique, la création d'activités humaines.
- 7.** Un supplément à la citoyenneté : ces textes apportent beaucoup au débat local de proximité par son caractère fédérateur : le patrimoine naturel devient l'affaire de tous et de chacune des parties.
- 8.** C'est un texte de proximité, bien en phase avec la seconde phase de décentralisation.
- 9.** Il responsabilise les acteurs du sport dont dépend désormais le développement « maîtrisé » des sports de nature.
- 10.** Il résout des problèmes juridiques de nature différente : des principes généraux du droit (liberté d'aller et de venir) au principe constitutionnel du droit de la propriété aux réglementations locales, qu'elles soient d'Etat, des collectivités locales ou des fédérations sportives concernées.

II.2 LES COMMISSIONS SPÉCIALISÉES

La commission du suivi de l'observatoire des activités physiques, des pratiques sportives et des métiers du sport

Son Président, M. CALLEDE, a été chargé de coordonner la thématique du présent rapport. Toutes les réunions organisées dans le cadre de l'Observatoire des activités physiques, des pratiques sportives et des métiers du sport ont été orientées vers cet objectif. On notera celle du 12 avril 2005 qui a permis d'auditionner différentes personnalités extérieures dont les témoignages ont été sollicités et recueillis.

La commission d'examen des règlements fédéraux relatifs aux normes des équipements sportifs

L'année 2004 s'est surtout caractérisée par la délimitation des pouvoirs des ligues professionnelles sportives en matière de normes des équipements sportifs.

Renforcée dans ses missions par avis du Conseil d'Etat et un nouveau décret élargissant ses prérogatives, la Commission est désormais opérationnelle pour étudier à compter de septembre 2005, les dossiers des fédérations sportives.

En marge de cette évolution réglementaire, on notera que la composition et les missions de cette commission dont l'appellation évolue² sont désormais définies par un décret et non par un simple arrêté.

Dans sa réponse du 20 novembre 2003, le Conseil d'Etat a précisé que les fédérations sportives détiennent seules, le pouvoir de modifier lesdites règles techniques sportives et peuvent ensuite décider du changement des normes des équipements sportifs. (Titre I, art 17 de la loi de 1984 modifiée). Ensuite, les fédérations homologuent les équipements afin que les pratiques sportives compétitives puissent se dérouler. Les fédérations ne peuvent déléguer leurs prérogatives dans ce domaine.

Au passage, le Conseil d'Etat précise, à nouveau, la nature de la règle technique sportive conduisant à une norme. Il explicite sa portée et son champ d'application. Il s'agit bien pour les fédérations, sous réserve des compétences dévolues à l'Etat (art. 42-1 et 42-2 de la loi 1984), de définir «les normes applicables aux équipements nécessaires pour le bon déroulement des compétitions sportives. Il peut s'agir des installations édifiées sur l'aire de jeu ouverte aux sportifs ou celles qui, tout en étant extérieures à l'aire de jeu ne concourent pas moins au déroulement des compétitions dans des conditions d'hygiène, de sécurité et de loyauté satisfaisante». Le cas de la vidéosurveillance est à analyser avec précaution.

Afin de clarifier cette notion de norme, un document méthodologique sera très prochainement élaboré et diffusé par le CNAPS, le CNOSF et le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative.

A contrario, la Haute Juridiction exclut de ce champ les règles obéissant à des impératifs commerciaux (capacité d'accueil pour chaque type de compétition, ou dispositions spécifiques, pour transmission télévisée).

². La nouvelle dénomination retenue par le décret du 9 juin 2004 est «Commission d'examen des règlements fédéraux relatifs aux normes des équipements sportifs» au lieu de «Commission d'examen des normes des équipements sportifs».

En second lieu, le Conseil d'Etat réaffirme, dans le même avis, le rôle consultatif incontournable de la Commission d'examen des normes des équipements sportifs.

1. Les conclusions de la mission parlementaire d'évaluation et de contrôle

La mission d'évaluation et de contrôle de la commission des finances a entendu, en date du 17 février 2005, Mesdames Edwige AVICE, Présidente du CNAPS et Valérie FOURNEYRON, Présidente de la Commission de suivi des normes des équipements sportifs. Sont répertoriées ci-dessous, les propositions concernant le CNAPS et son action en matière d'équipements et de normes sportives.

- **Proposition n°3** : Rendre compte de l'évolution des surcoûts liés à l'édition des normes, règlements et prescriptions relatifs aux équipements sportifs au sein d'un indicateur annuel qui pourrait être publié dans le rapport au parlement du CNAPS.
- **Proposition n°11** : Inciter les fédérations à transmettre au Parlement, au ministre chargé des Sports et au CNAPS un document annuel sur l'état de leur réglementation détaillant les modifications intervenues et évoquant les projets en cours ou à l'étude. Il s'agit de rendre possible la tenue d'un inventaire permanent des productions comme des initiatives et d'alimenter une base documentaire, de façon moins empirique qu'aujourd'hui.
- **Proposition n°17** : Renforcer la position du CNAPS, en contribuant à mieux faire connaître son existence et son rôle et en améliorant son fonctionnement. Il importe que la motivation, la disponibilité et la présence effective de ses membres soient des critères essentiels pour leur désignation.
- **Proposition n°18** : Ne pas exclure, à plus long terme, si la mise en œuvre du décret du 9 juin 2004 apparaît consensuelle et positive, une capacité d'auto-saisine du CNAPS.
- **Les propositions n°19 et 20** demandent au ministre de publier, avant la fin de l'année 2005, un décret d'application de l'article 17 afin de clarifier les précisions apportées par le Conseil d'Etat ou de modifier la loi de 1984 en y intégrant les termes de l'avis rendu par le Conseil d'Etat.

2. Les perspectives d'évolution de la Commission

Cette position a conduit le Ministère chargé des Sports à renforcer le rôle de la Commission d'examen afin de favoriser le dialogue entre les pouvoirs sportifs et les propriétaires et les gestionnaires des équipements sportifs. Par conséquent, il a été envisagé une modification réglementaire pour renforcer l'existence de la Commission d'examen des normes en l'intégrant dans le décret du 22 mars 2001. Le texte modifie également son organisation en réduisant le nombre de ces membres mais en élargissant à davantage de représentants des collectivités territoriales, en particulier des structures intercommunales.

Les Collectivités territoriales constituent avec le partenariat de l'Etat le «fer de lance» de l'animation et de la restructuration du sport dans le paysage sportif français.

Il aménage une procédure de conciliation en cas d'avis négatifs émis par la Commission d'examen en première instance, auprès de la Délégation Permanente du CNAPS.

La Direction des Sports a soumis un projet de décret au CNAPS (séance du 18 mai 2004)

pour engager cette réforme dont le but est d'aménager une instance de concertation encore plus opérationnelle.

Ce texte a été publié le 10 juin 2004 et est entré en vigueur le 13 juin 2005.

Enfin, rappelons que la Commission a statué favorablement, lors de sa réunion du 9 juin 2004, sur l'évolution des normes techniques de la Fédération française de badminton.

Sa publication au Bulletin officiel du Ministère des Sports est intervenue le 5 juillet 2004.

Avis de la Commission d'Examen des normes et des équipements sportifs du 9 juin 2004

Cette réunion a eu pour objectif d'optimiser la pratique du badminton au sein des équipements sportifs (type gymnase) en favorisant le traçage de 9 terrains au lieu de 7 possédant une aire d'activité supérieure ou égale à 44m x 22m.

Ainsi, les pratiques de loisirs, de compétition et surtout à dominante scolaire (12 000 pratiquants) trouveront les conditions de leur expansion car, comme l'ont rappelé les représentants de la Fédération de Badminton, le nombre de pratiquants ne cesse de progresser depuis 1977 (1981, 5000 licenciés, 2003, 91 782 licenciés).

3. Une démarche d'ouverture des fédérations

Par ailleurs, lors de la dernière réunion de la Commission qui a eu lieu le 17 mai 2005, M. MAININI, Président de la Fédération française de basket-ball a souhaité intervenir pour présenter la politique d'équipement de sa fédération. Il se réfère au «Livre blanc du basket français». Ce document opère des comparaisons internationales en termes de licenciés, de compétitivité des clubs, de potentiel démographique des clubs, des salles de basket et de leurs affluences en nombre de spectateurs.

M. MAININI, qui a, par ailleurs, été entendu par la commission parlementaire citée ci-dessus, entend proposer aux élus locaux un cahier des charges acceptable et consensuel. Il ajoute que cette politique s'accompagnera du renforcement pédagogique de l'encadrement. A ce titre, il compte beaucoup sur le futur brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, option «sports collectifs» dont la définition des contenus fait coöperer plusieurs fédérations.

4. Un recensement des équipements sportifs en cours

Les membres de la Commission d'Examen ont apprécié la démarche du ministre de la Jeunesse des Sports et de la Vie Associative qui a confié une mission temporaire au sénateur de la Somme, M. Pierre MARTIN, afin d'explorer les voies et les moyens susceptibles d'organiser un recensement des équipements sportifs au plan national.

Cette mission s'est accompagnée de moyens financiers et logistiques adaptés.

La proposition de création d'un observatoire national de la pratique a retenu l'attention du Conseil National des Activités Physiques et Sportives, notamment dans sa forme, ses missions et au plan des moyens qui lui sont affectés.

SPORT ET INNOVATIONS SOCIALES

Le CNAPS a souhaité respecter dans un esprit de pluralisme, la libre expression des personnes ayant apporté leur contribution écrite ou à défaut leur témoignage.

Les opinions émises dans ce contexte n'engagent donc que la responsabilité des auteurs.

• • •

Par Jean-Paul CALLEDE, Président de la Commission de suivi de l'observatoire et des pratiques et des métiers sportifs, Chercheur au CNRS et Jean-Bernard PAILLISSE, Secrétaire général du Conseil national des activités physiques et sportives

Dans le domaine du sport, l'innovation est un processus constant (ce qui ne veut pas dire d'un mouvement uniforme et régulier), pluridimensionnel et dont les effets induits ouvrent en principe sur le progrès social. A ce titre, l'innovation dépasse largement le cadre de l'invention qui peut être sans généralisation possible ou sans lendemain.

Toute innovation dans le sport est sociale ou appelée à le devenir, grâce à des médiations appropriées. Elle suppose une rupture, un abandon d'habitudes antérieures, au bénéfice d'un gain qui, d'une certaine manière, concerne l'intérêt général. Elle ne s'impose pas sans susciter parfois des résistances, des conflits lorsqu'il existe des formes d'inertie ou des points de vue opposés, défendus par des groupes d'agents qui ne partagent pas la même vision de la «réalité» du sport et de son avenir.

Bon nombre d'experts s'accorderont cependant à considérer que le sport est à la fois **un lieu privilégié d'innovations et un vecteur d'innovations**.

L'innovation sociale par le sport tel pourrait être l'hypothèse directrice fédérant l'entreprise collective que constitue la réalisation de cette partie thématique du Rapport annuel du CNAPS.

D'ailleurs les progrès, les acquis culturels, technologiques et scientifiques, que favorise ce fait social qu'est le sport, sont sans commune mesure avec les travers (violence, dopage, mercantilisation...) inhérents à toute entreprise humaine, que les médias s'emploient trop souvent à exploiter ponctuellement et en dehors de tout contexte.

L'historien qui s'intéresse à l'importation du modèle sportif en France (en provenance d'Outre-Manche comme le rugby à XV, d'Outre-Atlantique comme le surf, voire d'Orient, avec le yoga) ou d'Extrême Orient, pour le judo ou le karaté), à sa fixation, à sa diffusion et à sa réappropriation active et originale, ne peut que constater de l'innovation.

Innovation dans les formes de sociabilité, dans les techniques sportives, dans les modèles d'éducation, dans le renouvellement des matériels et des biens d'équipement, dans l'aménagement des sites de pratique, etc. L'analyse de ces processus, qui se vérifie amplement aujourd'hui, dépasse l'approche historique. La géographie qui s'intéresse à l'intégration des territoires, l'analyse des politiques publiques, pour ne mentionner que ces deux axes disciplinaires, sont en mesure de repérer les innovations sociales qui s'appuient pour partie sur le développement du sport.

Le propre du sport, c'est aussi la compétition, la recherche de la meilleure place possible, du meilleur résultat. Cette quête stimule les passions et contribue à l'activation symbolique des identités. On a pu le constater durant les derniers mois écoulés avec la formidable mobilisation collective et le courant de sympathie qui ont accompagné la candidature de Paris pour accueillir les Jeux Olympiques de 2012.

□ **Excellence sportive et innovation**

Dans le contexte de l'excellence sportive, l'innovation peut se traduire de différentes façons à bien des égards complémentaires les unes des autres.

- Par la mobilisation et la gestion des ressources adéquates (économiques, techniques, scientifiques, humaines...) qui pourront être qualifiées de novatrices. Ultérieurement, elle donnera lieu à imitation, à transposition, à emprunts...
- Par des innovations technologiques décisives, qui vont permettre de renouveler les architectures sportives, le matériel utilisé par les athlètes, la haute technologie électronique, etc. et qui, à moyen terme, pourront être repensées et exploitées dans le cadre de la démocratisation des loisirs sportifs, de la sécurité des pratiquants, par exemple.
- Par la recherche – fondamentale ou appliquée – et l'assistance médicale ; on mentionnera ici les enjeux du récent séminaire organisé par le CNAPS, avec le concours de l'Université Libre de Bruxelles, sur le thème «Santé, Sport et Innovations» dont le présent Rapport se fait l'écho.

□ **Coopération institutionnelle et innovation**

Le dernier exemple laisse entrevoir l'importance des formes de coopération et de collaboration internationales sur des thématiques relatives à l'innovation avec des programmes plus ou moins ambitieux mais dont les enjeux dépassent largement le cadre hexagonal. Relations bilatérales, dynamique conçue à l'échelle européenne, relations Nord-Sud, entre autres, sont l'occasion de concevoir l'innovation qui, demain, bénéficiera au plus grand nombre. Sur le dernier point mentionné, on donnera comme illustration la préparation et l'organisation des Jeux de la Francophonie qui se dérouleront au mois d'octobre prochain, à Niamey, au Niger. Innovation sociale, solidarité francophone, dynamique de coopération – culturelle, éducative et économique – ouvrent des perspectives exemplaires pour lesquelles le sport est à l'évidence un excellent ambassadeur et un fédérateur de projets.

□ **Accueil sportif et innovation**

L'innovation sociale ne s'apprécie pas seulement sur des processus sophistiqués ou à grande échelle. Dans la proximité la plus élémentaire, les associations, les clubs, en relation étroite avec les collectivités territoriales que sont la commune, le département, sont à l'origine d'innovations sportives qui viennent enrichir la qualité de vie. L'action sportive locale tend à diversifier son offre en fonction de l'augmentation de la pratique des activités physiques et sportives et de la demande formulée par de nouveaux publics de pratiquants. Ainsi l'accueil des handicapés a nécessité des solutions appropriées et innovantes qui contribuent à éclairer les principes de la participation sociale, de la solidarité et de la cohésion de la société. La problématique de l'Economie sociale, à laquelle le président du CNOSF faisait référence dans le précédent Rapport du CNAPS, est en passe d'être réappropriée sur le terrain de l'expérience associative du sport, comme on a pu le constater récemment à Nantes, avec la tenue du colloque des Ecossolies. La société de demain est portée par des innovations à la périphérie, pour peu qu'on lui donne les moyens de s'organiser et de parti-

ciper positivement à sa transformation.

Orientations principales et illustrations

Cette esquisse de type énumératif ne prétend pas à l'exhaustivité. Il s'agit simplement d'indiquer quelques orientations principales selon lesquelles l'innovation sociale – les innovations sociales – se produisent dans le sport et se diffusent. Les exemples fournis à titre d'illustrations seront présentés de façon détaillée. En outre, il faut rappeler que les innovations évoquées peuvent elles-mêmes se diffuser au point de former soit une constellation d'innovations combinées (ex. l'invention du principe de la planche à voile qui contribue à la «révolution» des loisirs nautiques, à la dynamisation des marchés de fabrication des planches, à la démocratisation progressive de ce sport, à la mise en valeur du tourisme sportif...) soit une chaîne d'innovations, par effet d'induction (ex. une méthode d'entraînement ou une technique comme le fosbury flop, qui a favorisé l'amélioration des records de saut en hauteur, facilité l'épanouissement de cette spécialité chez les féminines et défini un modèle «ludique» de découverte du saut en hauteur en EPS ou dans les écoles de sports...). L'innovation qui a pour foyer d'émergence le sport favorise l'expression de combinaisons nouvelles dont la diffusion et les effets d'irrigation complémentaires constituent la dimension véritablement sociale de l'innovation par le sport.

Le rôle de la Commission de suivi de l'Observatoire des activités physiques, des pratiques sportives et des métiers du sport du CNAPS

Rappelons le rôle défini pour la Commission du suivi de l'Observatoire des activités physiques, des pratiques sportives et des métiers du sport, au sein du CNAPS, au moment de son installation officielle. La Commission n'a pas pour vocation de se substituer ni aux Observatoires connus (bureau de Statistique et d'études du MSJVA, INSEP, INSEE, etc.), ni aux Observatoires régionaux, en cours d'installation pour la plupart. Son rôle de suivi consiste à entretenir des relations régulières avec les organismes qui produisent une information statistique et/ou problématisée (observatoires ou quasi observatoires), avec les laboratoires universitaires ou les équipes du CNRS concernés par le sport, tout en mettant l'accent sur les relations fécondes que favorise l'interministérialité. Les séances de travail qu'elle programme permettent d'explorer de façon méthodique des thèmes jugés importants, avec la contribution de personnalités qualifiées extérieures au CNAPS : auditions d'experts, de porteurs de projets ou de recherches-actions, témoins divers...

La Commission s'efforce de faire le lien entre d'une part les états des lieux disponibles, les diagnostics proposés et les méthodologies utilisées et la demande d'information sur l'activité sportive qui émane de différents décideurs et acteurs institutionnels. En outre, la Commission est en contact régulier avec l'équipe de l'ONMAS et, dans le cadre des missions dévolues au CNAPS, la Commission prend soin d'indiquer des thèmes de recherche ou des sujets pour lesquels les données quantitatives et/ou qualitatives font encore défaut ou méritent d'être réactualisées.

Méthodologie adoptée par le Rapport

L'architecture générale du Rapport permet de distinguer plusieurs dimensions de l'innovation.

vation sociale. Les différentes rubriques ont été abondées par des témoins : experts porteurs d'analyses ou porteurs d'expériences jugées pertinentes, acteurs engagés dans l'action sportive à différents niveaux d'échelle. Ce découpage analytique, pour les besoins du Rapport, permet de dégager de fortes lignes de continuité d'un angle d'approche à un autre. Ainsi, on constatera avec Béatrice HESS, membre du CNAPS, qu'une problématique comme «Sport et handicaps», engagée à plusieurs niveaux d'échelle, a fait émerger des innovations intéressantes tout en dégageant une unité d'ensemble elle-même novatrice. Le traitement du sport de haut niveau, tel qu'on peut l'envisager à partir de plusieurs études de cas (candidature olympique de Paris, soutien apporté par les Régions, aide à l'organisation des 5èmes Jeux de la Francophonie...) est envisagé en continuité avec l'activité sportive ordinaire et l'amélioration des conditions locales d'entraînement des athlètes.

La conclusion générale en sera laissée aux différentes commissions du CNAPS et selon la méthode adoptée pour chacun des rapports, des propositions seront formulées pour les pouvoirs publics et les décideurs.

**PREMIERE PARTIE :
SPORT, INNOVATION SOCIALE
ET ACTION PUBLIQUE**

THEMES PRIORITAIRES

Emploi et bénévolat. Modernisation de l'approche

Avertissement

Le 13 juillet 2005, six organisations représentatives des syndicats de salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT-FO, CNES, FNASS) et deux syndicats employeurs (le CNEA et le COSMOS) ont paraphé le texte de la Convention collective nationale du sport qui faisait l'objet de négociations depuis 1998.

Cette « avancée » est une marque de reconnaissance forte pour le secteur sportif (unisport et omnisports), ses dirigeants, ses salariés.

Sa mise en place interviendra lorsque l'arrêté d'extension sera publié au Journal officiel, en début d'année 2006.

LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DU SPORT : DE LA NEGOCIATION A L'APPLICATION

• • •

Par Marie LEROUX, Chargée de mission auprès du CoSMoS

Le sport est le dernier secteur professionnel dépourvu de convention collective. En se dotant d'une convention collective nationale du sport (CCN Sport), la branche sport entre dans le droit commun des relations sociales entre employeurs et salariés. Cette quasi-révolution, dans un milieu peu enclin aux négociations paritaires, a aussi bien créé des opportunités que révélé de nouvelles contraintes.

Le premier temps fort des négociations de la CCN Sport a été la négociation du champ d'application. Pour le mouvement sportif, représenté principalement par le conseil social du mouvement sportif (CoSMoS), il s'agissait de défendre l'identité et l'unité du sport. Les partenaires sociaux se sont accordés sur la définition de la branche sport suivante :

«La convention collective du sport règle, [...] les relations entre les employeurs et les salariés des entreprises exerçant leur activité principale dans l'un des domaines suivants :

- *organisation, gestion et encadrement d'activités sportives ;*
- *gestion d'installations et d'équipements sportifs ;*
- *enseignement, formation aux activités sportives et formation professionnelle aux métiers du sport ;*
- *promotion et organisation de manifestations sportives... »*³

A l'heure de la signature du texte conventionnel par des partenaires sociaux de la branche, la CCN Sport apparaît comme vecteur d'innovations car elle induit à la fois de nouvelles relations entre les employeurs et les salariés, la mise en place d'une politique de branche en matière de formation ainsi qu'un nouveau contexte pour le mouvement sportif.

3. Cf. Chapitre 1 de la CCN Sport, Champ d'application

Un nouveau contexte social

Les travaux de la CCN Sport ont commencé en 1998. Jusqu'alors, certains employeurs du mouvement sportif appliquaient des conventions collectives qui, à défaut d'être propres au sport, avaient le mérite d'exister (exemple la CCN métallurgie, la CCN Animation...).

Dans ce contexte et afin de faire entendre sa voix dans la négociation paritaire naissante, le CNOSF, fort de son rôle fédérateur, a créé en 1997 le CoSMoS. Il s'agit d'une association Loi 1901 dont l'objet est de «*défendre les droits ainsi que les intérêts matériels et moraux des employeurs du secteur sportif*»⁴. Le mouvement sportif a pu assurer sa représentativité sur le terrain social.

Au côté du Conseil national des employeurs associatifs (CNEA), le CoSMoS siège à la commission mixte paritaire de la CCN Sport face à huit organisations de salariés (les cinq centrales représentatives de droit et les trois organisations représentatives de fait : CNES, FNASS et UNSA).

Le dialogue social instauré est en lui-même une vraie innovation sociale pour le secteur sportif.

Des opportunités inédites pour les salariés de la branche

Une fois entrée en vigueur, la CCN Sport va, en premier lieu, apporter des garanties sociales aux salariés de la branche. En effet, elle va permettre :

- de faire appliquer la législation sociale ;
- de procurer des garanties supérieures au code du travail ;
- d'assurer une plus grande transparence dans les relations employeurs et salariés ;
- d'ouvrir des perspectives de carrières en incitant les employeurs à former leurs salariés tout au long de leurs carrières, à les positionner dans la grille de classification chaque fois que leurs conditions d'emploi évoluent ;
- une plus grande homogénéité des conditions d'emploi et de travail auprès des employeurs de la branche.

La convention collective va donner l'accès à des dispositifs adaptés à la branche sport. Les salariés en seront les premiers bénéficiaires, notamment en matière de formation professionnelle. Autre illustration : un chapitre spécifique, Pluralité d'employeurs et pluriactivité, encourage les employeurs à créer des groupements d'employeurs afin de promouvoir l'emploi sous CDI à temps plein.

Opportunité pour les employeurs de la branche

L'avancée sur le terrain social pour les salariés se traduit également par des avantages pour les employeurs. Pour exemple : des salariés mieux formés, sont plus motivés, travail-

lent mieux et font chuter le phénomène de «turnover» très fort dans le secteur sportif.

Pour les employeurs, la convention collective permet :

- d'adapter le droit du travail à une activité particulière et pallier un manque évident de régulation sociale ;
- de faire reconnaître socialement et économiquement une activité (près de 180 000 employeurs potentiels, au minimum de 100 000 salariés équivalents temps plein seraient concernés) ;
- de favoriser l'emploi et la professionnalisation du secteur sportif : la CCN Sport constitue un outil indispensable d'accompagnement de la professionnalisation en plein essor dans la branche suite aux emplois jeunes.

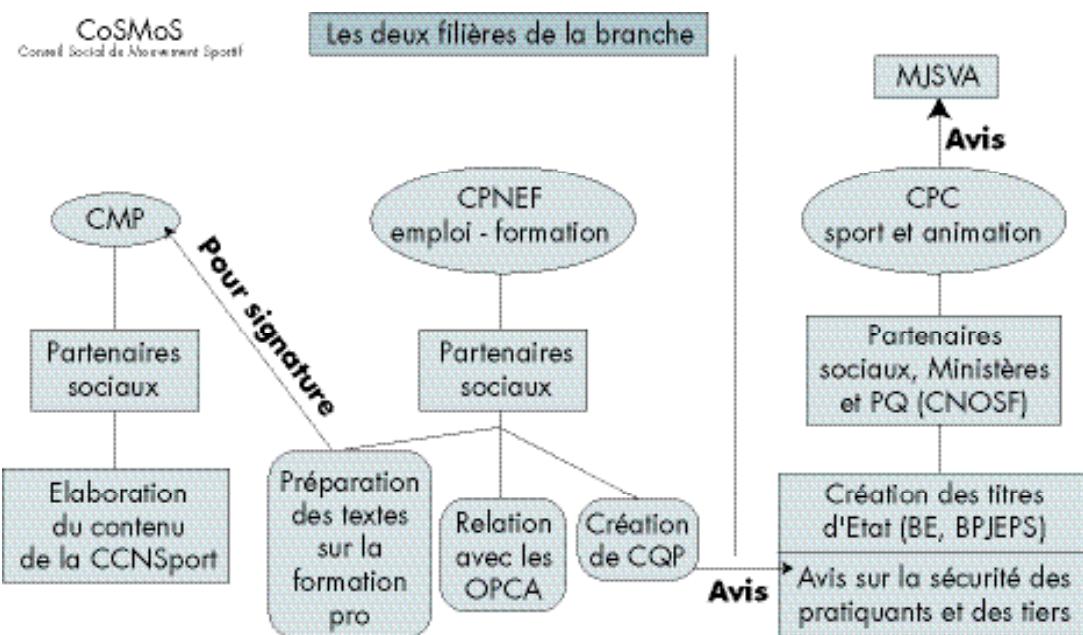
LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DE BRANCHE EN MATIERE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

La création de nouvelles instances

Le 27 septembre 1999, une CPC sport et animation (commission professionnelle consultative) est mise en place auprès du Ministre de la Jeunesse des Sports et de la Vie associative. Ainsi, comme cela se pratique dans beaucoup de secteurs d'activités, les partenaires sociaux des branches professionnelles sport et animation sont associés, au côté de Ministères et de personnes qualifiées, à la création de certifications délivrées par l'Etat. Les premiers travaux concernaient la création de brevets professionnels jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) de niveau 4.

Le 8 juin 2000 représente la seconde étape dans l'entrée du sport dans le droit commun de formation. Par un accord paritaire, les partenaires sociaux de la branche sport ont créé la CPNEF SPORT (Commission paritaire nationale emploi formation). Le rôle de cette commission est de définir la politique de la branche en matière de formation et d'emploi (relation avec les organismes collecteurs, création de CQP, négociation des textes relatifs à la formation professionnelle...).

Le schéma ci-dessous permet de positionner les différentes instances auxquelles les partenaires sociaux, nouveaux acteurs dans le paysage du sport, participent.



La signature d'accords paritaires

A la suite des travaux menés par la CPNEF, les partenaires sociaux de la branche sport ont signé un certain nombre d'accords qui parfois reprennent des obligations légales, ou en créent de nouvelles à la charge des employeurs afin de financer des actions nécessaires pour la branche. Exemple : création d'un fonds spécifique pour les dirigeants bénévoles de 0,02% de la masse salariale brute. Un certain nombre de ces accords sont étendus et donc applicables auprès de l'ensemble des employeurs relevant du champ d'application de la CCN Sport.

En 2003, les partenaires sociaux ont signé un accord permettant la création de certification de qualification professionnelle (CQP). Il s'agit d'une certification de branche (c'est-à-dire ni d'Etat, ni fédérale) répondant à des besoins d'emplois précis pour lesquels aucune certification d'Etat ne correspond. En premier lieu, la branche a souhaité répondre à la fin programmée des brevets fédéraux homologués (permettant l'exercice des activités physiques et sportives contre rémunération) mais pas seulement...

UN NOUVEAU CONTEXTE POUR LE MOUVEMENT SPORTIF

La place des fédérations dans le dispositif de formation de la branche

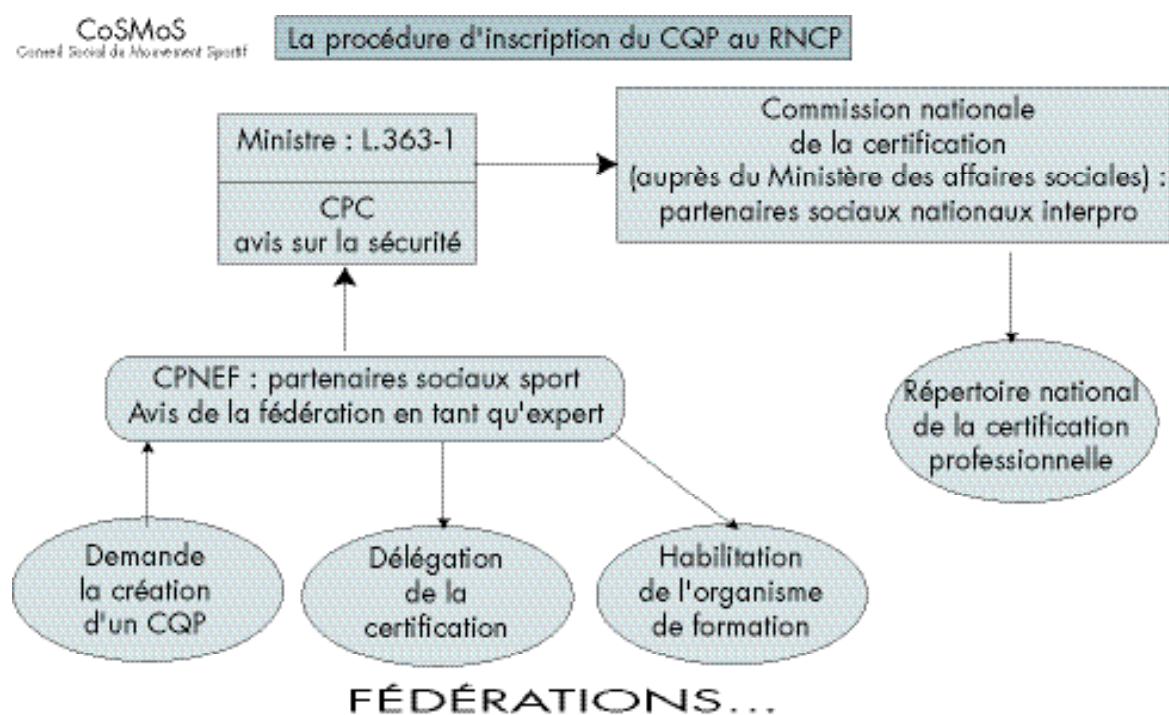
L'innovation engendrée par la CCN Sport peut se résumer au passage obligé par le dialogue social. Et c'est particulièrement vrai en matière de formation où d'autres habitudes étaient prises. Désormais le lieu de la définition des prérogatives des certifications à finalité professionnelle au sens large est le répertoire national de la certification professionnelle (inscription des certifications de branche, d'Etat mais non fédérales).

Pour trouver leur place dans ce nouveau paysage les fédérations ont tout intérêt à innover. Elles doivent peser dans les débats aussi bien à la commission mixte paritaire qu'à la CPNEF ou encore à la CPC. Or, les fédérations ne siègent dans aucune de ces instances. C'est pourquoi elles doivent organiser leur représentativité dans le dialogue social, afin d'avoir une meilleure écoute auprès des partenaires sociaux (employeurs et salariés). Certaines ont déjà commencé à le faire, notamment les plus pressées à créer des CQP permettant l'encadrement occasionnel des APS contre rémunération.

Dans la procédure de création des CQP, les partenaires sociaux ont reconnu aux fédérations un rôle d'expert, en sollicitant leur avis. Cette particularité prouve que le savoir-faire des fédérations en matière de certification est un outil nécessaire.

Enfin, les fédérations vont devoir également réfléchir à une nouvelle approche pour la formation des bénévoles (compétence fédérale en matière de certification et nouveau dispositif de financement).

Ci-après un schéma, illustrant le parcours de création de CQP dans la branche, mentionne la présence des fédérations aux différentes étapes.



Le sport professionnel : vers une nouvelle hiérarchie des normes

La CCN Sport propose une nouvelle hiérarchie des normes pour ce qui concerne le sport professionnel. En effet, la convention collective distingue un secteur particulier à l'intérieur du champ, dans lequel des règles particulières, voire dérogatoires peuvent être appliquées. Il s'agit du sport professionnel. Le chapitre 12 de la CCN Sport définit ce champ :

«Les dispositions du présent chapitre ne s'appliquent qu'aux entreprises (sociétés ou associations) ayant pour objet la participation à des compétitions et courses sportives, et qui emploient des salariés pour exercer, à titre exclusif ou principal, leur activité en vue de ces compétitions.»

Dans le champ défini les dispositions du présent chapitre ne s'appliquent qu'aux sportifs visés au précédent alinéa – y compris ceux qui seraient sous convention de formation avec un centre de formation agréé – ainsi qu'à leurs entraîneurs.»⁵

Ainsi, le chapitre 12 distingue une catégorie particulière de salariés, les sportifs professionnels et leurs entraîneurs, pour lesquels des dispositions dérogatoires aux autres chapitres de la CCN Sport sont applicables : recours obligatoires au CDD d'usage, comptabilisation du temps de travail, homologation des contrats de travail...

En outre, le chapitre 12 prévoit la possibilité pour une discipline de conclure des accords sectoriels, pouvant également déroger au chapitre 12 : durée des congés, homologation des contrats. Ces accords sectoriels, dont le champ d'application est limité à une discipline (basket-ball professionnel par exemple), peuvent être soumis à la signature des partenaires sociaux de la CCN Sport. Dans ce cas-là, ces accords ont la même force juridique que le chapitre 12 lui-même.

Pour ce qui concerne les conventions ou accords existants (Charte du football et Convention du Rugby professionnel), il est prévu que «*Dès l'entrée en vigueur de la présente convention, les partenaires sociaux signataires desdits accords ou conventions négocieront l'adaptation de ceux-ci en vue de leur donner la forme d'accords sectoriels.»⁶*

L'articulation entre ces différents textes (CCN Sport, Chapitre 12 et accords sectoriels) constitue un dispositif juridique novateur en matière de hiérarchie des normes.

Conclusion

Le «challenge», que devra relever la branche du sport afin de conserver son identité, est de trouver son équilibre entre l'économie sociale et l'économie de marché. Peu de branches professionnelles connaissent cette situation.

5. Chapitre 12, article 12-1
6. Chapitre 12, article 12-2

• • •

Par Olivier JICQUEL (CNAPS)

Dans le domaine des associations, le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative a initié une réforme visant à établir le statut du volontaire s'engageant dans les projets de développement associatif.

Il s'agit de favoriser l'engagement d'une grande partie des bénévoles au cœur de la vie associative, indispensable pour soutenir l'activité dans ce secteur. Aujourd'hui, on estime à 13 millions de personnes le nombre de ceux qui coopèrent gratuitement, régulièrement ou ponctuellement, dans les associations, dont une grande partie concerne les clubs sportifs.

Pour répondre à la demande croissante de service dans ce domaine, il semblait donc légitime et particulièrement utile de reconnaître au côté du bénévolat et du salariat l'existence du volontariat associatif. Ainsi, le volontaire s'engage, pour une durée déterminée, à se consacrer de façon désintéressée à un projet d'intérêt général.

Ce dispositif novateur n'a donc pas vocation à se substituer ni au bénévolat stricto sensu, ni au salariat dans les associations, mais ouvre une troisième voie permettant aux personnes visées d'agir tout en bénéficiant d'un statut relatif à la protection sociale (couverture risque maladies, accidents du travail et vieillesse), à la formation professionnelle et la reconnaissance des acquis de l'expérience. Enfin, cette proposition établit aussi une indemnité de base permettant, notamment aux personnes qui s'engagent dans ce cadre, de ne pas mobiliser de ressources personnelles dont on sait que cela pouvait parfois constituer un frein à l'engagement. Cette indemnité ne sera pas soumise à l'impôt sur le revenu.

Le secteur sportif devrait donc pouvoir utiliser ce nouveau contrat de volontariat dans le cadre de la gestion des ressources au sein des clubs favorisant le développement de nombreux projets.

Avec ce dispositif, il s'agit bien de proposer une reconnaissance de la société aux millions de personnes qui interviennent au sein des associations au profit notamment des plus jeunes et parfois des personnes en situation difficile au plan social et de valoriser leur action dont la collectivité a nécessairement besoin.

En outre, le secteur associatif va ainsi bénéficier de plusieurs outils opérationnels pour gérer l'ensemble de ses ressources, notamment ses ressources humaines. Ce contrat de volontariat, associé, par exemple, aux contrats d'avenir mis récemment en place pour le secteur associatif ou au chèque emploi associatif, constituent un socle véritablement structurant pour le fonctionnement des associations.

La société, au travers de ces évolutions, réclame ces formes d'adaptations innovantes pour permettre à tous les échelons sociaux, les coopérations entre le monde de l'entreprise, l'économie sociale et le secteur de l'éducation solidaire. Le sport a déjà démontré sa capacité d'intégration et il semble opportun de réfléchir pour accompagner dans les meilleures conditions ces processus. Par ailleurs, à l'heure du positionnement de la convention collective

nationale du sport (signée le 13 juillet 2005 par les partenaires sociaux), tous ces dispositifs et statuts, devront être pris en considération dans un souci de classification opportun.

En effet, l'une de ces mesures va donc concerner les modalités de rémunération des employés et volontaires des structures associatives dans le sens de la simplification. Les gestionnaires associatifs ont souvent exprimé leurs difficultés face aux règles de comptabilités complexes pour traiter la rémunération des collaborateurs participant au développement des activités des clubs sportifs. Régulièrement, ils ont demandé un assouplissement en la matière afin de prendre en compte la spécificité des emplois dans ce secteur, dont la durée horaire hebdomadaire de travail oscille entre 1 heure et 20 heures. C'est notamment le cas des entraîneurs, éducateurs et animateurs sportifs mais aussi le cas pour les collaborateurs affectés à des missions de gestion administrative ou technique au sein de ces structures.

Dans ce cadre, le gouvernement a légitimement proposé une série de textes, notamment sous l'impulsion de différents départements ministériels (Emploi, Formation professionnelle et Cohésion sociale, Jeunesse, Sports et Vie associative) visant des réformes idoines pour soutenir l'action des salariés, des bénévoles et des dirigeants au sein des clubs sportifs.

Le recours plus large au chèque emploi associatif (loi n°2003-442 du 15 mai 2003) illustre bien cette volonté d'action au bénéfice des organismes à but non lucratifs qui développent de nombreux projets dans le sport.

THEME PRIORITAIRE

POLITIQUES PUBLIQUES

Un projet innovant et fédérateur à réutiliser. Des idées durables

«L'INNOVATION D'UNE VILLE CANDIDATE A L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES
LE CAS DE PARIS 2012»

• • •

*Par Gilles JOHANNET, chargé de mission à la Direction des Sports
Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative*

Le texte qui est reproduit ci-dessous a été rédigé avant la décision de Singapour intervenue le 6 juillet 2005. Son insertion dans le présent Rapport se justifie par l'éventail d'innovations techniques et environnementales dont ce projet national, fortement mobilisateur, est porteur. Certaines d'entre elles vont être reprises par décision gouvernementale. Tel est le cas du vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines, de la base nautique de Vaires-sur-Marne et de la piscine olympique d'Aubervilliers, de la modernisation de l'INSEP.

Au delà des aléas et des résultats de la «compétition olympique», il importe d'apprécier à sa juste valeur, la capacité d'innovation induite par un tel événement chez les «forces vives» d'un pays, stimulées par la mondialisation.

PARIS 2012 - UN CONCEPT INNOVANT

Un concept au service des athlètes et du sport ; un village, deux noyaux.

Le concept du dossier de Paris place les sportifs au centre du dispositif. Il repose sur la compacité et la proximité d'une très grande majorité des sites sportifs autour du village olympique dans lesquels 80% des médailles seront attribuées. C'est ainsi qu'à six kilomètres, de part et d'autre de ce village, seront situés deux «noyaux» de sites sportifs :

- Le «noyau Nord», délimité par le Stade de France et le Super Dôme, à la Porte de la Chapelle. Il accueillerait neuf sites sportifs et comprendrait, également, le Centre International des Médias (CIM), à Saint-Denis.

Sur le noyau Nord, l'implantation de grands équipements et les requalifications urbaines d'envergure qui leur sont associées permettront la mutation des anciens territoires industriels, engageant le re-développement du cœur de la Plaine Saint-Denis et du nord-est parisien. Le nord francilien bénéficiera en premier lieu des nouvelles liaisons entre Paris et les communes riveraines : infrastructures de transport public, requalification d'un axe structurant de l'agglomération entre le Super Dôme et le Stade de France et création d'une nouvelle grande promenade entre Paris et la Plaine Saint-Denis, de part et d'autre du boulevard périphérique.

- Le «noyau ouest», accueillerait huit sites sportifs ; il prendrait ancrage à la Porte de Saint Cloud depuis le Parc des Princes jusqu'au nord du bois de Boulogne en passant par le stade de Roland-Garros.

Pour réduire le plus possible les temps de trajets, ces deux «noyaux», ainsi que tous les autres sites, seraient reliés au Village olympique par des «voies olympiques» ou des «voies fluidifiées» dédiées aux athlètes et à la «famille olympique».

Le Village olympique serait situé dans le 17^{ème} arrondissement, sur le site des Batignolles, actuellement constitué de terrains d'une cinquantaine d'hectares. Cette implantation constituerait une opportunité exceptionnelle pour réhabiliter un territoire occupé essentiellement par des entrepôts et voies ferrées et répondre ainsi aux besoins des Parisiens.

Le Village olympique intégrerait l'ensemble des exigences urbanistiques et environnementales contemporaines. Conçu dès l'origine comme une opération d'aménagement durable, entièrement accessible aux personnes en situation de handicap, il constituera, après les Jeux, un héritage pour les Parisiens qui bénéficieront alors d'un quartier à part entière, avec des logements, en partie sociaux, des résidences pour les étudiants, des activités économiques et des équipements publics, l'ensemble étant distribué autour d'un parc de plus de 10 hectares, nouveau poumon vert au nord-ouest de Paris.

Cinq nouveaux équipements sportifs pérennes d'envergure internationale viendront répondre aux besoins des équipes de France, mais également aux besoins des sportifs locaux :

- un Super Dôme, d'une capacité à terme de 25 000 places situé Porte de la Chapelle,
- un Centre nautique, situé à proximité de la gare RER B Stade de France sur la Plaine St-Denis (93),
- un Vélodrome à St-Quentin-en-Yvelines (78),
- un Centre de tir à Versailles /Satory (78),
- un stade de VTT (colline de la Revanche sur les communes de Trappes et Elancourt) (78).

Ajoutons en complément l'adaptation de la base de Vaires-sur-Marne (77) pour le canoë-kayak et l'aviron.

Mais, au-delà de ces sites parisiens et franciliens, plusieurs autres villes françaises accueilleront aussi des épreuves, comme Lens, Lyon, Marseille et Nantes pour le football, la Rochelle pour les compétitions de voile.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques laisseront en héritage des équipements sportifs qui, aujourd'hui, font défaut. Ces équipements répondent à des besoins clairement identifiés par le mouvement sportif francilien ou national et les collectivités locales sur lesquelles ils seront implantés. Conformément aux attentes du CIO, aucun d'entre eux ne sera donc un “éléphant blanc”.

C'est pourquoi, pour permettre leur utilisation et une exploitation post-olympique durables, et par-là même garantir leur pérennité, la capacité d'accueil de certains équipements sera réduite après les Jeux Olympiques et Paralympiques. Ils doivent être accessibles à toutes et tous. Les moyens de transport doivent offrir un accès facilité à des stades adaptés eux-mêmes accessibles à toutes formes de han-

dicaps. La dimension paralympique de Paris 2012 sera donc exemplaire.

100% des spectateurs en transports publics.

Afin d'inscrire pleinement la candidature sous le sceau de développement durable, Paris 2012 s'est fixé comme objectif de transporter 100% des spectateurs aux différentes épreuves par des moyens de transport publics (TGV, RER, métro, tramway, bus) ou non polluants (vélo). Le prix des transports publics sera intégré à celui des billets d'entrée aux compétitions sportives afin d'inciter les spectateurs à privilégier ces modes d'accès pour les différents sites.

L'ensemble des travaux de modernisation ou d'aménagement intégreront un effort particulier sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ou ayant des demandes spécifiques.

Au-delà des Jeux

L'analyse des Jeux Olympiques précédents et de nombreuses autres manifestations sportives a bien mis en évidence l'accroissement de la pratique sportive dans les pays hôtes à la suite de leur organisation. Des estimations évaluent cette augmentation à plus de **4 millions de pratiquant(e)s** sportifs(ves) pérennes à partir de 2013, dont 700 000 nouveaux licenciés et 1,9 millions de pratiquant(e)s régulier(e)s supplémentaires.

Dans le total des effets induits, le potentiel de croissance de la pratique aurait un effet direct sur l'économie du sport d'environ 2,5 milliards d'euros annuels, générant plus de 20 000 emplois pérennes.

LES JEUX OLYMPIQUES EN 2012 À PARIS, FACTEUR D'INNOVATION SOCIALE

Une candidature respectueuse de l'environnement

Paris 2012 aura des impacts très positifs en termes de régénération urbaine, de préservation du patrimoine, de mise en valeur d'espaces naturels et d'amélioration de l'environnement.

Le Village olympique constituera une opération exemplaire de renouvellement urbain. Développé autour d'un parc de plus de 10 hectares, il sera conçu selon une approche environnementaliste, avec l'utilisation de techniques innovantes en matière de gestion de l'eau, des déchets, de l'énergie, des techniques de construction et des plantations.

Partout, durant les Jeux, les nuisances sonores seront limitées et la qualité de l'air améliorée grâce à la compacité spatiale du concept parisien et à l'utilisation renforcée de moyens de circulation en commun ou non polluants.

Le développement durable au cœur de la candidature de Paris

L'Agenda 21 intitulé «des jeux durables pour tous», qui vient d'être remis à la commission

d'évaluation du CIO, est un véritable programme d'actions qui comprend également une charte détaillée de l'environnement et du développement durable.

La Charte de l'Environnement et du Développement Durable (CEDD) définit la stratégie environnementale et de développement durable du comité de candidature et du futur COJO. Elle contient les grands principes et objectifs à respecter lors de l'élaboration du dossier de candidature, de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2012 et de la phase post-olympique.

Elle est divisée en cinq parties :

A. L'éco-gouvernance de Paris 2012/COJO et de ses partenaires qui consiste à intégrer les dimensions de l'environnement et du développement durable dans toutes ses décisions et actions, à publier ses performances en matière d'environnement et de développement durable et à les faire vérifier par des experts indépendants ;

B. L'éco-conception des installations sportives et des infrastructures nécessaires aux Jeux dans les phases de conception, de réalisation et d'adaptation (ou reconfiguration) en les aménageant dans le respect des principes du développement durable ;

C. L'éco-gestion de l'organisation et du déroulement des Jeux pour laisser un héritage positif pour l'environnement après les Jeux, en particulier aux personnes en situation de handicap.

D. Des programmes d'éco-développement des Jeux par la mise en place d'Agenda 21 locaux définissant les programmes d'éco-développement et permettant d'augmenter leurs effets positifs.

E. Le financement des programmes “environnement et développement durable” dès la phase de candidature.

Parmi les mesures exemplaires du dossier de Paris 2012, Paris s'engage tout particulièrement à offrir les premiers Jeux neutres en émission de gaz à effet de serre et à assurer un héritage durable.

Le Village olympique de Paris 2012 serait un exemple de quartier urbain durable, grâce à la mise en œuvre de technologies écologiques de pointe dans de nombreux domaines notamment la gestion et l'évacuation des déchets urbains par un système pneumatique innovant et un procédé de gestion de l'eau efficace pour le stockage et la récupération des eaux fluviales par un réseau de fossés permettant le développement de milieux naturels humides et, après les Jeux, la mise en place d'un bassin biotope.

Des Jeux populaires et solidaires...

Paris 2012 ambitionne d'organiser des Jeux populaires, solidaires et éthiques, avec une **empreinte sociale forte**, comme le préfigure notamment l'engagement écrit, pris auprès des syndicats qui ont, d'ailleurs, été associés à l'élaboration même du dossier Paris 2012, de

respecter l'ensemble des normes applicables du Bureau International du Travail.

...pour mieux vivre ensemble...

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2012 doivent être l'occasion de pratiquer de nouvelles formes de recrutement et de formation et d'organiser un moment convivial et festif pour tous.

Il s'agit de favoriser l'insertion notamment par une politique de recrutement et de formation adaptée pour les emplois créés à l'occasion de l'événement (COJO, OCO, volontaires, partenaires).

Les Jeux doivent laisser un héritage social fort, notamment en matière d'insertion des personnes handicapées dans la société ; au-delà des moyens, c'est le regard de l'autre qui doit changer.

Enfin, il est important de mobiliser au-delà du strict champ sportif les différents acteurs du secteur jeunesse, éducation populaire et vie associative, en particulier dans la perspective du recrutement de 40 000 volontaires (au sens du CIO) nécessaires à la bonne organisation des Jeux Olympiques en 2012. Leur organisation devient ainsi un tremplin pour la promotion et l'émergence des futurs responsables associatifs.

...et espoir d'intégration sociale

De même, l'ampleur de l'événement doit favoriser l'intégration des personnes en grande difficulté sociale. C'est le sens de la contribution de Martin Hirsch, président d'Emmaüs. Ainsi, par exemple, il est souhaitable que les chantiers futurs, si Paris est désigné, donnent lieu à des recrutements ouverts à tous, notamment à des personnes en situation de précarité.

De plus, les matériaux et, équipements provisoires seront recyclés afin de contribuer aussi au développement de l'économie solidaire.

THEME PRIORITAIRE

De nouvelles relations Nord-Sud

LA FRANCOPHONIE SPORTIVE : À LA RENCONTRE D'UNE FAMILLE UNIVERSELLE

• • •

Par Michel DACH, Secrétaire exécutif du Comité international des Jeux de la Francophonie

Du 7 au 17 décembre 2005 aura lieu la cinquième édition des Jeux de la Francophonie. Les Jeux, qui auront alors 18 ans d'existence, fêteront leur majorité dans un lieu symbolique pour la Francophonie : Niamey, capitale nigérienne, où la francophonie institutionnelle vit le jour en 1970 sous l'impulsion des chefs d'Etat Hamani Diori (Niger), Léopold Sedar Senghor (Sénégal) et Habib Bourguiba (Tunisie).

Les Jeux de la Francophonie sont le plus grand rassemblement quadriennal de la jeunesse francophone où les 56 États et gouvernements membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) sont invités à participer. Ces Jeux relèvent d'un concept inédit au plan international. Synonymes de rencontre, d'ouverture à d'autres cultures, d'autres passions, les Jeux de la Francophonie ont fait **le pari de mêler des épreuves sportives et artistiques**, renouant avec l'essence des Jeux de l'Antiquité qui rassemblaient les hommes et réunissaient l'exercice du corps et de l'esprit. Le français, langue olympique et langue commune des pays engagés, est un véhicule d'échanges et de dialogue entre les participants et le public.

Pratiques innovantes car fondées sur la solidarité entre les pays de l'espace francophone, ils sont organisés au moins une fois sur deux par un pays du Sud permettant ainsi aux pays en voie de développement d'organiser un événement international. A ce titre, la V^{ème} édition des Jeux de la Francophonie se déroulera au Niger. Elle incarnera pour les Nigériens à la fois un défi et une formidable opportunité d'acquérir les infrastructures et l'expérience à la réalisation de grands événements.

Pour permettre l'organisation des Jeux par tout État ou gouvernement membre de l'OIF, la liste des épreuves n'est pas figée d'une édition à l'autre. Leur choix se limite à un programme représentatif des disciplines les plus pratiquées dans l'espace francophone. Ainsi, **7 disciplines artistiques et 6 disciplines sportives sont au programme des V^{èmes} Jeux de Niamey : peinture, photographie, sculpture, danse de création et d'inspiration traditionnelle, chanson, littérature (concours dédié à la nouvelle), contes et conteurs pour le volet culturel, athlétisme, boxe, basket-ball féminin, football masculin, judo, tennis de table pour le volet sportif.** En parallèle à ces épreuves, Niamey organisera un festival de luttes traditionnelles. Sport le plus populaire en Afrique réalisant la synthèse entre l'épreuve physique et la culture, cette discipline a toute sa place aux Jeux de la Francophonie et suscite un véritable engouement auprès des États et gouvernements francophones (y compris hors Afrique) comme en témoignent les nombreux engagements reçus par le Comité International des Jeux de la Francophonie à ce jour. Nous pouvons annoncer que des lutteurs inuits, bretons, khmers viendront s'exprimer en Afrique, ce qui est une première.

Expression de l'excellence de la jeunesse francophone, les compétitions sportives et artistiques doivent être un événement prestigieux permettant à des jeunes, à l'aube d'une carrière prometteuse, de voir leur talent reconnu sur la scène internationale. Les sélections sportives se font en accord avec les fédérations internationales, la priorité étant donnée aux athlètes sélectionnés pour les Jeux Olympiques d'Athènes.

La participation aux concours culturels est également soumise à une sélection tant au niveau national qu'international et elle est réservée aux artistes de moins de 35 ans. L'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (AIF), qui soutient activement la préparation du volet culturel des Jeux, contribue à la désignation des jurys internationaux chargés de sélectionner et d'évaluer les artistes durant les Jeux.

Le Niger, tout entier, aidé par les pays du Nord, bailleurs de fonds est à pied d'œuvre pour faire des prochains Jeux un événement digne et chaleureux, où la jeunesse francophone pourra se rencontrer et exprimer tous ses talents en parfaite adéquation avec les valeurs de la francophonie.

Pays du Sud, comptant parmi les fondateurs de la francophonie sportive, atteint cette année par les effets dévastateurs de la sécheresse, le Niger entend réussir le grand rassemblement de la jeunesse francophone avec le soutien de ses partenaires déjà engagés.

Par ces Jeux, la francophonie confirme et exprime au delà de sa tradition universelle, sa modernité dans un monde complexe, soumis à des influences plurielles.

**DEUXIEME PARTIE :
SPORT,
INNOVATION TECHNOLOGIQUE
ET RECHERCHE**

Le Comité national de la recherche et de la technologie en activités physiques et sportives

Dominée en 2005 par le séminaire européen Santé, Sport et Innovations, l'activité du CNRTAPS a également pris en compte son rayonnement au plan international en vue de satisfaire, par des politiques scientifiques adaptées, les besoins apparents du monde sportif.

● Séances du 14 septembre et du 9 novembre 2004

Ces séances ont été consacrées exclusivement à la préparation de l'organisation et du programme du séminaire de Bruxelles qui s'est déroulé les 27 et 28 mai 2005. Elles ont permis de solliciter et d'obtenir le parrainage du Commissaire européen aux Sciences et à la Recherche, **M. Janez POTOČNIK** et de conforter le partenariat financier de cette opération, au nombre duquel ont participé le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, l'Académie nationale olympique française, le CNRS, le CRITT Sport-Loisirs de Poitou-Charentes, le Pôle universitaire européen de Lille Nord-Pas-de-Calais, la Société Sport-France, le Ministère des Solidarités, de la Santé et de la Famille.

Divers concours ont été sollicités et obtenus de la part de l'Union européenne, en particulier ceux des directions générales de l'Education, de la Santé, de la Recherche, de la Jeunesse, des Sports et des Relations avec le Citoyen, des ministères de la Défense et de la Santé belges, des Comités nationaux olympiques des pays de l'Union européenne. La FIFAS-France a délégué, outre sa présidente **M^{me} Claudine REYNES**, quelques entreprises parmi ses membres (Lafuma, Diadora) qui sont intervenues dans le second atelier.

M Jean-François LAMOUR, Ministre français de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et **M. POTOČNIK**, Commissaire européen à la Recherche, tous deux empêchés, sollicités en qualité de «grands témoins», ont tenu à s'associer à cet événement regroupant des chercheurs internationaux de haut niveau, en prononçant lors de la réunion de synthèse, des messages de soutien préalablement enregistrés.

Enfin, **M. Pierre MAIRESSE**, Directeur général de la direction de la Jeunesse, des Sports et des Relations avec le citoyen à la commission européenne a participé à la réunion de synthèse.

● Séminaire de Bruxelles des 27 et 28 mai 2005

Le séminaire proprement dit, s'est tenu durant les journées des 27 et 28 mai 2005, sous la présidence de **M^{me} Edwige AVICE**, dans les locaux de l'Université Libre de Bruxelles dont le Recteur, **M. Pierre DE MARET**, a prononcé l'allocution d'ouverture.

Il a bénéficié du concours scientifique et technique de **M. Victor SANCHEZ**, Président du Comité national de la Recherche et de la Technologie au sein du CNAPS, de **M. André LECLERCQ**, Président de l'ANOF et du Professeur **M. Michel RIEU**.

La première journée de ce séminaire (27 mai 2005) a été consacrée à deux sessions traitant respectivement de :

- L'exercice physique considérée comme une médecine préventive contre le vieillissement et la sédentarité sous la direction du **Professeur Jacques POORT-MANS**, de l'Université Libre de Bruxelles.
- Les innovations technologiques au service du pratiquant sportif sous la direction de la présidente de La FIFAS-France, **M^{me} Claudine REYNES**.

Les Actes de ces travaux seront publiés cet automne. Ils détailleront, bien entendu, le contenu scientifique ou pour le moins technique des interventions. Il est seulement possible, dans le cadre du présent travail, d'en résumer les principales phases.

Dans leur présentation portant sur «**Vieillissement musculaire et exercice**», **Xavier BIGARD** et **Gillian BUTLER-BROWNE** (Centre de Recherches du Service de Santé des Armées et Faculté de Médecine UPMC Paris 6) constatent que l'augmentation croissante de l'espérance de vie dans les pays occidentaux induit un vieillissement important de nos populations.

L'altération des fonctions musculaires, chez les personnes âgées, accroît le risque de chutes accidentelles et les marginalise socialement.

L'entraînement physique en endurance, même de faible intensité, peut non seulement améliorer la masse musculaire et la délivrance de la force mais limiter le vieillissement sur la fonction musculaire.

Dans son intervention sur «**Sport, hormones et vieillissement**», **Martine DUCLOS** (Service Sport-Santé, CHU et INSERM U471, Bordeaux) démontre que la réponse hormonale est diminuée chez le sujet âgé mais qu'elle reste stimulable par l'exercice. Une activité physique régulière est donc préconisée pour limiter la diminution de la sécrétion de la plupart des hormones anaboliques.

Jacques DUCHATEAU (Laboratoire de biologie appliquée et laboratoire des sciences de la motricité, Université Libre de Bruxelles), traitant des «**adaptations neuromusculaires à l'exercice pendant le vieillissement**», constate qu'un programme d'entraînement spécifique est susceptible d'améliorer de façon substantielle la force, la puissance ainsi que le contrôle moteur chez la personne âgée.

Pour **Guy CHERON** (Laboratoire de Neurophysiologie et de biomécanique du mouvement, Université Libre de Bruxelles), intervenant sur le thème «**vieillissement et le contrôle cérébral de l'exercice**», le déclin des fonctions cognitives au cours du vieillissement n'est pas une fatalité en soi. Elle peut être limitée sous réserve des recommandations suivantes: maintien d'une activité intellectuelle soutenue, pratique d'une activité physique aérobie, réduction du stress chronique, maintien d'une alimentation en acide gras.

Les expérimentations reconnaissent aujourd'hui les effets bénéfiques de l'activité physique sur les fonctions cognitives. La pratique des APS devrait favoriser l'entraînement des comportements réflexes d'équilibration et de sollicitation des entrées sensorielles multiples.

Helle BRUUNSGAARD (Centre of inflammation and metabolism. Copenhagen muscle research centre. Department of infectious diseases. Rigshospitalet, University hospital of Copenhagen. Copenhague) traite dans son intervention portant sur «**Vieillissement, exercice et immunité**» de l'activité inflammatoire croissante associée à une diminution de la capacité d'adaptation des mécanismes de l'immunité. Conséquence directe sur l'organisme de la personne âgée : on note une augmentation des incidents inflammatoires et infectieux ainsi qu'une mortalité accrue liée à ce phénomène dans la population âgée.

L'exercice physique ferait bénéficier les seniors des effets anti-inflammatoires. Peu d'études, note l'intervenante, ont exploré les effets de l'exercice sur le système inflammatoire systémique de la personne âgée.

Une activité physique régulière et une alimentation appropriée sont essentielles pour maintenir le sujet âgé en bonne santé affirme **Jantine SCHUIT** (National institute of public

health and the environment. Netherlands) en traitant du «**Vieillissement, nutrition et exercice**». Selon elle, les programmes de santé publique devraient se focaliser sur l'adoption d'un mode de vie sain chez les seniors.

Dans sa présentation, l'intervenante a dressé un bilan de l'activité physique et des apports alimentaires chez les seniors européens tout en soulignant dans ses propositions, l'impact d'une activité physique et d'une nutrition équilibrée sur la population âgée.

La seconde session placée sous la responsabilité de **M^{me} Claudine REYNES** a été consacrée aux innovations technologiques destinées au service du pratiquant sportif.

Le thème a été introduit par **M. Horst WIDMANN**, Président de la Fédération européenne des industries du sport.

Au nombre des interventions produites, il convient de citer celle de **Philippe MARTINI** de la société Sport-France qui a traité de la «**Sécurité des équipements**» en se référant à un logiciel de contrôle et de maintenance, fabriqué et commercialisé par cette société. Celui-ci permet d'enregistrer le patrimoine, les mises à jour, les éventuelles modifications survenues, les périodicités de vérification, la planification des interventions.

Des instruments d'identification sont placés sur les équipements, il s'agit de puces radio fréquence fonctionnant en lecture et écriture.

Cette puce constitue la «mémoire» de l'équipement et conserve toute la traçabilité du dernier contrôle effectué, le nom du technicien ainsi que la nature de toutes les opérations menées.

Patrick LACOUTURE (Université de Poitiers) traite ensuite de «**Quelques exemples de transferts de technologies**» en donnant l'exemple des travaux entrepris depuis plusieurs années, par le laboratoire de Mécanique des solides de l'Université de Poitiers.

La question centrale posée lors de l'exposé est la suivante : «Comment les mécanismes de la gestuelle sportive se situent-ils au croisement des attentes des différents acteurs du sport ?»

Trois types de transferts technologiques sont particulièrement étudiés : ceux liés aux activités «sport-loisir», ceux relatifs à l'entraînement et enfin ceux intervenant au bénéfice de l'enseignement scientifique dans le système éducatif.

Les actions de recherche sur les transferts technologiques développés par les équipes de Poitiers sont fondées sur une interaction entre les praticiens et les autres professionnels du sport. Les entraîneurs doivent intégrer et comprendre la biomécanique dans leurs procédés d'entraînement. Dans ce contexte, l'analyse mécanique de la gestuelle sportive et plus largement les sciences de l'ingénieur constituent, selon le conférencier, les références scientifiques à privilégier.

Eric BERTON (Laboratoire d'aérodynamique et de biomécanique du mouvement et Université de la Méditerranée à Marseille) a pu présenter un travail relatif à l'**étude aérodynamique et biomécanique du skieur de slalom**. L'intervenant retient deux approches (aérodynamique et biomécanique) pour valoriser l'optimisation du mouvement d'un skieur de slalom élite. L'étude du virage coupé lors des courses de slalom est abordée au moyen d'analyses cinématique et dynamique du geste.

En conclusion de la première journée, **Jean LONSDORFER** (Consultation de l'activité physique du senior. Centre de gérontologie des Hôpitaux universitaires de Strasbourg et Service de la santé publique et économie de la santé. Unité de médicalisation du système

d'information du groupe hospitalier Lariboisière. Paris) présente une communication intitulée **«Les APS, une dynamique des consultations de l'aptitude physique du senior en France»**.

L'auteur a créé au CHU de Strasbourg une consultation de l'activité physique du senior associant le gériatre, le médecin spécialiste des explorations fonctionnelles et des animateurs d'une association consacrée aux activités physiques et sportives du senior.

Une prise en charge de deux mois est proposée aux seniors. Celle-ci comporte un bilan clinique fonctionnel, une exploration cardiorespiratoire à l'effort (test maximal et test d'endurance), un programme d'entraînement personnalisé en créneaux dit PEP'C (18 séances d'endurance de 30 minutes en deux mois), la supervision de son activité physique «autogérée».

A ce jour, cette activité de prévention produit d'excellents résultats. La demande de consultations est de 300 pour 2006. Seule ombre au tableau, la charge du PEP'C relève en grande partie des structures hospitalières et mérite un accompagnement de type interministériel.

Mieux vivre et mieux vieillir grâce à la pratique du sport

La seconde journée du séminaire a été consacrée au thème **«Sport et handicap»**, sous la direction du Professeur **Simon BOUISSET**.

Daniel THEISEN (Institut d'éducation physique et de réadaptation, Université catholique de Louvain) évoque dans son intervention **«Blessure médullaire, exercice physique et qualité de vie»** les accidents affectant la moelle épinière et la perte de motricité que ceux-ci engendrent. La réadaptation moderne permet d'optimiser les potentialités physiques et psychiques de la personne, de maximaliser son indépendance fonctionnelle et de faciliter sa réintégration familiale, sociale et socio-économique. Selon les études scientifiques les plus récentes, la pratique d'une activité sportive régulière s'avère pertinente dans ces cas. Des recommandations concernant la programmation d'activités physiques appropriées aux personnes blessées médullaires sont également avancées.

Le Professeur **Jean-Claude DE POTTER** (Unité de Recherche en activité physique adaptée. Université Libre de Bruxelles) s'est intéressé à la **«contribution de l'activité physique et sportive au bien-être des personnes déficientes visuelles»**.

Selon lui, les activités physiques et sportives accessibles aux personnes déficientes visuelles sont multiples comme le sont les motivations et les aptitudes des personnes.

Une pratique d'activités physiques ou sportives adaptées devrait poursuivre les objectifs suivants : éducation psychomotrice, développement des habiletés motrices, santé, performance, victoire sur la cécité. Pour le Professeur DE POTTER, les adaptations de l'activité sportive permettront un développement des suppléances sensorielles afin de créer ou de conserver les images du monde.

La pratique sportive doit améliorer le sentiment de bien-être, de compétence et d'estime de soi.

Le sport peut ainsi éviter le handicap.

Yves EBERHARD (Laboratoire de bioénergétique fondamentale et appliquée, Université Joseph Fourier, Grenoble) considère dans son intervention portant sur **«mieux vivre et mieux vieillir grâce à la pratique du sport chez les personnes ayant des déficits intellectuels»** que les personnes avec des déficits intellectuels ont été les dernières à être

prises en compte, puis à se faire reconnaître et s'émanciper dans le domaine du sport à la fin des années 70.

Mieux faire vivre et vieillir en aidant cette population, trop souvent protégée, à être plus active dans la vie de tous les jours, dans son style de vie, est la recommandation que l'on peut déduire des différents travaux de recherche finalisée.

Comme chez le sujet sportif, l'activité de mouvement garantit à la plupart des systèmes biologiques des personnes porteuses de trisomie 21 des bénéfices sinon durables, du moins transitoires.

Jean MASSION (Laboratoire Parole et Langage, Université de Provence-CNRS, Aix-en-Provence) s'interroge sur **les pratiques sportives les plus adaptées aux personnes autistes.**

Ce chercheur propose la mise en place d'une politique spécifique favorisant un programme de recherche permettant l'établissement de grilles d'évaluation de l'enfant adaptées aux différents champs des activités physiques et sportives, un programme de formation à l'autisme, la création de postes spécialisés destinés à apporter aux enfants autistes un encadrement adapté en milieu scolaire et en milieu institutionnel.

Enfin, **Herman VAN COPPENOLLE** (Faculté de kinésiologie et des sciences de réhabilitation de Louvain) se propose «**d'augmenter la qualité de vie des personnes âgées souffrant ou non d'un handicap grâce à des activités physiques adaptées**».

Les données chiffrées qu'il produit, démontrent qu'avant 2040, les adultes souffrant d'un handicap représenteront 6,5% de la population totale européenne, soit 24,5 millions de personnes. 7,5% de cette population européenne sont âgés de 75 ans et plus aujourd'hui. En trente ans, ce pourcentage va atteindre 14,4%.

Ce vieillissement de la population appelle des réponses sociales et des stratégies fortes. Il s'agit d'encourager cette population à bouger davantage et à pratiquer tous les aspects de l'activité physique : équilibre, posture, entraînement de la force, activités d'intensité modérée et/ou vigoureuse.

Un mode de vie actif entraîne une meilleure santé et plus de bien être.

Par la qualité de ses intervenants et sa dimension résolument européenne, le séminaire de Bruxelles a conforté le Réseau scientifique international qui s'était mis en place à Paris, à l'occasion des Championnats du monde d'athlétisme (août 2003), dont les orientations avaient déjà été tracées par **Madame AVICE**, Présidente du CNAPS :

«Je propose qu'à la suite de ce séminaire, nous puissions créer un réseau européen qui appuie, en premier lieu, bien sûr, les interventions du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative mais également celles du mouvement sportif dans son ensemble. Seule, cette démarche est susceptible de nous aider à approfondir avec l'aide financière et technique de l'Union européenne, les recherches d'aujourd'hui».

C'est dans ce sens que l'actuel Président du Comité de la Recherche et de la Technologie en APS, **M. Victor SANCHEZ** a inscrit les priorités de son instance. Il entend prendre en compte les besoins exprimés par le monde sportif en allant au contact du sport de haut niveau et des établissements de formation et de recherche du ministère sans pour autant négliger les avancées enregistrées en faveur d'autres publics (les seniors et les personnes handicapées notamment).

TROISIÈME PARTIE :
L'INNOVATION
DANS LES SERVICES

L'innovation dans les «services» repose sur une volonté générale d'améliorer une situation existante afin de s'ouvrir à de nouveaux publics du sport, en qualité autant qu'en nombre. Ceci suppose une réflexion approfondie sur les supports (en l'occurrence, les équipements sportifs), les mentalités, la pédagogie requise (pensons à l'accueil des handicapés) et aux conceptions de l'économie du sport adaptées aux publics ne disposant que de revenus modestes.

THEME PRIORITAIRE

Adaptation aux usagers des équipements sportifs

*Extraits de la 6^e Conférence européenne Femmes et Sport
Atelier : Politiques en matière d'équipements sportifs
Paris, 23 avril 2004*

L'ACCÈS DES FEMMES AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS

•••

*Par François VIGNEAU, Diplômé en architecture
Bureau de l'Equipement, de l'Aménagement du territoire et de l'économie du sport
Direction des Sports
Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative*

En introduction aux débats de cet atelier sur les politiques en matière d'équipements sportifs, je poserai la question suivante : en quoi les équipements sportifs peuvent-ils présenter des obstacles à l'accès des femmes à la pratique des activités physiques et sportives ?

Il me semble que les principaux problèmes peuvent apparaître dans quatre phases de l'évolution d'un projet d'équipement sportif, de sa programmation à la gestion.

Les problèmes liés à la localisation et la desserte des équipements sportifs

La recherche du moindre coût d'investissement se traduit souvent par le choix d'une localisation excentrée (éloignement par rapport aux établissements scolaires, aux lieux de travail, aux quartiers d'habitation...). En outre, ces sites sont souvent mal desservis par les transports en commun et peu attractifs.

Les économies sur l'aménagement des accès et des abords de l'équipement sont également souvent réalisées au détriment de l'agrément et, surtout, de la sécurité (manque de passages protégés, de pistes cyclables, faible éclairage public...).

Ces économies à court terme pénalisent l'ensemble des usagers, mais peut-être plus particulièrement les jeunes, les personnes âgées et plus encore les femmes.

Les problèmes liés à la programmation des équipements sportifs

Les complexes sportifs permettent souvent la pratique simultanée dans des sports différents et, parfois, des niveaux différents de pratique (initiation, niveau local, haut niveau).

En revanche, ils permettent rarement des objectifs différents de pratique (santé, récréation, performance). Ainsi, il est difficile pour une même famille de pratiquer en un même lieu et en même temps des activités physiques adaptées à chacun, par exemple initiation pour les enfants et compétition pour les parents, ou compétition pour les enfants et sport-loisir ou sport-santé pour les parents.

Le problème est encore plus délicat pour les familles monoparentales lorsque le parent doit faire garder son enfant pour pouvoir pratiquer une activité physique sportive.

En effet, en France, il n'existe pratiquement pas de complexe sportif proposant à ses usagers une structure d'accueil des enfants (halte-garderie pour les plus petits ou salle d'études pour les jeunes en âge scolaire). Or, ce sont les mères qui ont le plus souvent la garde des enfants. Ces femmes peuvent donc difficilement exercer une activité sportive.

La fonction trop souvent «monosportive» et compétitive des équipements est donc la cause de carences dans la composition du cahier des charges des équipements sportifs et pénalise les femmes.

Les problèmes liés à la conception des équipements sportifs

Les équipements sportifs français sont, dans leur immense majorité, conçus pour le déroulement des compétitions pour les adultes masculins. Ils sont trop rarement adaptés à des pratiques de sport-loisir ou de sport-santé. En particulier, les dimensions de leurs espaces et/ou de leurs matériels sont souvent trop grandes pour des pratiquants en petit nombre et qui n'ont pas la condition physique de sportifs de compétition. Les sols sont également souvent trop durs. Ce problème est commun aux hommes et aux femmes. Toutefois, d'après les enquêtes sur les pratiques sportives, les femmes pratiquent relativement moins la compétition que les hommes, mais davantage les APS de loisir et, surtout, de forme. Ainsi, le modèle dominant de la compétition se traduit dans la conception des équipements et pénalise principalement les femmes.

Pour l'utilisation des équipements sportifs publics existants ou la création de nouveaux équipements sportifs publics, la priorité est souvent donnée par les élus locaux et les dirigeants sportifs aux hommes au détriment des femmes, en particulier dans les sports collectifs. En effet, le sport masculin est encore, de manière générale, beaucoup plus médiatisé et donc valorisé que le sport féminin. La discrimination Femmes/Hommes dans le sport se concrétise donc également dans la gestion des équipements sportifs publics.

La situation est sans doute différente dans les équipements sportifs privés à caractère commercial qui proposent des activités de forme (aérobic, fitness, body-building). En effet, ceux-ci accueillent souvent une importante proportion de femmes.

En conclusion, il convient, aux différentes phases du projet, de s'attacher à adapter les équipements sportifs de manière à favoriser l'accès des femmes à la pratique des activités physiques et sportives. Cette nécessité ne concerne pas seulement les femmes. En effet, un équipement sportif adapté aux besoins et aux attentes des femmes est souvent adapté pour chaque membre de la famille.

Louis Aragon a écrit : «la femme est l'avenir de l'homme». Peut-être les équipements sportifs adaptés aux femmes sont-ils l'avenir des équipements sportifs.

THEME PRIORITAIRE

SPORT ET SANTE

«LA COMMISSION SANTE DU LILLE UNIVERSITE CLUB : INNOVATION DES SERVICES»

•••

par Sylvain PAILLETTE, secrétaire général du L.U.C

En préambule :

Le Lille Université Club est un club omnisports, non corporatif de plus de 10 000 licenciés, affilié à l'Union Nationale des Clubs Universitaires. De par son histoire, le L.U.C. est fortement attaché à l'Université de Lille 2. Il se caractérise par son ouverture vers la cité. Le L.U.C. est un club formateur ouvert à tous, proposant 50 activités physiques et sportives ainsi que des activités fédérales compétitives qui en constituent l'objet principal. De par les activités proposées, le L.U.C. tente de répondre aux diverses demandes de la population en innovant ses services : action sociale et solidaire, petite enfance, halte garderie, CLSH à dominante sportive, un département formation... autour d'objectifs éducatifs et de formation du citoyen.

La commission santé s'est constituée il y a trois ans, afin de fédérer les énergies et mettre en commun les moyens de tous ordres (humain et financier) autour d'un ensemble de thématiques en relation avec la santé. Au-delà, il s'agit au sein du club, d'ouvrir de nouveaux espaces, objectifs pédagogiques, récréatifs pour répondre à la demande d'une partie de la population. Cette commission fonctionne sous la responsabilité du Professeur THEVENON, premier Vice-Président du L.U.C.

Elle opère en partenariat avec son Université (Lille 2) à travers notamment la Faculté des Sciences du Sport et le Centre Hospitalier Régional Universitaire. Des partenaires institutionnels participent à son développement :

- la Région Nord - Pas-de-Calais à travers le programme région-santé
- la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports à travers les financements via le FNDS.

En interne, cette commission est composée de deux champs :

- la compétition
- les Activités Physiques et Sportives.

Le champ compétitif est organisé autour de la section handisport. Cette section se veut transversale au sein du club et regroupe les licenciés qui sont intégrés dans les différentes sections valides, à qui le choix de l'intégration est laissé. Cette section est affiliée à la Fédération Française Handisport, et regroupe les sections natation, escrime,... Ses sources de financement sont le FNDS, la subvention OMS de la ville de Lille et les cotisations de ses adhérents.

Parallèlement à ce champ de la compétition, celui des Activités Physiques et Sportives se structure autour des activités du département animation et de la section Activités Physiques Adaptées (A.P.A.). Les activités du département animation sont de trois ordres :

- Handistar : intégration de jeunes (petite enfance, au cas par cas), le samedi tout au long de l'année.
- Handiluc : groupe d'adultes déficients mentaux, chaque mardi et jeudi
- Handineige : séjour au ski d'adultes déficients mentaux
- Handi LUC Vacances : accueil d'enfants handicapés accompagnés par une auxiliaire de vie grâce au partenariat avec CAP Enfance.

Les sources de financements de ces quatre actions sont les cotisations des membres.

Les étudiants de la Faculté des Sciences du Sport y interviennent dans le cadre de leur stage : soit en observateurs, soit en animateurs selon leur niveau de formation universitaire.

Les Activités Physiques Adaptées se sont structurées au départ autour des services de rééducation fonctionnelle du CHRU et de l'Hôpital des Bateliers grâce au professeur THEVENON qui dirige ces services. Par la suite, d'autres actions ouvertes à d'autres pathologies en relation avec différents services, se sont développées pour aboutir à l'état des lieux suivant :

- déficience cardiaque (10 personnes)
- personnes obèses réparties sur 2 groupes adultes (10) et adolescents (6)
- prévention des chutes chez les personnes âgées : 15 personnes
- 4ème âge : 10 personnes
- adolescents en hôpital psychiatrique de jour
(activité qui débutera en septembre 2005).

Le CHRU assure un encadrement médical lorsque cela est nécessaire. Le programme région-santé initialisé par la DRDJS assure une part de financement de certaines de ces activités. Le complément financier est assuré par les adhérents. Ces activités sont encadrées par des vacataires du club spécialisé en A.P.A., issus de la filière A.P.A de la Faculté des Sciences du Sport.

Ces lieux de pratique sont également des lieux de stages pour d'autres étudiants : stage d'observation ou d'animation selon le niveau de compétence.

Ces activités sont également un moyen de professionnalisation de ces étudiants, puisqu'un poste a été créé au CHR sur des activités antérieures.

Le L.U.C., de par ses actions, intervient donc dans le projet sur la partie APS, par le biais de convention avec le CHR. Le club, par la mobilisation de ses ressources internes et réseaux de partenaires universitaires, a su répondre en innovant à la demande de ces personnes en fin de séjour hospitalier pour certaines. Elles cherchaient une structure sportive, mais non compétitive, pour prolonger l'activité physique extra hospitalière, dans le but de rejoindre et intégrer une section «normale». Le club agit donc comme une interface et un catalyseur vers ses sections, à travers les innovations de service proposé. Les conditions d'émergence de ces différentes activités passent par l'élaboration d'objectifs conventionnés. En effet, les modes de gestion sont différents, entre le CHRU qui fonctionne sur un mode

de gestion entrepreneurial, et le L.U.C. dont le mode de gestion est associatif (selon la loi 1901) c'est-à-dire à but non lucratif. Il convient alors de valoriser les spécificités de chacun à travers le passage de convention de partenariat.

D'un point de vue plus général, le L.U.C. s'attache à répondre aux demandes des différentes populations de la société en offrant une réponse adaptée à chacun.

Pour les populations handicapées ou ayant des difficultés physiques temporaires, le club met en place des créneaux spécifiques si besoin. Introduisons ici le concept d'homme debout : qui ne nécessite pas de créneaux spécifiques. C'est le cas d'une personne qui a son intégralité physique (valide) et d'une personne handicapée qui est suffisamment autonome dans son activité pour la pratiquer avec les autres. Le deuxième concept qui permet de prendre en compte les autres populations, pour ce qui nous concerne, c'est le concept d'homme couché. Il est nécessaire cette fois de fournir une réponse adaptée avec un suivi médicalisé ou non. C'est par exemple le cas des personnes cardiaques qui ont besoin d'un suivi et d'un encadrement spécialisés. Mais c'est aussi le cas d'un sportif de haut niveau pour lequel la médicalisation est parfois croissante (rapport de la commission antidopage).

La prise en charge de ces activités, au-delà d'elles-mêmes, nécessite une accessibilité à la pratique, des aménagements sur la prise en charge des familles avec des enfants handicapés pour l'accès au sport, des équipes médicales... Cela nécessite de travailler de façon transversale entre les Ministères et donc d'élaborer des problématiques interministérielles (transport, sport, famille, santé, éducation...) pour tenter de répondre au plus grand nombre des demandes spécifiques de la population.

C'est aussi la vocation du club omnisports d'inventer des solutions qui profiteront au plus grand nombre.

THEME PRIORITAIRE

Intégration des services de proximité

SPORT ASSOCIATIF ET INNOVATION PAR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

•••

Par Christian PELTIER, secrétaire général du NEC -Nantes Etudiants Club- et administrateur de l'UNCU –Union Nationale des Clubs Universitaires

A partir de quelques échos des Ecossolies de Nantes

Les 1^{er}, 2 et 3 juin 2005 se sont tenues à Nantes les Écossolies dont les apports, les échanges et les propositions portaient sur le thème : politiques publiques et économie sociale et solidaire (Faculté des Sciences Économiques et de Gestion, Université de Nantes).

Mobilisant des spécialistes de l'économie sociale et solidaire, des acteurs politiques des collectivités territoriales, des acteurs de l'économie sociale et des opérateurs ou prestataires, il s'agissait de voir comment la coopération entre les acteurs de l'économie sociale et solidaire et ceux des collectivités peuvent permettre, à différents niveaux d'échelle, de «construire un territoire plus solidaire et équilibré».

Un public nombreux s'est trouvé réuni pour la circonstance : acteurs des associations, mutuelles et coopératives ; élus et professionnels des collectivités locales en particulier des villes et communes de la région nantaise, de la communauté urbaine Nantes Métropole, du département de Loire-Atlantique, de la Région des Pays de la Loire ; soit au total près de 600 participants.

Une innovation importante s'est imposée avec la mise en place d'un Atelier traitant du thème «Le sport social et solidaire, son économie, ses valeurs, sa participation aux programmes des collectivités locales».

Il est vrai que la problématique du sport : **«l'association sportive, le service public du sport et son environnement»** met en rapport ce domaine de pratique avec les perspectives de l'économie sociale et solidaire, depuis une dizaine d'années. Pour autant, jusqu'à présent, il s'agit de quelques formules de discours et cette approche du sport n'est pas véritablement débattue et abordée pour rendre compte de l'évolution observable : ses initiatives, son innovation dans la façon de développer un ensemble d'activités non assimilables à la logique lucrative et à l'économie marchande. Pourtant, l'élévation des coûts de la pratique des activités physiques et sportives, l'augmentation des effectifs de pratiquants [- et celle des catégories – de jeunes, de familles, d'adultes au chômage, de retraités au pouvoir économique modeste –] la nécessité de concevoir la professionnalisation de certains postes au sein des associations obligent à rendre compte des expériences innovantes impliquant les associations, et à inventer pour l'avenir des solutions nouvelles et durables.

Un siècle plus tôt, l'association sportive – les clubs civils, les sociétés scolaires, les patronages... – plus encore les sociétés de gymnastique ont été considérées comme une partie intégrante de l'économie sociale. En s'autonomisant par rapport à la dimension strictement

solidariste, républicaine, militaire et hygiéniste, la pratique sportive a largement privilégié la compétition, la performance comme fins en soi. Le fait est particulièrement évident à partir des années 1960 et 1970. Certes les collectivités locales ont largement encouragé la dimension compétitive du sport de club. Pour autant, l'autre versant du sport associatif, occupé et animé par les tenants de la conception affinitaire et multisports, les associations de jeunesse et d'éducation populaire, voire les responsables d'équipements sociaux de proximité n'ont pas véritablement investi comme ils auraient dû le faire l'espace public local où se décidaient les orientations et les choix en matière de sport. Or ces institutions ont par ailleurs maintenu un esprit et des réalisations qui sont incontestablement des initiatives de l'économie sociale : écoles multisports, centres de loisirs sans hébergement ou camps de jeunesse à dominante activités physiques et sportives, espaces sportifs conviviaux permettant d'intégrer des jeunes handicapés, de l'autoformation des bénévoles, etc.

Aujourd'hui, la modernisation et la démocratisation de l'offre sportive locale ne peuvent se concevoir sans un rôle accru — avec la reconnaissance et le soutien effectif de la puissance publique — de tous ces acteurs associatifs déjà anciens ou d'apparition récente. La limitation des ressources publiques suppose le développement d'une logique de contractualisation et de conventionnement engageant d'une part les collectivités territoriales et, d'autre part, les clubs et autres structures associatives. La position hégémonique occupée par les acteurs engagés dans la production d'un sport d'excellence — pour un petit nombre — ne doit pas occulter la réalité sociale des activités physiques et sportives — pour un plus grand nombre — comme élément de la culture, de la convivialité, de la santé, de la qualité de vie et du lien social.

À l'évidence, il convient que l'ensemble des partenaires ou agents concernés par le sport local explicitent les contradictions qui opèrent à l'intersection d'une conception verticale du sport — de compétition, de sélection, avec les fédérations unisports — et d'une conception horizontale du sport — affinitaire, de participation pluraliste et polyvalente, impliquée dans des réseaux de proximité —.

En outre, d'autres Ateliers des Écossolies 2005 tels le tourisme social et solidaire, les services d'utilité sociale et les emplois solidaires, la culture... ont laissé apparaître des possibilités de forte complémentarité avec le domaine du sport.

L'économie sociale et solidaire est affaire de réseaux à activer ou à constituer. On peut également penser que les clubs sportifs d'entreprises, les comités d'entreprises disposant d'un patrimoine d'installations sportives et proposant un service — social — du sport pourraient être invités à venir enrichir la réflexion et l'élaboration de propositions.

L'affirmation d'un pôle nantais d'innovation sportive par l'économie sociale et solidaire

Composante du temps libre, les activités physiques et sportives témoignent de leur utilité essentielle de la vie sociale. L'approche innovante de l'économie sociale et solidaire par le secteur du sport et des activités physiques et sportives se traduit par l'analyse, dans la dynamique de création de richesses sociales et éducatives, d'une mise en équivalence économique des services proposés.

Dans cette implication, nous citerons les acteurs des pratiques qui favorisent l'intégration, l'éducation et le développement individuel et collectif [sport pour tous des clubs omnisports], qui contribuent à la construction de l'identité d'un territoire [sport et culture avec des circuits à la découverte du patrimoine au fil de l'eau par le canoé - kayak], qui offrent la possibilité d'améliorer la santé des citoyens à tout âge de la vie [retraite sportive - sport en entreprise], qui participent à l'intégration des personnes exclues notamment les plus démunies et les jeunes sans oublier les personnes handicapées.

Ainsi, les acteurs – clubs, associations, amicales – font apprécier leurs capacités d'innovation sociale par ce qui va accompagner leurs modalités de développement économique. Ces démarches qui facilitent l'engagement citoyen sur le territoire sont illustrées par le club multisports universitaire dans des apports de prolongement de ses actions en lien avec l'université et ses installations sportives par des animations menées dans les créneaux horaires laissés vacants au long de l'année et durant les vacances scolaires par les activités sportives traditionnelles. C'est l'espace sportif de plein air transformé en jardin public sportif au sein d'un quartier «défavorisé» de la ville accueillant des jeunes pour qui le sport et la définition par eux-mêmes de leurs activités peuvent contribuer à faciliter une re-insertion sociale et faire tout au moins redécouvrir les valeurs de la convivialité, de la solidarité et apporter des éléments de vie sociale nécessaires.

Acteurs et élus, formulons et entendons les attentes réciproques pour prendre des initiatives et apporter des contributions nouvelles de l'économie sociale et solidaire au sport et aux activités physiques et sportives.

C'est le constat que des modes d'actions hors d'une logique de compétition et d'esprit marchand contribuent à la régulation de tensions et évitent l'accès à des pratiques déviantes. Ces mêmes observations vont faire que le développement d'une aide économique aux familles selon le quotient familial va favoriser l'accès aux pratiques sportives associatives.

Autant d'initiatives relatées qui favorisent le modèle du sport social et solidaire «bien public» – dans le sens de patrimoine public – au service des citoyens [santé, éducation, solidarité] dans une démarche d'associativité et qui interpellent les dispositifs de subventions versées en fonction des résultats sportifs ou d'effectifs au demeurant faibles de la compétition.

Pour accroître l'audience de «cette façon de concevoir le sport autrement», en termes d'engagement bénévole, de volontariat, de services ou de programmes à développer : à savoir d'abord une économie des relations humaines, il importe conjointement d'élaborer un mémento pour l'action sportive solidaire, en concertation avec les collectivités territoriales, et des rassemblements qui auraient, entre autres, pour finalité de faire connaître les initiatives originales et de développer la formation des agents de développement.

À l'évidence, toute une série d'initiatives innovantes, à mettre à l'actif d'un «pôle ressources nantais» de l'économie sociale et solidaire — y compris dans sa composante sportive — est un atout majeur.

□ **Le colloque : «Politiques publiques et économie sociale et solidaire»**

● **Objectifs du colloque :**

Permettre la réflexion et la rencontre entre les élus des collectivités locales et les acteurs. Construire de nouvelles façons de travailler entre réseaux et avec les collectivités. Enrichir et consolider la préparation des Ecossolies 2006 (événement grand public).

● **Participants :**

Acteurs des associations, mutuelles et coopératives.

Elus et professionnels des collectivités locales (Villes, Nantes métropole, Conseil général, Conseil régional).

Partenaires de l'économie sociale et solidaire et services de l'Etat.

● **Organisateur :**

L'association les «Ecossolies» avec la participation et le soutien de trois collectivités : Nantes métropole, Conseil général de Loire Atlantique et Conseil régional des Pays de Loire.

● **Conception :**

Une démarche participative qui a mobilisé plus de 200 acteurs dans la préparation du colloque.

Des entrées par secteurs d'activités permettent de poursuivre le travail engagé avec les acteurs depuis la semaine de l'Economie Sociale et Solidaire tenue deux ans et demi plus tôt.

Une approche des politiques territoriales dans la perspective locale, régionale et internationale coordonnée par Jean-Louis Laville sur la base d'un ouvrage publié au moment du colloque.

Au final, une implication forte des élus locaux : plus de 60 élus sont intervenus aux côtés de 150 acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire.

QUATRIÈME PARTIE :
L'INNOVATION DANS LES
ORGANISATIONS SPORTIVES

THEME PRIORITAIRE

Egalité des chances

LES ACTIONS «FEMMES ET SPORT»

•••

Menées et présentées par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative

LE CONSTAT

La pratique

En France, 48 % des pratiquants sportifs sont des pratiquantes. Toutefois, la pratique féminine licenciée, même si elle progresse, reste très nettement en retrait par rapport à celle des hommes. En effet, les deux tiers des licenciés sportifs en France sont des hommes. Les femmes ne représentent également qu'un tiers des sportives de haut niveau, un tiers de la délégation aux Jeux Olympiques d'Athènes et 23 % aux Jeux Paralympiques, mais elles ont rapporté respectivement 48 % et 38 % des médailles françaises.

L'exercice des responsabilités

Plus on progresse dans la hiérarchie des responsabilités sportives et moins il y a de femmes... Ainsi la France comptait-elle début 2004, 3,7% de présidentes de fédérations sportives (4 sur 108). En mai 2005, après le renouvellement des instances dirigeantes qui a eu lieu après les Jeux olympiques d'Athènes, on compte 5,9 % de femmes élues à la présidence des fédérations sportives (7 sur 117).

Concernant les comités directeurs, on constate que dans la majorité des fédérations les femmes représentent moins de 25 % des élus, et que dans 60 % des fédérations, elles sont moins de 20 % des élues. Cette proportion de 20 % est la proportion fixée par le CIO, comme objectif à atteindre en 2005, pour toutes les organisations nationales.

Au CNOSF, quatre femmes élues au conseil d'administration parmi les 45 sièges, soit 8,8 %. Deux postes réservés aux femmes pour le collège des fédérations olympiques sont laissés vacants. Aucune femme n'a été élue au bureau exécutif.

L'encadrement technique

- 13,7 % des conseillers techniques sportifs (CTS),
- 10,2 % d'entraîneurs nationaux (EN),
- 4,3 % des directeurs techniques nationaux (DTN) sont des femmes.

DES AVANCEES IMPORTANTES

Au plan européen

- **La France a assuré d'avril 2002 à avril 2004 la présidence du réseau européen «Femmes et sports»**, structure informelle liée à la Conférence sportive européenne et ras-

semblant des représentants des gouvernements et des mouvements sportifs européens (41 Etats européens actuellement représentés).

Conçue dès l'origine dans le cadre d'une démarche partenariale entre le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative et le Comité National Olympique et Sportif Français, cette présidence avait pour objectifs de:

- contribuer au développement d'une culture de l'égalité entre les hommes et les femmes conforme aux recommandations du Groupe Européen «Femmes et Sports» et selon les principes de l'approche intégrée de l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- développer le réseau européen en renforçant les coopérations avec les pays du sud de l'Europe et le nouveau réseau des pays méditerranéens ;
- échanger les savoir-faire et développer les coopérations multilatérales dans le but de promouvoir les projets «femmes et sport» et d'accroître ainsi la démocratie dans la société ;
- encourager les efforts nationaux et internationaux en vue d'améliorer la place des femmes aux postes de responsabilité pour garantir un meilleur équilibre des décisions ;
- favoriser la présence de femmes dans toutes les délégations nationales lors des compétitions organisées en Europe et notamment aux Jeux Olympiques d'Athènes 2004 ;
- promouvoir la réflexion et l'action pour l'égalité dans l'éducation dans le cadre de la préparation de «l'année européenne de l'éducation par le sport».

La 6ème conférence européenne du réseau européen «Femmes et sports» a été tenue à Paris les 24, 25 et 26 avril 2004 sur le thème «Femmes, Sport et Démocratie. Les femmes, un enjeu pour le sport. Le sport, un enjeu pour les femmes».

Elle a été clôturée par un «appel à l'action» de tou(te)s les participant(e)s à tous les pays européens pour développer le principe d'égalité dans le sport. A cette occasion, a été réaffirmé le besoin de coopération et de coordination entre les organisations européennes et nationales, gouvernementales et non gouvernementales, ainsi qu'avec les organisations olympiques responsables des questions liées à la part et à la place des femmes dans le sport.

● **Les programmes d'échanges sportifs, négociés en application d'accords bilatéraux, signés par la France avec une quinzaine d'Etats européens**, offrent l'opportunité de confronter des expériences françaises et étrangères par l'inscription de points spécifiques «Femmes et sport». A titre d'illustration, un échange avec la République Fédérale d'Allemagne a traité, en 2004, des questions comparées de l'accès des femmes aux responsabilités dans les instances sportives et des problématiques particulières liées à la pratique sportive féminine dans les quartiers sensibles.

□ **Au plan national**

● L'ensemble des Ministères, dont le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, a participé, dès 2003, à l'élaboration de la charte «**Pour l'égalité des hommes et des femmes, la France s'engage**» afin que cette préoccupation soit intégrée dans les

politiques publiques, aux échelons national, régional et local. Ainsi, en 2004, le MJSVA s'est-il notamment engagé à :

- observer les situations des femmes et des hommes dans la fonction publique,
- valoriser l'accès à la fonction publique,
- sensibiliser et former les personnels à la dimension de l'égalité,
- respecter la parité dans les jurys et les instances administratives.

A titre de simple illustration, la part des femmes chefs de bureau au sein de l'administration centrale du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative est passée de 28,2% en 2000 à 47,6% en 2004.

● **Le groupe de travail national «Femmes et Sports»**, mis en place par les ministres de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et de la Parité et de l'Egalité Professionnelle, présidé par Madame Brigitte DEYDIER, Vice-présidente de la Fédération française de Judo, a mené de nombreuses consultations et recherches autour de deux thèmes :

- l'accès des femmes aux fonctions dirigeantes,
- la pratique des jeunes filles et femmes dans les quartiers urbains sensibles.

Il a remis son rapport «Femmes et Sports» aux ministres le 21 avril 2004 lors de la 6ème conférence européenne.

Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative a décidé de réaliser une plaquette «Femmes et Sport : de la réflexion à l'action» (décembre 2004) présentant les préconisations de ce rapport, ainsi que les actions qu'il entend conduire et/ou soutenir à titre prioritaire en 2005. Cette plaquette a pour objet de mieux faire connaître les travaux conduits par ce groupe de travail et de donner aux acteurs amenés à développer des politiques sportives les moyens d'améliorer l'image, la place et le rôle des femmes dans le sport.

● Les conventions d'objectifs signées entre le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et les fédérations sportives ont permis de soutenir et accompagner les actions visant à promouvoir la pratique sportive féminine. Ce travail engagé au niveau national devra être décliné aux niveaux régional et départemental, chaque comité régional ou départemental devant identifier et renseigner des indicateurs sexués.

● **La loi n°84-610 du 16 juillet 1984 modifiée**, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, **affirme la nécessité d'un accès égal des femmes et des hommes** tant à la pratique des activités physiques et sportives qu'à tous les niveaux de responsabilité au sein des associations sportives.

La volonté d'assurer aux femmes une juste place au sein des instances dirigeantes des fédérations s'est traduite par **l'introduction d'un principe de proportionnalité entre le nombre de femmes licenciées et le nombre de sièges dont elles doivent disposer dans le décret n°2004-22 du 7 janvier 2004, relatif à l'agrément et aux statuts des fédérations sportives**.

La mise en œuvre de ce décret va permettre d'affirmer la place des femmes par une meil-

leure représentativité au sein des organes de décision, tant aux niveaux national que local (au titre d'une démarche volontariste).

A l'occasion du renouvellement des instances dirigeantes de 2005, le ministre a demandé aux fédérations d'établir et de mettre en œuvre, dans un délai de trois ans, **des plans de féminisation de leurs instances dirigeantes** comprenant un important volet formation et accompagnement. Ce projet fera l'objet d'un suivi spécifique de la part du ministère dans le cadre des conventions d'objectifs annuelles.

● **D'importantes mesures ont été prises par la Commission nationale du sport de haut niveau** pour la reconnaissance de haut niveau des disciplines sportives, reconnaissance qui s'applique désormais indistinctement aux pratiques féminines et masculines, et pour l'affirmation du principe d'équivalence de répartition des aides personnalisées entre les hommes et les femmes.

□ **La stratégie d'actions du ministère au plan territorial**

L'instruction n° 04-197 JS du 13 décembre 2004, relative aux priorités d'action «Femmes et Sport» du Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (MJSVA), présente les actions déjà réalisées par le Ministère et ses services déconcentrés et indique les actions prioritaires à engager dès janvier 2005.

Cette stratégie très volontariste engagée par le Ministère, s'articule autour de **six axes principaux** :

- L'observation et l'analyse

La réalisation d'études portant sur la thématique «femmes et sport» dont les résultats doivent être largement diffusés sera encouragée.

- L'information, l'accompagnement et le conseil

Le plan de communication relatif à cette thématique comporte la réalisation et la diffusion de la plaquette «Femmes et Sport : de la réflexion à l'action» qui présente les préconisations du rapport «Femmes et Sport» ainsi que les actions que le Ministère entend conduire et/ou soutenir à titre prioritaire dès 2005, du flyer et de l'affiche «Les métiers du sport, c'est aussi pour les femmes» qui a pour ambition d'informer les femmes sur les formations et métiers du sport.

Par ailleurs, au titre de la mission de conseil et d'expertise assurée auprès des collectivités locales et des associations, les caractéristiques spécifiques de la pratique féminine devront être systématiquement prises en compte et faire l'objet de réponses appropriées à l'occasion de la réalisation et/ou de la réhabilitation d'installations sportives. Ainsi, une plaquette sur le thème «Equipements sportifs et pratique féminine» est-elle en cours de préparation (fin 2005) [voir contribution de M. François VIGNEAU].

Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative soutiendra les initiatives visant à accompagner les nouvelles dirigeantes dans l'exercice de leurs responsabilités. Dans cet objectif, des stratégies diversifiées pourront utilement être proposées et des formes originales d'accompagnement expérimentées comme le «parrainage» - «tutorat» ou «mentorat».

Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative encouragera les centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB) qui affirmeront leur rôle d'aide et de conseil en ce domaine.

- Le soutien financier et le suivi des actions correspondantes

Les subventions publiques (crédits déconcentrés et part régionale du FNDS) destinées aux associations proposant des activités physiques et sportives, doivent **contribuer à une mixité et une parité renforcées**. Elles doivent, aussi, permettre de **diversifier l'offre de pratiques**.

Tirant les enseignements des Jeux Olympiques d'Athènes et en prenant appui notamment sur les commissions régionales du sport de haut niveau, les directions régionales et départementales de la jeunesse et des sports devront veiller à une mobilisation de tous les acteurs du développement du sport en faveur :

- de la mise en place de pôles et/ou d'outils spécifiques de nature à favoriser la déclinaison de politiques inscrites dans la durée, d'accès au sport de haut niveau féminin ;
- de l'attribution d'aides financières particulières aux équipes féminines de sports collectifs évoluant au meilleur niveau ;
- du suivi médical des sportives de haut niveau, notamment au sein des filières d'accès au sport de haut niveau. En effet, une étude sur «la pratique intensive du sport et l'ostéoporose» a conclu à la nécessité de mieux informer, diagnostiquer, traiter et prévenir.

Une attention marquée sera portée au développement des pratiques physiques et sportives féminines, et notamment à la lutte contre toutes les formes de discrimination, dans les zones concernées par la politique de la Ville, en particulier sur les 6 des 23 sites prioritaires considérés comme «exposés de façon récurrente aux violences urbaines» retenus par le ministère de l'intérieur dans le cadre du **Plan National de lutte contre la délinquance** et pour lesquels le ministère a défini une démarche opérationnelle. Cette démarche permettra de repérer les expérimentations les plus innovantes, d'apporter une aide méthodologique à leur mise en place et permettre leur diffusion à l'ensemble des 23 sites prioritaires.

- La valorisation et la promotion des bonnes pratiques

Les actions déjà programmées comme «Week-end du sport en famille», «Temps de sport», destinées à favoriser le développement des activités physiques et sportives, notamment en permettant à des publics jusque-là exclus de la pratique d'y avoir accès, offriront l'occasion de renforcer la mixité.

Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (MJSVA) et le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) organisent le concours national «Femmes et Sport». Il a pour objectif de promouvoir l'image, la place et le rôle des femmes dans les pratiques physiques et sportives et leur accès aux responsabilités (élues et professionnelles) en France, et notamment dans les quartiers urbains sensibles.

Quatre prix seront remis :

- le prix «**Sport au féminin**» (10 000 €), qui récompense la meilleure stratégie ou

- action nationale en matière de féminisation des postes à responsabilités et/ou de développement de la pratique – physique et sportive – féminine ;
- le prix «**Sport, filles et cités**» (10 000 €), qui récompense la meilleure stratégie ou action nationale en matière de développement de la pratique – physique et sportive – féminine, dans les quartiers urbains sensibles ;
 - le prix «**Sport et aventure**» (5 000 €), qui récompense une femme ou une association de femmes pour la réalisation d'un exploit à caractère sportif ;
 - le trophée «**Sport : le coup de cœur**» (récompense d'une valeur de 5 000 €), qui récompense une personne pour son parcours et son investissement exemplaires sur cette thématique, quel que soit son «statut» (dirigeant, arbitre, sportif, chef d'entreprise...).

Par ailleurs, les directions régionales de la jeunesse et des sports organiseront, en partenariat avec les comités régionaux olympiques et sportifs (CROS), **au plan régional, un concours «femmes et sport»**

- Les formations – les certifications

Il a été demandé aux directeurs régionaux de la jeunesse et des sports de :

- bien veiller, dans le cadre de l'agrément des formations, à ce que les contenus intègrent la dimension «mixité» : caractéristiques de la pratique féminine en fonction des âges, conditions de développement, pédagogie adaptée. Des formations continues sur ces thèmes devront être proposées.
- d'inscrire des actions spécifiques dans le cadre des plans régionaux de formation (PRF) des personnels [DR(D)JS / DDJS / établissements nationaux].

Par ailleurs, l'exigence de parité, à l'occasion de la constitution des jurys de certification, devra être respectée.

- Suivi – évaluation

Le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative diffusera un rapport annuel sur la féminisation du sport.

La mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) a permis l'identification d'indicateurs permettant de mieux mesurer les résultats des actions conduites par le ministère dans ce domaine.

Le pôle ressources national (PRN) «**Sport, famille et pratique féminine**»

Afin de renforcer l'impact des mesures prises en faveur de la pratique sportive féminine et de l'accès des femmes aux fonctions de dirigeantes, le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative crée **un pôle ressources national «Sport, famille et pratiques féminines»** au CREPS d'Aix-en-Provence, dont la mise en place effective aura lieu en septembre 2005.

•••

*Par Martine RENEAUD, membre du CNAPS, ancienne athlète de haut niveau,
Directrice du Service de la Formation Continue de l'Université de Bordeaux 2*

Dans le milieu sportif, poser de façon déterminée (depuis 1998) la question de la place des femmes et prendre des mesures destinées à réduire les inégalités d'accès aux responsabilités constituent déjà une innovation thématique. Cependant, les résultats des élections fédérales et olympiques de 2005 montrent que l'appropriation de nouvelles normes et de nouveaux cadres d'action – caractéristique de l'innovation sociale – ne progresse que très lentement malgré la poursuite de l'intervention de l'État sur ce thème.

En effet, l'introduction en janvier 2004 du principe de proportionnalité entre le nombre de femmes licenciées éligibles et le nombre de sièges dont elles doivent disposer au sein du comité directeur de la fédération⁷, n'a produit que des avancées discrètes : sur les 75 fédérations qui ont communiqué des données sexuées à l'issue des élections, 35 (47%) n'ont pas appliqué la règle, 24 (32%) l'ont fait partiellement, 16 (21%) l'ont respectée.⁸

S'agissant des Présidences de fédérations, aucune fédération olympique n'est dirigée par une femme. Les quatre femmes Présidentes sont originaires de fédérations nationales sportives (Marie-France Charles, Course d'orientation, et Noune Marty, Danse) et de fédérations multisports (Françoise Got, Education physique dans le monde moderne, et Jeanine Faivre, Education physique et gymnastique volontaire).

Par ailleurs, le conseil d'administration du Comité National Olympique et Sportif ne compte que quatre femmes (Marie-France Charles, Sandra Dimbour, Faustine Ehringer, Marie-Hélène Vienne).

Le «rapport Deydier»⁹ avait dénoncé en avril 2004 «une situation alarmante, un immobilisme coupable du mouvement sportif». Force est de constater le chemin qu'il reste à parcourir pour féminiser les instances nationales du mouvement sportif.

Cependant, la focalisation sur les niveaux centraux du système sportif ne saurait occulter les mouvements à l'œuvre en périphérie.

La territorialisation de l'action «Femmes et sport» se poursuit, de façon contrastée et modeste, mais réelle, sans toutefois se concrétiser par une présence significative de femmes élues dans les comités sportifs.

A l'échelle régionale, deux modèles d'innovation semblent se dessiner.

L'«innovation administrée» se caractérise par une impulsion forte de la Direction régionale de la Jeunesse et des Sports (DRJS) et/ou du/de la correspondant(e) Femmes et sport. Elle se traduit par la systématisation d'actions spécifiques et a pour effets plus ou moins différents la mobilisation de tous les partenaires sportifs et la transformation progressive des mentalités (Midi-Pyrénées, Centre).

7. Décret n°2004-22 du 7 janvier 2004 relatif à l'agrément des fédérations sportives.

8. Sources : Direction des Sports. Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative. 2005.

9. Rapport Femmes et Sports. Remis à Jean-François Lamour, ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative et à Nicole Ameline, ministre à la Parité et à l'Égalité Professionnelle par Brigitte Deydier, Vice-présidente de la Fédération Française de Judo. 21 avril 2004

L'«innovation intégrée» illustrée par le Nord-Pas-de-Calais résulte de la convergence initiale des projets de la DRJS, du Comité Régional Olympique et Sportif et du Comité Régional du Sport Universitaire, auxquels se sont ensuite agrégées les collectivités territoriales. Dans un contexte d'association des institutions, l'action concertée «Parité Sport en direction des clubs témoigne du degré élevé de coordination de l'ensemble des acteurs régionaux.

Dans les deux cas, la continuité des actions permet à des femmes d'émerger de façon durable sur la scène locale et de faire reconnaître leur engagement et leur efficacité, ce qui pré-lude – si elles le désirent – à une ascension dans le système fédéral.

L'articulation des actions prioritaires de l'État et des initiatives locales est de nature à faciliter l'apprentissage au quotidien de la mixité dans les organisations sportives sous l'angle opérationnel, et donc à valoriser l'investissement des (futures) dirigeantes.

A cet égard, le recensement de la composition des jurys et l'évaluation des résultats des concours régionaux «Femmes et sport» 2005 devraient fournir d'utiles éléments d'analyse.

THEME PRIORITAIRE

Solidarité. Sport et handicap

L'ASSOCIATION CALC'R (GIRONDE)

•••

par M. Éric MARSAUDON, Directeur

Depuis deux ans, l'association Calc'R (Carrefour Animation Loisir Culture Rural) basée à Frontenac accueille, en partenariat avec le Conseil général, des publics de jeunes Girondins. Durant l'été 2004, l'association a pu bénéficier des compétences d'un titulaire du Bapaat escalade, brevet d'État option personnes handicapées physiques et sensoriels. Elle a accueilli ainsi une trentaine de jeunes, individuellement ou en groupe, marqués par tel ou tel type de handicap et âgés de 8 à 17 ans : infirmes moteurs cérébraux, amputés ou traumatisés, déficients visuels ou auditifs, hémiplégiques, autres handicaps physiques debout. Outre les deux activités majeures, d'autres ateliers sont proposés aux stagiaires : randonnée pédestre, sports collectifs...

La solidarité par l'expérience partagée du sport

Cette expérience pilote a été encouragée par le Conseil général de la Gironde comme action innovante. «Offrir un accueil particulier, dans un souci d'intégration et de respect, à ces jeunes» mais également «permettre la mixité permanente du public valide et du public handicapé» ont conduit l'association à développer deux axes prioritaires :

- donner l'opportunité à des jeunes (8-17 ans) de découvrir l'escalade, le tir à l'arc et d'autres activités sur la commune de Frontenac ;
- offrir l'occasion à des jeunes handicapés (10-17 ans) d'être intégrés dans un groupe d'adolescents valides, préalablement sensibilisés à la pratique des activités physiques et sportives avec des jeunes à mobilité réduite.

Cette ouverture vers des pratiquants handicapés a nécessité des réaménagements : nivellement du pas de tir à l'arc, renforcement de la falaise, aménagement des accès aux espaces d'activités et l'achat d'un matériel spécifique pour l'escalade. Le site vient d'être complété par l'édification d'une falaise artificielle, la première du genre dans le département, ce qui va faciliter l'apprentissage de cette discipline sportive. Depuis l'été 2004, les ateliers animés dans le cadre de l'association ont fonctionné tout au long de l'année et «pour un été solidaire en Gironde», Calc'R est fin prêt pour accueillir prochainement plus d'une cinquantaine de jeunes handicapés qui, dans la mesure du possible, pratiqueront avec d'autres jeunes ou groupes de jeunes.

Aventures Gironde Solidarité / Points forts animation

Cette action éducative ne saurait se concevoir sans le soutien du Conseil général de la Gironde qui a conçu la formule *Points forts animations handicap* sur l'ensemble du territoire départemental, «aux côtés de nos partenaires précieux que sont les communes, leurs regroupements et les associations». «Des jeunes sportifs, y compris handicapés, pourront

vivre là à l'heure de toutes les découvertes». L'an passé, ces opérations, qui reposaient largement sur la passion et l'enthousiasme des animateurs, des bénévoles, des accompagnateurs et des travailleurs sportifs, ont incité les partenaires impliqués à la recherche de solutions plus efficaces encore.

Des activités sportives de pleine nature, à savoir des animations mono ou multi-activités sont proposées. Dans un premier temps, le Conseil général achète des prestations d'animation sportive à des structures spécialisées pour composer une offre attractive mixant souvent plusieurs activités. Puis, dans un second temps, il propose avec participation financière (de l'ordre de 50 %) cette offre aux structures girondines qui sont en charge de l'action éducative auprès des jeunes.

L'escalade et le tir à l'arc sont à l'évidence les atouts d'un site pilote de Frontenac, à l'échelle départementale, proposant des animations pour un public de jeunes qui intègre aussi des handicapés.

□ **L'été solidaire de Calc'R avec Aventure Gironde Solidarité**

L'association Calc'R est sur le point d'écrire une nouvelle page d'Aventure Gironde Solidarité puisqu'elle va accueillir plusieurs groupes de 8 à 12 jeunes ou des individuels, 50% du coût des activités, rappelons-le, étant pris en charge par le Conseil général. Le dispositif départemental intègre, outre l'escalade et le tir à l'arc à Frontenac, la voile à Ambarès et Lagrave (avec l'action Points forts Animations Handicapés), le mini-raid de l'Entre-de Mers (VTT, tir à l'arc, escalade, cross car, ski nautique) et les activités de pleine nature et cross car, à Frontenac et Faleyras (avec des séjours pour les 13-18 ans).

La découverte des activités physiques et sportives est un excellent outil pédagogique pour favoriser l'intégration concrète des jeunes handicapés. Le département de la Gironde a su construire des partenariats efficaces dans lesquels la solidarité par le sport a permis d'inventer de nouvelles pistes, innovantes et accessibles à toutes les bourses.

Une lettre d'information Opération jeunes, accessible sur le site internet du Conseil général de la Gironde (www.cg33.fr) permet de suivre l'évolution des réservations sur les créneaux d'animations proposés.

THEME PRIORITAIRE

Les organisations non-gouvernementales Nord-Sud

SPORT SANS FRONTIERES : UNE AUTRE VISION DU SPORT

•••

Par Julien LUNEAU, Responsable technique

Le sport est l'un des rares langages universels de notre temps, facteur de cohésion et de rassemblement, outil d'accroche pour rassurer et stabiliser, il constitue une nouvelle réponse au développement éducatif et social de l'individu et des communautés.

L'accès à la pratique du sport doit être un droit fondamental pour tous.

LA VOCATION

Sport Sans Frontières met en œuvre des programmes d'éducation et de développement par le sport qui permettent chaque année à des milliers d'enfants en situation difficile en France et dans le monde de se construire et de s'épanouir par le sport.

LES REPERES

Date de fondation

16 septembre 1999.

Statut

Association de solidarité internationale, apolitique et non confessionnelle. Déclarée d'intérêt général. Agréée Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative.

Budget

650 000 € en 2003,

950 000 € en 2004,

1 200 000 € prévisionnel en 2005.

Répartition budgétaire

80% affectés aux programmes, 12% aux frais de fonctionnement et 8% en frais de collecte et de communication.

Madagascar, Roumanie.

Programmes réalisés

Afghanistan, Asie du sud, Bolivie, France, Kosovo, Maroc, Sénégal.

Programmes en cours

Conseil d'administration composé de 7 membres, 24 salariés dont 21 affectés sur les programmes (18 emplois locaux), 22 bénévoles dont 10 sur les programmes.

LES MISSIONS

Accompagner les acteurs locaux dans l'utilisation du sport à des fins éducatives et sociales

- Concevoir un programme d'éducation par le sport : nature des séances, nombre de cycles...
- Développer des outils pédagogiques et d'animations adaptés.
- Former des animateurs et éducateurs socio-sportifs locaux.

- Organiser et animer des cycles de séances de sports, et coordonner la mise en place de tournois citoyens.
- Suivre l'évolution psychosociale des participants, et adapter les contenus de séances en fonction.
- Former à la formation d'animateurs sportifs. Former à la gestion et à l'administration de projet.

□ Rendre le sport accessible à tous : développer, améliorer et sécuriser les conditions de pratique

- Réhabiliter ou développer les infrastructures sportives : plateformes multisports, gymnases, salles de sport, terrains de jeux, parcours de santé, vestiaires.
- Apporter du matériel et des équipements sportifs : cages de but, filets, ballons, vêtements et chaussures de sport.
- Sécuriser les conditions d'accès aux programmes sportifs : encadrement dans les déplacements hors site.

□ Favoriser le développement économique local par l'outil sport

- Favoriser le développement d'Unités Socio-Productives locales pour la fabrication et la réfection de matériel, la réalisation de chantiers de réhabilitation et la construction d'infrastructures sportives.
- Réaliser un centre de ressources «La Maison du Sport et de l'Education», rassemblant tous les acteurs locaux s'impliquant dans l'utilisation du Sport, comme outil éducatif et social.
- Favoriser la création d'emplois dans le domaine de l'animation sportive locale.
- Apporter des outils pédagogiques aux universités locales pour favoriser l'enseignement de la pratique sportive à des fins psychosociales (vs compétition) pour les futurs instituteurs et professeurs de sport.

LA METHODOLOGIE

□ Expertise de projets

- Analyse de la demande et des besoins
- Etude du contexte, approche pédagogique
- Faisabilité et pertinence du projet

□ Mission d'évaluation

- Étude de faisabilité du projet et de la pertinence des facteurs pédagogiques, sociaux, culturels et économiques
- Définition des axes d'intervention
- Étude des besoins (infrastructures, équipements, techniques)

□ Mission d'ouverture

- Enregistrement de l'ONG
- Structuration locale de l'ONG (habitation, déplacement, sécurité, recrutement,...)
- Mise en place d'activités pilotes en fonction des axes préalablement définis
- Plan d'action et recherche de partenaires financiers (Ambassades, Coopérations,...), techniques (institutionnels, ONGs,...) et de terrain (ONGs, orphelinats,...)

- Evaluation des actions pilotes menées (pertinence, viabilité, ...)
- Validation de programmes pour plusieurs années (entre 2 et 5 ans)

□ Mission de pérennisation

- Gestion et consolidation des programmes
- Ouverture des programmes (à d'autres quartiers, villes, provinces, régions,...)
- Généralisation et pérennisation des programmes

LES PROGRAMMES

AFGHANISTAN : SOUTENIR L'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE DES FEMMES, ET DES ENFANTS DES RUES.

Lieu	Kaboul et Charikar (à 1h au nord de Kaboul).
Contexte	Les 23 années de guerre (dont 7 sous le régime tâlêbe) ont laissé d'importantes séquelles dans les domaines de l'éducation, de la santé, des constructions, de l'agriculture. La reconstruction du pays se fait pas à pas. Les enfants et les femmes sont les plus vulnérables.
Public	1500 enfants des rues, 80 jeunes filles et femmes.
Programmes	

En direction des enfants des rues et des enfants en grande difficulté

- Contribuer, grâce à l'éducation par le sport, à la restructuration psychologique et au soutien à la socialisation des enfants socialement livrés à eux-mêmes (enfants prostitués, mendiants, travailleurs des rues, ...)
- Sensibiliser aux Droits Universels de l'Enfance, ainsi qu'aux questions de santé et d'hygiène.

En direction des femmes

- Permettre aux femmes de s'approprier leur corps, de prendre confiance en elle.
- Sensibiliser les femmes à leurs droits, ainsi qu'aux questions de santé et d'hygiène.

En direction de la Jeunesse Scolarisée

- Formation des futurs instituteurs et institutrices à l'éducation par le sport.

Egalement des programmes en Bolivie, au Sénégal, au Maroc, au Kosovo et en France.

Lieu	Garges les Gonesse
Contexte	Zone d'Éducation Prioritaire
Objectif	Lutter contre l'échec scolaire
Public	24 enfants d'une classe de 4ème et l'ensemble des classes du collège Paul Eluard ; les enfants de Bayti Essaouira

Programmes

Mobilisation par le Sport et la Solidarité Internationale

- Sensibilisation à la Solidarité Internationale
- Organisation d'un échange interculturel et sportif à Essaouira
- Mise en place des Olympiades de la Solidarité à Essaouira et à Garges
- Coordination Pédagogique avec l'équipe enseignante du collège

Sport, outil de Sensibilisation

- Mise en place d'activités sportives (tournois, événements) pour faciliter l'échange interculturel entre jeunes français et jeunes marocains
- Restitution du programme vécu au Maroc par les enfants de la classe

THEME PRIORITAIRE

SPORT ET ENTREPRISE : les innovations et la qualité de vie au travail

COMITES D'ENTREPRISE ET ACTIVITES SPORTIVES DU SPORT EN ENTREPRISE :
UNE NOUVELLE DYNAMIQUE POUR L'AVENIR

•••

*Par Jean-François DAVOUST, responsable de la commission Sport à la CGT,
et Michel SIGNARBIEUX, membre du CNAPS*

Ce n'est pas un hasard si la journée, qui s'est tenue au siège de la CGT le 11 mai 2005, avait pour thème l'ensemble des champs couverts par les activités sportives.

Les activités sportives relèvent de la politique puisque la politique, au sens étymologique du terme, est, entre autres, un ensemble d'options prises collectivement ou individuellement par les dirigeants d'un Etat ou d'une société.

C'est pourquoi la CGT, comme organisation syndicale, doit se préoccuper de tout ce qui touche aux activités humaines dans, mais aussi à l'extérieur des entreprises, et particulièrement ce qui contribue à l'épanouissement des individus et à l'éducation des jeunes. Certes les salaires, la protection sociale et les retraites sont des composantes incontournables des revendications syndicales, mais il ne faut pas pour autant délaisser les activités sociales, sportives et culturelles.

C'est par l'Ordonnance de 1945 qu'ont été créés les comités d'entreprise (CE). Cela fait donc 60 ans que les comités d'entreprise existent et l'actualité démontre, si c'était nécessaire, qu'ils sont devenus au cours des décennies un foyer d'innovation sociale et un acteur majeur, incontournable de la vie économique et sociale des entreprises. C'est dans ce cadre que se situent les activités sportives déléguées par le CE au club d'entreprise. Nous avons là une occasion unique de faire des propositions pour que les activités sociales et culturelles, fortement souhaitées par une majorité des salariés, redeviennent une priorité.

Mais ne se préoccuper que de cet aspect du sport est réducteur.

Les différentes facettes du sport

Sport de loisir en club d'entreprise ou en club associatif, sport de haut niveau et compétition, jeux olympiques, mais aussi métiers du sport sont autant de composantes qui irriguent la société et dans lesquelles sont impliqués les militants de la CGT.

C'est pourquoi, alors que les Jeux Olympiques d'Athènes venaient de se dérouler en 2004, et que Paris a présenté sa candidature pour les JO de 2012, alors que le ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative entreprend une restructuration du sport organisé en France, la CGT a décidé de lancer une réflexion concernant ce qui touche aux activités physiques et sportives pour amener à des propositions confédérales en matière d'accessibilité et de développement du sport.

Il n'est pas possible, comme tentent de le faire les chantres du libéralisme, de séparer le sport de masse du sport de haut niveau, même s'il faut relativiser en ce qui concerne le sport professionnel outrageusement médiatisé.

Dans les conclusions du Conseil Européen de Nice qui s'est tenu en décembre 2000 on peut lire : *«le sport est une activité humaine qui repose sur des valeurs sociales, éducatives et culturelles essentielles. Il est un facteur d'insertion, de participation à la vie sociale, de tolérance, d'acceptation des différences et de respect des règles».*

□ Un service public national du sport

A partir de l'expression précédente que partage la CGT, nous revendiquons un «Service Public National du Sport».

Pourquoi un service public alors que nous sommes dans un environnement et une logique de démantèlement des services publics existants ? C'est à partir de la construction des pratiques sportives que la CGT, par l'intermédiaire de sa commission sport confédérale, a conclu à l'exigence de cette mise en place pour répondre aux besoins des populations concernées.

Cela passe d'abord par l'éducation physique et sportive à l'école, par la pratique dans les clubs et par un système de formation et d'entraînement, unique en Europe, issue d'une politique volontariste de l'Etat, pour la pratique de haut niveau et de l'engagement du mouvement associatif dans son ensemble.

Dans ce contexte, la CGT craint une logique de transfert des activités vers le privé : risque de fermeture des Directions Départementales de la Jeunesse et des Sports et de certains CREPS (Centres d'Éducation Populaire et de Sport) qu'elle ne souhaite pas voir se réaliser.

De même le sport scolaire est – et demeure – le parent pauvre du système éducatif, et ce malgré la volonté affichée par le ministre qui est intervenu le 10 mai 2005 devant les recteurs d'Académies, notamment pour appeler au développement du sport scolaire et aux aménagements à la scolarité du sport de haut niveau.

Il en va de même pour la médecine du sport, essentiellement préventive, qui est quasi-médiatisée au niveau régional et local pour la grande majorité des pratiquants.

Le mouvement associatif dans son ensemble, et plus encore le sport à l'entreprise souffrent de la suppression des moyens et d'une absence de volonté d'insuffler une dynamique de soutien et de développement. La suppression du Conseil Permanent du Sport en Entreprise est à cet égard significative.

Le chantier de remise à niveau des différentes pratiques dans le cadre de ce service public national du sport est donc immense et doit impliquer l'ensemble du mouvement sportif.

□ Le sport dans les clubs d'entreprise et associatifs

Le désengagement financier des entreprises au profit du sport spectacle amène les clubs et les comités d'entreprise à se séparer de leurs infrastructures, lesquelles souvent reviennent à la charge des collectivités locales qui supportent déjà majoritairement le poids financiers des activités physiques et sportives.

Lorsqu'un club d'entreprise se débarrasse de ses installations sportives au profit de la collectivité, il y a transfert de la charge financière de l'entreprise vers le citoyen au travers de ses impôts ou d'une pratique dans le secteur privé devenue onéreuse. C'est une forme d'abandon du salaire différé ou pour le moins sa réduc-

tion significative. C'est pourquoi il est indispensable d'avoir une réflexion sur le financement des activités sociales, sportives et culturelles apporté par ces entreprises aux Comités d'Entreprise. À l'heure où les masses salariales sont en constante diminution et où les profits explosent, il serait souhaitable d'aboutir à une mixité de ces financements, basé pour partie sur la masse salariale et indexé sur les profits réalisés.

Côté emploi c'est la fin du dispositif emploi-jeunes, contestable dans la forme mais qui a permis de redonner un élan au sport populaire et au mouvement associatif. C'est aussi l'absence de débouchés pour les étudiants en STAPS avec environ 50 000 étudiants pour 600 à 800 postes offerts.

Quant aux sportifs de haut niveau, la CGT s'est toujours préoccupée de leur situation, que ce soit pendant leur carrière sportive, éphémère pour tous et couronnée de succès pour un petit nombre, glorieuse incertitude du sport et précarité au bout du chemin pour nombre d'entre eux. Il s'agit donc de trouver un débouché pour ces athlètes qui soit associé à une formation adaptée.

Il y a là aussi un désengagement des entreprises pour la prise en compte de la carrière sportive et la gestion de l'avenir professionnel de ces sportifs.

Compte tenu de ce constat, la CGT se pose la question de savoir si le niveau de préparation des sportifs de haut niveau de la France pourra être maintenu jusqu'en 2012, car il y a lieu de s'inquiéter des politiques mises en œuvre aujourd'hui.

La CGT maintient que le sport pour tous est le socle essentiel d'un sport à multiples facettes, dont le sport de haut niveau.

Les fédérations sportives doivent jouer un rôle central dans la nécessaire solidarité entre les différents niveaux de pratique et apporter un soutien humain et financier aux pratiques amateurs.

De leur côté, les salariés et leurs familles peuvent pouvoir prétendre à la pratique sportive de leur choix à un coût acceptable.

Ce n'est pas l'application du «Partenariat Public-Privé» qui permettra à la fois de satisfaire ces besoins et former une relève de sportifs et sportives de haut niveau aux meilleures conditions. Les sommes engagées par les entreprises dans les sports médiatiques ou professionnels doivent être affectées au plus grand nombre. Il en va de l'avenir équilibré du sport dans notre pays.

□ La relation «syndicat – comité d'entreprise – club d'entreprise»

Elle apparaît à l'évidence essentielle pour que les salariés se réapproprient les activités sportives lesquelles, petit à petit, ont dérivé vers des pratiques consuméristes car étant considérées comme politiquement neutres et socialement à l'écart des mouvements de société.

L'organisation syndicale doit être le lien entre l'entreprise, les élus du comité d'entreprise qui sont issus de ses rangs et les dirigeants des clubs, ceci afin de répondre aux besoins des salariés et de leurs ayant droits. Proposer des activités de proximité, diversifiées et satisfaisant à la multiplicité des choix passe par un investissement approprié. Il ne s'agit pas de créer des infrastructures pour des activités temporaires ou encore pour répondre à des sollicitations d'un nombre restreint de salariés. Dans ce cas, il est souhaitable de nouer des partenariats, que ce soit entre comités d'entreprise liés à des entreprises différentes d'un

même bassin d'emploi, ou que ce soit avec des collectivités territoriales.

La représentation de l'organisation syndicale prend alors tout son sens pour garder la maîtrise des orientations politiques de la mise en œuvre des pratiques à partir des financements et de l'accès aux APS pour le plus grand nombre. Ceci afin d'éviter toute dérive vers un sport de haut niveau, par essence élitiste, comme la tendance l'est aujourd'hui, particulièrement pour l'attribution des subventions.

Il devient urgent pour l'organisation syndicale de prendre en compte les 50% de salariés qui ne disposent d'aucun Comité d'Entreprise. À partir du constat selon lequel les jeunes possédant une qualification dans le domaine de l'artisanat ou du commerce préféreraient se diriger vers la grande distribution ou les entreprises de taille importante parce qu'elles sont dotées de comités d'entreprise, et donc d'activités sociales, sportives et culturelles, il convient de proposer des solutions alternatives de mutualisation de moyens par un conventionnement entre organisation syndicale, artisans et commerçants et collectivités territoriales. Il en va de la qualité de vie au travail.

Enfin il est indispensable de redonner au mouvement associatif toute sa place comme élément moteur du développement des activités en partenariat avec les comités d'entreprise, là où les infrastructures font défaut, et en mettant à leur disposition les moyens de pratiquer avec l'accompagnement professionnel nécessaire.

□ L'entreprise, point de convergence de la compétence professionnelle et du "bien vivre"

Le développement des APS pour les salariés doit également s'accompagner de la mise en place de moyens pour assurer les encadrements nécessaires : assurer par des détachements en moyens propres à l'entreprise les différents niveaux d'encadrement, reconnaître la qualité de cet encadrement par une formation adaptée aux besoins et à la réglementation en vigueur, permettre par une VAE de reconnaître la fonction de ces détachés, tels devraient être les axes de mise en place d'une véritable politique de développement du sport à l'entreprise.

L'autre axe de développement concerne la valorisation et l'entretien du sport de haut niveau. La CGT pense qu'il n'y a pas opposition entre sport pour tous et sport de haut niveau, et que l'entreprise peut être leur lieu de convergence à la condition que les financements soient séparés. L'originalité d'un modèle social français a été de permettre à certains sportifs inscrits sur les listes du haut niveau de bénéficier d'une embauche préférentielle dans certaines entreprises et d'un calendrier adapté aux besoins de leur entraînement avec la garantie d'un travail à la fin de leur carrière sportive. Autant de facteurs innovants.

Aujourd'hui cette pratique n'existe quasiment plus et les jeunes sportifs doivent constamment rechercher des financements et surtout se retrouvent en situation difficile en fin de carrière ou en cas d'échec de leur performance individuelle. Une approche innovante serait donc d'articuler au sein des entreprises une formation professionnelle ou diplômante, une activité sportive avec une rémunération adaptée, une reconnaissance de la carrière sportive comme parcours professionnel qualificatif, et enfin la garantie de trouver un emploi en fin de parcours. Ceci permettrait d'empêcher ce qui est apparu dans le sport professionnel où nombre de jeunes sont sollicités pour intégrer les centres de formation et où seul un petit nombre d'entre eux trouvent un contrat à la fin de leur parcours.

Comités d'entreprise: une expérience innovante dans les Deux-Sèvres

Mutualiser, c'est fidéliser. Tel est le credo des artisans des Deux-Sèvres qui ont décidé de créer leur propre CE regroupant plus de 400 salariés issus d'environ 200 entreprises. Le journal Le Monde (voir l'édition du 8 mars 2005) s'est fait l'écho de cette innovation qui suscite déjà l'intérêt d'autres départements, dans un secteur où la main d'œuvre peine parfois à se renouveler. En versant 30 euros par an et par salarié, l'artisan donne la possibilité à ses employés de bénéficier des services d'un CE comme c'est le cas dans les entreprises de plus de cinquante salariés tenues, elles, de se doter d'un comité d'entreprise.

Il faut savoir que sur les 11 milliards d'euros du budget annuel dont bénéficient les 31 000 CE, plus de la moitié de cette somme (soit 57 %) est consacrée aux vacances, au tourisme et aux loisirs (culture et sport) et à l'organisation d'événement festifs. 1,3 millions de salariés sont licenciés dans les clubs d'entreprise, majoritairement en liaison avec le sport travailliste. Un effectif analogue d'adhérents possède une carte multi-activités (activités physiques, sportives et autres loisirs) sans affiliation fédérale. On peut doubler cet effectif de salariés si on prend en considération la pratique des activités physiques et sportives des autres membres de la famille (les "ayant droit") impliqués dans différentes formules (sport en séjours de vacances, week-end sportif, camps d'adolescents à dominante activités de pleine nature, centres de loisirs sans hébergement, etc.).

Pionniers en la matière, les artisans des Deux-Sèvres, rassemblés au sein d'une association paritaire inter-artisanale départementale (l'APIA) ont fondé leur CE en décembre 2003. Chèques-déjeuner, chèques-vacances ou tarifs préférentiels... Autant d'arguments destinés à attirer les jeunes et à fidéliser les plus âgés. La crainte des patrons d'entreprises étant de voir disparaître des employés qui préfèrent rejoindre les grandes entreprises, où ils peuvent bénéficier de nombreux avantages sociaux, sportifs et culturels...

Qualité de vie, accès à la culture sous toutes ses formes grâce aux très petites et aux petites entreprises deviennent réalité. Le Tarn a suivi l'exemple. Dans les Deux-Sèvres, l'APIA a déjà reçu les délégations de Seine-et-Marne, de Gironde et d'Auvergne, tandis que la Moselle et le Morbihan sont sur le point de créer leur propre instance.

THEME PRIORITAIRE

Les nouveaux métiers du sport

PROFESSIONNALISATION DU SPORT ET INNOVATION : MODERNISATION OU MUTATION ?

•••

Par le Professeur Jean-Pierre AUGUSTIN

UMR 5185 ADES du CNRS

Université Michel de Montaigne-Bordeaux3

Président de l'Observatoire des métiers de l'animation et du sport (ONMAS)

Tous les indicateurs le soulignent, le sport est devenu un enjeu économique et un gisement d'emplois ; il n'est plus seulement un mode de loisir, une organisation institutionnelle ou un ensemble de techniques. Parmi les multiples éléments participant, à partir des années 1960 mais surtout des années 1980, à la professionnalisation, **quatre peuvent être retenus**. C'est d'abord le progrès accompli en matière de **généralisation de l'enseignement secondaire et supérieur** depuis les quatre dernières décennies. La démocratisation a entraîné la multiplication des postes de professeurs d'éducation physique et sportive, mais l'apprentissage des gestes sportifs à l'école a eu des effets sur les pratiques au-delà des établissements scolaires, et les clubs n'ont jamais eu autant de licenciés qu'il faut accompagner et encadrer. C'est ensuite le **renforcement des procédures étatiques** qui, de 1962 à 1980, ont favorisé l'édification de multiples équipements dans les communes et les collectivités locales. Ces installations généralement gérées par les municipalités sont indispensables à l'essor du mouvement sportif et nécessitent la création de nombreux postes de travail. C'est encore l'étonnant **développement des pratiques de loisir** qui échappent en partie au caractère normatif des institutions dans le domaine du plein air, en bord de mer, en montagne, en campagne mais aussi en milieu urbain et périurbain. Ces pratiques ludo-sportives se diffusent et participent à la "sportivation" de la société. C'est enfin l'**usage du sport pour favoriser l'insertion sociale** et l'identification communautaire qui amènent la multiplication des animateurs socio-sportifs dans les villes, les banlieues, les centres de vacances et de loisirs.

Les sports sont omniprésents dans les radios, les télévisions, la publicité et s'inscrivent de plus en plus dans un système marchand de grande consommation. Mais c'est aussi la construction d'une action publique territoriale, notamment autour des aménagements sportifs, du soutien associatif et des formations diversifiées qui est à la source du développement des activités et des emplois. Cette pénétration du sport dans la sphère économique avec la création de métiers multiples s'est réalisée par seuils successifs où il est possible de distinguer trois secteurs de professionnalisation, celui des emplois publics, celui des emplois privés dans les compétitions et celui des sports de loisir lié à la fois au secteur public et au secteur privé.

□ Les dynamiques d'innovation d'un champ professionnel : le rôle des collectivités

La réorganisation du travail est au centre des préoccupations posées aux sociétés modernes tant les secteurs d'activités traditionnelles sont touchés par les restructurations et les

redéploiements. Les pouvoirs publics et les organisations sociales sont à la recherche de solutions concrètes pour redistribuer les emplois. Dans un système où la richesse et la production progressent, mais où les emplois productifs diminuent, le tertiaire économique est appelé à la rescoufle pour fournir des postes de travail. Donner sens à une société où les consommations, les modes de vie, les services autour des loisirs sont l'objet d'une attention particulière, devient un impératif. La professionnalisation sportive est présentée comme une des solutions aux questions posées.

Cette professionnalisation se réalise dans un contexte de forte demande et d'offre sportive. Le nombre de jeunes souhaitant se former aux métiers sportifs n'a jamais été aussi élevé et l'offre publique et privée reste importante. L'État, après avoir joué un rôle décisif d'impulsion laisse de plus en plus les collectivités locales, les associations et le marché assurer la gestion de ces emplois. C'est donc le renforcement de la place des professionnels et l'accroissement des crédits consacrés à financer ces postes qui marquent cette période. Cette montée des professions du sport s'est nourrie des bénévoles du mouvement sportif. Les pratiques effectuées dans le cadre des clubs et des fédérations ont été souvent déterminantes dans le choix du métier, qui apparaît autant comme le résultat du cumul d'un capital sportif vécu que comme le prolongement d'une formation spécifique. Le processus de professionnalisation résulte pour nombre de jeunes d'un engagement dans des pratiques amateurs et des exigences de l'entrée dans la vie active. La conciliation de ces deux univers favorise les vocations sportives. Les limites entre le militantisme, le travail bénévole et le métier sont alors difficiles à circonscrire. L'intitulé générique de professions du sport s'impose progressivement et tend à unifier des fonctions parfois anciennes, souvent occupées dans le cadre du bénévolat. Plus encore peut-être que la variété des tâches ou celle des lieux d'exercice, c'est la diversité des filiations d'origine qui demeure un fait marquant.

Une économie du sport résulte de ces évolutions, avec ses activités et ses métiers, qui se constitue à côté de l'économie du tourisme, de la culture et des loisirs. Encore faut-il clarifier les gisements potentiels dans un ensemble régi à la fois par les règles du marché et par une multitude d'organismes publics et privés. Un état des lieux permet de distinguer la filière économique qui produit des équipements, fabrique et distribue les articles de sport, et le secteur de l'éducation, de l'encadrement, de l'animation et de la gestion des activités de compétition et de loisirs sportifs. Les métiers sportifs forment un ensemble extrêmement diversifié en raison de la polysémie du mot sport et de sa conjugaison avec d'autres domaines comme le spectacle, le loisir, le tourisme et l'animation. La porosité des frontières entre ces différents ensembles rend pratiquement impossible toute classification stricte, et c'est certainement le métissage, où se mêlent le public et le privé, le local, le national et le mondial ainsi que des modes de gouvernances complexes, qui fournit sa dynamique au vaste domaine caractérisé par la motricité et la gestuelle sportive.

À ce titre on peut parler d'innovation et il faut conjuguer la mutation réelle dans ce domaine avec la modernisation en cours, si l'on admet que la société n'est pas seulement une organisation établie, une situation, mais une action. Mais, en raison des incertitudes et de la complexité du secteur, il faut poursuivre le travail d'investigation et ouvrir le champ de la recherche ; c'est notamment une des missions de l'ONMAS.¹¹

11. Voir les 12 études réalisées par l'ONMAS entre 2002 et 2005.

Voir aussi :

Wladimir ANDREFF et Jean-François NYS, *Economie du sport*, PUF (Que sais-je ?), Paris, 2001

Jean-Pierre AUGUSTIN, *Le sport et ses métiers, nouvelles pratiques et enjeux d'une professionnalisation*, Paris, La Découverte, 2003

Jean CAMY et Nathalie LE ROUX, *L'emploi sportif en France, situation et tendances d'évolution*, co-édition AFRAPS-RUNOPES, 2002

•••

Par Robert Denel et René Moustard, membres du Collectif de Pilotage des ANS

Il a été choisi de donner la parole à deux animateurs du Mouvement des Assises Nationales du Sport (ANS). Ce choix se justifie par le fait que les ANS, depuis plusieurs années, gèrent et produisent au bénéfice de la culture sportive de notre pays une somme d'informations, de témoignages et d'analyses qui l'apparente à un Observatoire permanent du sport et de prospective.

La prise en considération et l'expression de la pluralité des formes de diffusion sociale de la culture sportive, l'attachement marqué pour le service public du sport sont des contributions fort utiles dans les débats actuels.

Rappelons enfin que «les ANS ont milité activement pour la mise en place d'un Conseil National des Activités Physiques et Sportives regroupant la totalité des acteurs sociaux les plus représentatifs du domaine de l'éducation physique et sportive, des sports et des loisirs». «Elles ont revendiqué une loi reconnaissant toutes les pratiques, sans les hiérarchiser» (*La Lettre des ANS, avril 2005*).

**Une innovation sociale et sportive :
déjà quinze ans de mobilisation pour les ANS**

Les Assises Nationales du Sport sont nées à Montpellier en 1991, dans l'esprit suivant : exprimer des inquiétudes et des interrogations sur l'évolution observable dans le domaine du sport, à ses différents niveaux d'expression, refuser de s'engager dans la voie qui consisterait à envisager une autre organisation – une sorte de contre modèle – du monde sportif. En revanche, dès l'origine de l'initiative, il s'agissait d'occuper un espace que l'institution sportive a tendance à délaisser ou à aborder de manière trop restreinte : celui de la réflexion et du débat. En cela, cette démarche des ANS, qui a mobilisé des centaines de participants actifs dans le cadre de cinq rassemblements nationaux, peut être considérée à juste titre comme une formule innovante tant dans le mode d'organisation des rassemblements, placés chacun sous la responsabilité d'un collectif de Pilotage, que dans le choix des thèmes ou dans la façon de les aborder.

La démarche innovante des ANS a pour origine l'idée qu'il est essentiel, pour comprendre et agir, de faire appel à l'expérience des acteurs de terrain. L'institution sportive procède souvent à l'inverse, d'où les décalages entre les discours et la pratique. En sollicitant directement l'expérience, les ANS ont en 1991 suscité un intérêt inhabituel qui a fait dire aux observateurs de l'époque «qu'il s'agissait d'un événement inclassable, atypique, qui n'a pu tenir ses promesses, puisqu'il les a dépassées» (réf : *La Lettre de l'Economie du Sport n° 143 du 20 novembre 1991*).

Depuis, les actes publiés se font l'écho des travaux. Ils sont comme la mémoire du Mouvement des Assises et ambitionnent d'actualiser l'information, la réflexion et les inquiétudes légitimes au regard d'une conception culturelle du sport à laquelle sont attachés les militants, et compte tenu des faits qui jalonnent l'actualité du sport.

Le cinquième rassemblement des ANS a été organisé autour d'une interrogation globale soumise à la discussion de plus de 400 participants. «Ce qui fait la spécificité culturelle du système» éducation physique et sport, construit au fil des décennies dans notre pays, est-

il menacé par les mutation en cours tant en France que dans le monde ?»

Depuis la tenue du dernier rassemblement, en novembre 2004, les ANS sont engagées dans l'approfondissement de cette problématique en interrogeant l'expérience accumulée dans les diverses parties du système : domaine scolaire, olympisme, fédérations sportives, "sport pour tous", sport de haute performance, médias et télévisions, ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, collectivités territoriales, domaine médical, Union Européenne...

Les ANS permettent d'aborder le sport sous un angle élargi qui peut être considéré comme une façon novatrice d'envisager la réalité complexe du sport. L'enjeu du travail ANS, c'est aujourd'hui éclairer les ruptures qui marquent les changements d'époque, en les resituant dans la longue durée du développement des activités physiques et sportives. À quoi se rapportent ces ruptures ? Quels en sont les facteurs culturels, sociaux, politiques, économiques ? Quel est leur mode d'articulation, voire de hiérarchisation ? Ce sont ces évolutions qu'il faut comprendre car ce sont elles qui posent problème aux acteurs de terrain, là où ils déploient leur activité (clubs, offices du sport, établissements scolaires, entreprises...). Analyses, confrontation des expériences, débats engagés entre militants du terrain et experts, diagnostics et propositions sont autant d'éléments qui attestent d'une innovation sur le fond, visant à une meilleure maîtrise des connaissances et des outils de compréhension.

Une innovation qui doit porter aussi sur la meilleure forme de la mobilisation collective

Engagé dans sa quinzième année d'initiatives et de réalisations, le Mouvement des ANS ne s'opère pas sur la base d'un projet pré-établi. Il n'est ni construit à l'avance, ni défini a priori, comme c'est le cas dans une organisation dont les statuts associatifs fixent les buts à atteindre. En d'autres termes, l'activité des Assises Nationales du Sport se construit progressivement, de rassemblement en rassemblement.

Sur le plan de l'efficacité ou des moyens indispensables à une meilleure efficacité, les Assises Nationales du Sport ont besoin :

- de s'ouvrir davantage encore afin de renouveler son public fidèle de participants actifs,
- de décentraliser les initiatives et de ne pas se contenter d'un rassemblement national, tous les quatre ans,
- de concevoir collectivement un programme de rencontres-débats permettant d'explorer méthodiquement telle ou telle facette du sport d'aujourd'hui,
- d'établir des liens plus continus avec les spécialistes et personnes ressources associées au moment de la préparation et de la tenue de ces rassemblements,
- d'organiser le réseau des militants ANS qui opèrent au niveau local,
- de collaborer avec des collectivités territoriales – communes, départements, régions intéressées,
- de trouver des sources complémentaires de financement,
- de développer l'outil principal du mouvement : *La Lettre ANS*.

En conclusion, à l'interrogation générale formulée en 2004, autour de ce qui a historiquement fondé l'unité du système sportif français, réunissant Éducation physique, Sports, Jeunesse et Éducation Populaire, il est devenu indispensable d'examiner des questions plus

spécifiques et liées les unes aux autres, sans oublier pour autant le cadre d'ensemble privilégié.

- Que devient peu à peu l'espace sportif traditionnel (clubs, fédérations) ?
- Comment évolue la pyramide des compétitions tirées dans le sens du sport de haut niveau médiatisé ?
- Que reste-t-il de l'Éducation populaire ?
- Quel est l'avenir de l'Éducation physique à l'école ?

Les ruptures observables, les transformations annoncées ne doivent pas conduire au renoncement ou à la fatalité. En matière de sport, la problématique de l'intérêt général, l'expression de la coopération ou de la solidarité, la reconnaissance des besoins sociaux marquent respectivement des limites à la logique de la privatisation des services, à la logique de la concurrence marchande et à la recherche inconditionnelle du profit. C'est au mouvement des ANS de contribuer avec d'autres à la formalisation de solutions innovantes dans la diversité des formes que peut prendre l'expression culturelle du sport.

**CINQUIEME PARTIE :
SPORT, INNOVATION
ET DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE TERRITORIALISE**

•••

Par Jean DUTOYA / Cabinet AMNYOS – Consultants

Avec 36 millions de pratiquants sportifs en France, les activités physiques et sportives (APS) constituent l'une des composantes essentielles d'une "offre de services de proximité" aux habitants.

Cette offre – qui s'organise principalement au sein des clubs, avec le soutien des collectivités locales – doit aujourd'hui répondre à des enjeux et à des besoins de plus en plus diversifiés. Le sport compétitif et la recherche de la performance ne représentent plus l'élément essentiel, voire unique. D'autres besoins ou enjeux deviennent prépondérants : les loisirs et le divertissement, la santé et le bien-être, le besoin d'activités de pleine nature, la capacité à créer du lien social, le développement des valeurs éducatives du sport, son rôle dans l'insertion des publics en difficulté, etc.

Par ailleurs, si les APS se déploient au niveau local, au plus près des pratiquants, elles restent principalement organisées, codifiées et réglementées au niveau national. Les fédérations sportives disposent d'une délégation de service public pour organiser et développer leurs disciplines.

Or, les fédérations sportives continuent à promouvoir une conception uniforme et plutôt standardisée de la pratique sportive : cette conception, héritée de l'organisation historique du sport, est structurée par l'organisation des compétitions sportives. Chaque fédération agit en direction de ses clubs, de manière verticale et "descendante".

Cependant, cette conception est remise en cause par deux facteurs : un certain désengagement des politiques centrales, la montée en puissance des politiques territoriales. La conjugaison de ces deux facteurs appelle un **fonctionnement plus interactif entre le niveau national et le niveau local, de façon à mieux répondre à l'évolution de la demande d'APS**.

Les fédérations sportives doivent alors rechercher la façon de **refonder une légitimité fédérale mieux articulée à la prise en compte des besoins dans les territoires**.

LE PROCESSUS DE RECOMPOSITION DES TERRITOIRES ET L'ÉVOLUTION DE LA DEMANDE QUESTIONNENT LES CONTENUS DE L'OFFRE SPORTIVE.

Le contexte territorial évolue fortement sous l'effet de trois principaux facteurs :

○ **Une recomposition des modalités de conception de l'action publique**, marquée par trois points principaux :

- La décentralisation, renforcée par la loi du 13 août 2004.
- La montée en puissance des groupements de communes (intercommunalités et territoires de projet) et le processus d'élaboration de politiques publiques territoriales.

- La “coproduction” de l’action publique. L’action publique locale fait de plus en plus appel à des méthodes nouvelles de consultation/participation des habitants (conseils locaux de développement, conseils de quartier...).

○ L'affirmation de politiques sportives territoriales.

- Des politiques sportives plus directement connectées aux besoins et contextes territoriaux. Ces politiques sportives se définissent **en lien avec le diagnostic et le projet du territoire**. Le sport doit alors prouver sa capacité à participer aux enjeux du territoire, en termes de loisirs, d’éducation, d’insertion, de cohésion sociale, de tourisme...
- Le sport conçu dans sa globalité et dans sa diversité : multidisciplinaire et inter-sectoriel.

○ Une évolution de la demande publique d’activité sportive.

- La pratique compétitive et la pratique en club perdent des “parts de marché” (Cf. *Stat info*, Mars 2001, MdS).
- Engouement pour les pratiques de loisirs et de bien-être, conviviales, qualitatives, combinables, en pleine nature.
- Glissement vers une économie de la demande.
- Besoin de personnaliser davantage les services.

Ces différentes évolutions s’expriment très nettement dans les territoires.

La communauté d’agglomération du grand Angoulême (COMAGA), par exemple, a identifié au cours de son diagnostic territorial que l’offre sportive se concentre fortement sur la ville centre. Les 14 autres communes ne disposent que d’une offre limitée (football, handball, tennis). Ce déséquilibre ne favorise pas un égal accès des habitants à une diversité d’offres sportives et ne concourt donc pas à la cohésion du territoire. La COMAGA a alors défini des priorités visant à soutenir les offres sportives (clubs et équipements) qui assurent un rayonnement sur l’ensemble de l’agglomération. Il ne s’agit pas exclusivement de constituer des clubs d’agglomération, mais de favoriser la mise en réseau des clubs ou l’implantation de sections de proximité.

La communauté d’agglomération du territoire de la côte ouest (TCO – île de la Réunion) a également adossé sa politique sportive aux besoins du territoire. Le territoire se caractérise par un taux de chômage parmi les plus élevés d’Europe. Il se caractérise également par d’importantes richesses naturelles : le TCO concentre l’essentiel des ressources balnéaires de l’île, il présente également un accès privilégié vers les plus hauts sommets montagneux. Le TCO a donc axé sa politique sportive sur la mise en œuvre d’un ambitieux projet de développement des loisirs de nature : un projet combinant les activités nautiques (voile, surf, plongée), aériennes (parapente) et de montagne (randonnée pédestre, équestre et cycliste). Étant donné la configuration socio-économique et le fort taux de chômage, ce projet de développement des loisirs de nature s’articule étroitement à la politique touristique du territoire (marketing territorial, communication).

Ces deux exemples témoignent du fait que “les nouvelles politiques sportives territoriales” placent le sport comme un outil de développement du territoire. Le sport est alors considéré comme un facteur de développement touristique, d’éducation, de cohésion sociale...

LES FREINS À L'ÉVOLUTION DE L'OFFRE SPORTIVE FÉDÉRALE.

Les fédérations sportives prennent conscience de l'essor de l'intercommunalité. La fédération de football, par exemple, développe le concept de "groupement", favorisant les rapprochements et les ententes entre clubs de football appartenant à un même territoire. La fédération de judo met en place une cellule technique d'appui aux intercommunalités pour concevoir des "dojos d'agglomération", adossés à un réseau de dojos de proximité.

Les fédérations tendent cependant à identifier uniquement la dimension organisationnelle de la recomposition des territoires. **Elles ne favorisent guère une évolution du contenu de l'offre sportive de manière à répondre aux enjeux du territoire.** Ainsi, la diversification des activités est toujours pensée "par le haut" et non en fonction des enjeux territoriaux. Ceci donne lieu à la création de nouveau "produits fédéraux" : le futsall avec la fédération de football, "nagez grandeur nature" avec la fédération de natation, le sandball avec la fédération de handball, le triathlon vert avec la fédération de triathlon... Ces nouveaux produits sont toujours structurés par la pratique compétitive.

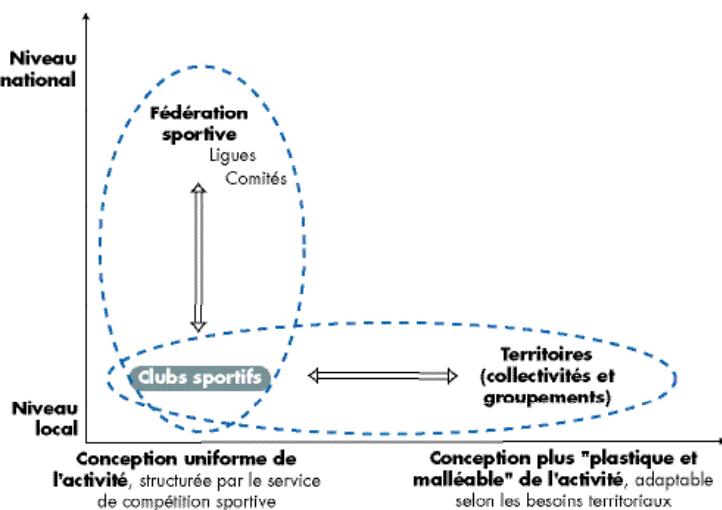
Les fédérations développent donc une **vision centraliste de la diversification**. Elles ne favorisent guère une diversification des activités initiées par les clubs, en fonction des besoins spécifiques de leurs territoires (fonctionnement de type "bottom up").

Le levier unique de fédéralisation demeure l'organisation du service de compétition sportive qui correspond à une volonté de préserver la compétition comme dimension dominante – voire unique – de la pratique sportive.

Cette conception ne favorise pas **l'ancrage territorial du club** et place les clubs dans une situation de plus en plus délicate vis-à-vis des collectivités.

Le club est pris en tenaille entre deux fonctions contradictoires :

- **Il doit être acteur dans son territoire** : créateur d'offres sportives adaptées aux contextes et besoins locaux et aux politiques sportives territoriales.
- **Il doit également être représentant et reflet de sa fédération** : relais des politiques et des valeurs fédérales, promoteur d'une discipline codifiée et de la section de proximité.



CONCLUSION

Les fédérations sportives doivent conduire un important travail de réflexion de façon à :

- **Développer des rapports de type nouveau avec les clubs et prendre en compte leur dimension territoriale.**
- **Mieux appréhender l'évolution de la demande d'APS et proposer de nouvelles offres mieux adaptées.**

Ressources. L'approche et les connaissances du cabinet AMNYOS se sont forgées au travers d'une trentaine de réalisations dans le secteur sport, notamment :

- “Politiques fédérales et politiques territoriales : quelles pratiques ? Quelles articulations ?”, CNOSF - mission développement, 2005.
- Accompagnement de la Fédération française de handball dans sa stratégie globale de développement (“Démarche Développement Formation Emploi”, FFHB, 2003-2005).
- Accompagnement de la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême dans la définition de son schéma culturel et sportif communautaire. COMAGA, 2004-2005.
- Réalisation d'une publication “Sport, utilité sociale et développement des territoires” pour l'Avise (Agence de valorisation des initiatives socio-économiques, association de la caisse des dépôts et consignations). AVISE, 2004.
- Accompagnement de la Communauté d'agglomération du Territoire de la côte ouest dans la définition de son positionnement dans le secteur sport. TCO, 2004-2005.
- Accompagnement de la Mairie de Paris dans le cadre de sa candidature à l'appel à projets “2004, Année européenne de l'éducation par le Sport”, Secrétariat général, 2003.
- Production d'un guide méthodologique destiné au mouvement sportif portant sur la place du sport dans l'attractivité des territoires. “Le sport, acteur incontournable de l'aménagement du territoire”, CNOSF - mission développement. 2003.
- Analyse de la demande de loisirs des 16/ 25 ans et définition d'une politique territorialisée de développement des loisirs. Conseil Général Côte d'Or. 2003.

•••

Par Cyril CLOUP,

Coordinateur national de l'Association Nationale Des Elus du Sport (ANDES)

L'Association Nationale Des Elus en charge du Sport a réalisé fin 2004 une série d'études sur les politiques sportives des structures intercommunales et des villes.

La première partie des résultats publiés porte sur la compétence sport dans l'intercommunalité auprès des communautés urbaines et des communautés d'agglomération.

Les communautés urbaines

Bien que la compétence sport définie par la loi Chevènement soit obligatoire pour les communautés urbaines, elles n'interviennent pas toutes dans le sport. L'explication vient de leur création antérieure à la loi datant de 1999 qui ne les rend pas éligibles à cette attribution, elles sont au nombre de deux.

Cette compétence est définie dans les domaines de «la construction, de l'aménagement et de l'entretien des équipements sportifs d'intérêt communautaire».

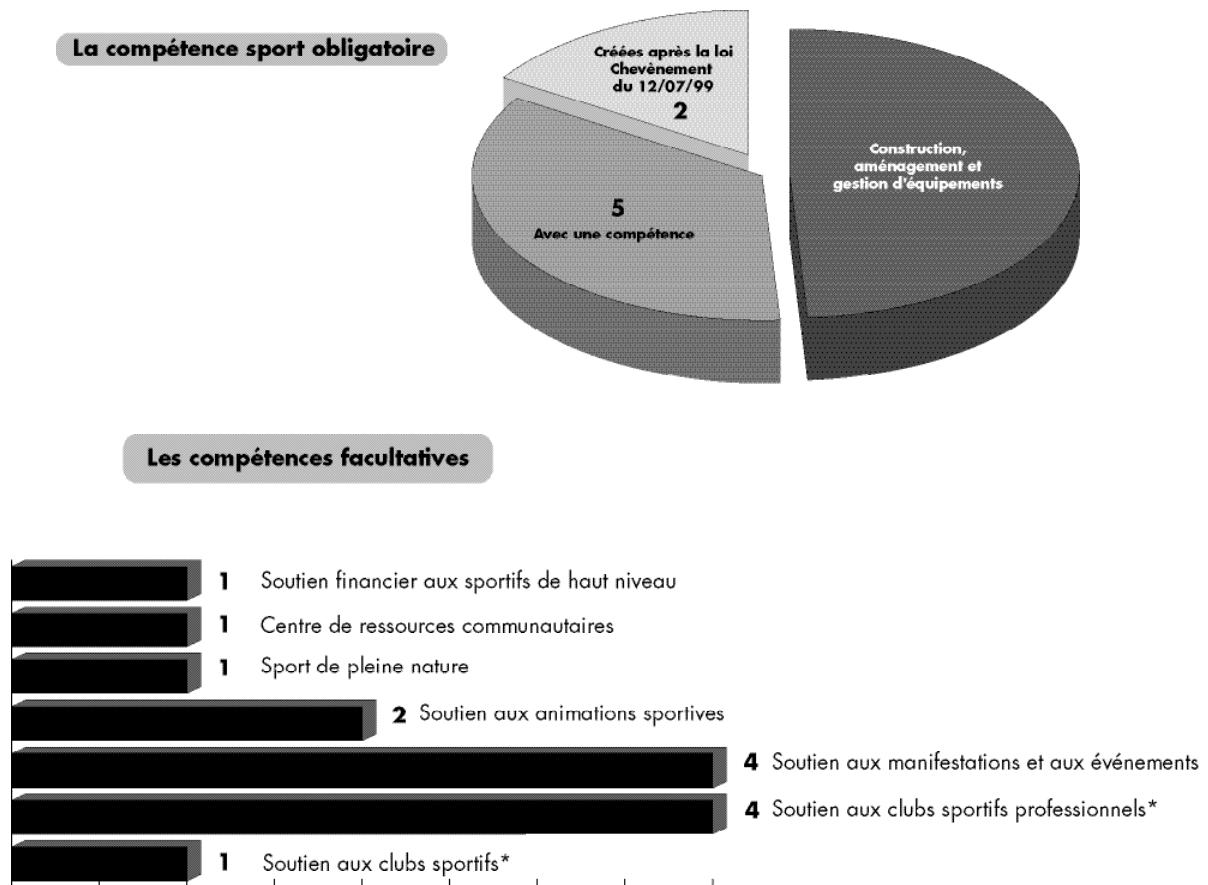
Sur les 14 communautés urbaines de France, seulement neuf (64%) interviennent dans le sport dans le cadre de la compétence obligatoire et aucun transfert de compétence n'est prévu pour 2005.

Parmi les compétences facultatives, les soutiens aux manifestations, aux événements sportifs et aux clubs professionnels sont nettement privilégiés.

L'initiative de la Communauté urbaine de Strasbourg est particulièrement innovante car elle a créé un centre de ressources communautaires mis à disposition des élus. La mission de l'agent spécialisé est d'apporter à titre d'information un suivi des dossiers aux communes membres en matière de construction, d'aménagement et de gestion d'équipements sportifs.

Cette initiative s'insère complètement dans la finalité de l'intercommunalité qui demeure dans le regroupement, la synergie et la mutualisation des moyens.

La compétence sport dans les 14 communautés urbaines



□ Les communautés d'agglomération

De par la loi, les communautés d'agglomération disposent du choix de la compétence optionnelle Sport «Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire».

Sur les 155 questionnaires envoyés, 128 ont été retournés et traités (82.5%)

L'enquête révèle que 60,8% des structures interviennent dans le sport au titre de la compétence optionnelle réparties comme suit :

- 50% pour la construction, aménagement, entretien et gestion
- 3,9% pour la construction
- 7% pour l'aménagement, entretien et gestion.

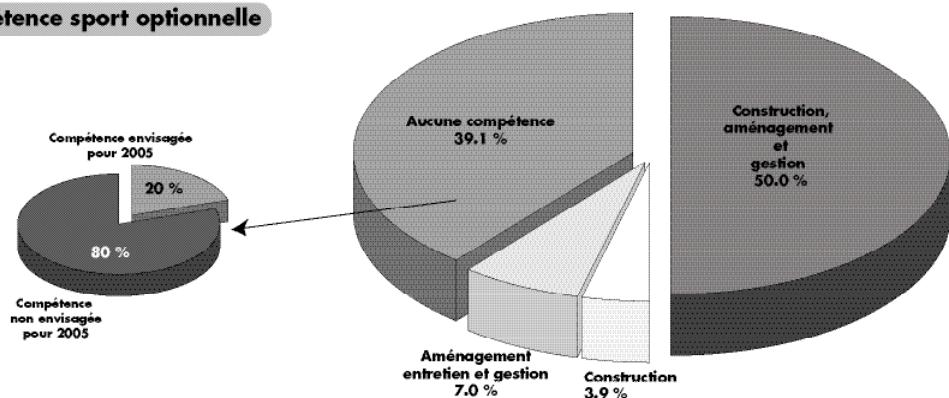
Parmi les communautés d'agglomération n'intervenant pas dans le sport en 2004, 20 % l'envisagent pour 2005 dont 13,4% pour les manifestations sportives et 8,8% pour les sports de nature.

En matière de compétences facultatives, les soutiens aux manifestations sportives et aux animations sportives sont privilégiés respectivement à hauteur de 34% et de 21%, suivis des clubs sportifs (18%).

Les interventions envisagées en 2005 confirment ce constat avec une percée remarquée des sports de nature.

La compétence sport dans les 128 communautés d'agglomération

La compétence sport optionnelle

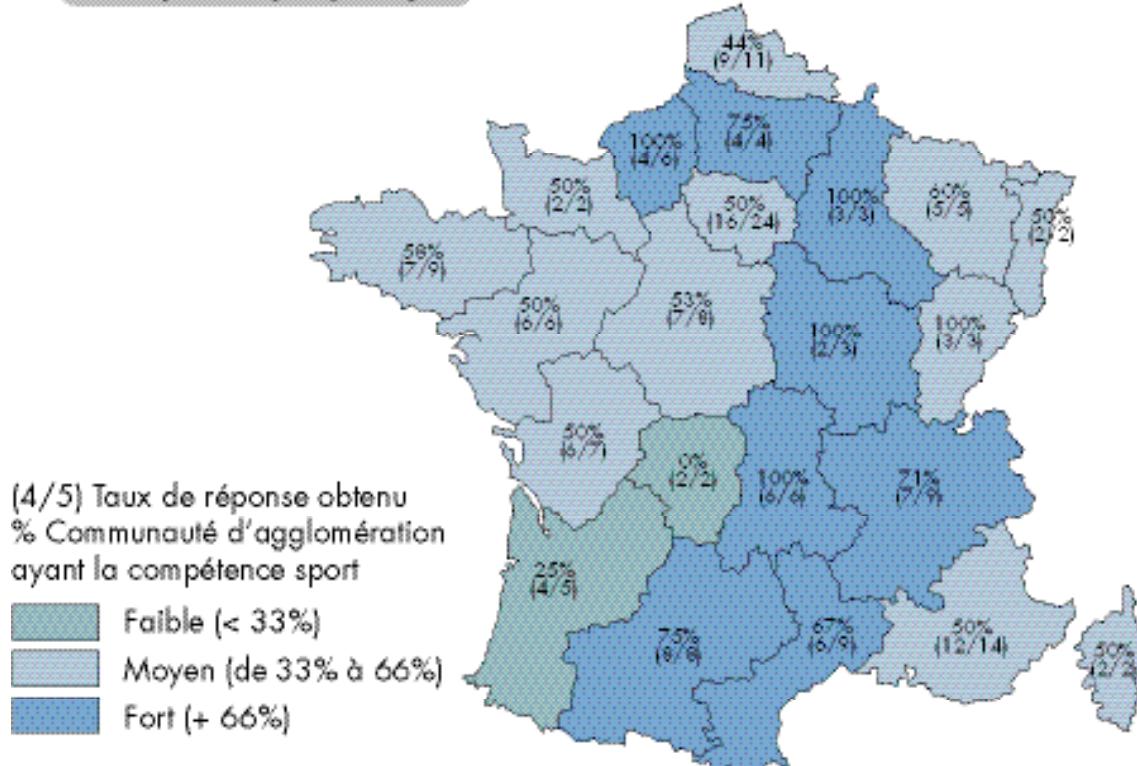


Les compétences facultatives



La compétence sport par région

La compétence sport par région



Une première analyse ne permet pas de dégager d'explication rationnelle de ces résultats qui mériteraient une réflexion approfondie. Face à cette situation hétérogène, de manière pragmatique, nous pouvons évoquer les raisons d'ordre politique, économique et culturel.

Exceptées les régions d'Aquitaine et du Limousin, toutes les régions sont à plus de 50% d'intercommunalités sportives.

Le sport au service de la cohésion territoriale et génératrice de lien social

Le premier constat est que l'intervention dans le sport est nettement plus développée dans les communautés d'agglomération que dans les communautés urbaines.

Leurs structures plus restreintes, de taille humaine, permettent une plus grande homogénéité territoriale, culturelle et politique, facilitant la proximité des acteurs et de ce fait, la prise de décision.

La difficulté principale réside dans la définition de l'intérêt communautaire et de ses critères. Cette réflexion porte notamment sur la zone de chalandise de l'équipement sportif qui dépasse le cadre de la ville-centre que l'on pourrait qualifier de «zone agglomérée», c'est le cas des piscines, des patinoires, des enceintes sportives de grande capacité.

Après de nombreux tâtonnements sur le rôle de l'intercommunalité dans le sport, la tendance générale est au transfert des équipements d'intérêt communautaire (d'une certaine dimension) vers les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), l'animation sportive restant dans le giron de la commune.

Ce concept semble trouver son équilibre en garantissant aux élus locaux le pouvoir d'animer et de faire vivre leur cité par les manifestations sportives locales. Le caractère identitaire du sport est ainsi préservé.

Bien que l'enquête ne porte pas sur les 2286 communautés de communes (source ADCF), leur rôle est tout à fait justifié en matière sportive et notamment pour l'aménagement «d'espaces de vie» dans les zones rurales en référence à l'aménagement du territoire.

Les équipements communautaires sont ainsi des générateurs de lien social, de proximité, de bassins de vie et favorisent par voie de conséquence la pratique sportive.

Aujourd'hui, il est clair que le consensus et la concertation des acteurs locaux gagnent en maturité pour tendre vers la finalité de l'intercommunalité, à savoir un aménagement cohérent du territoire par le biais de la mutualisation des moyens et des compétences.

C'est ainsi que dans la lignée de la compétence obligatoire en matière d'équipements sportifs pour les communautés urbaines créées à partir de 1999, il serait nécessaire que le législateur puisse la généraliser à tous les EPCI afin de consolider ce mouvement structurel mais aussi d'appuyer la réflexion des acteurs locaux dans ce domaine.

THEME PRIORITAIRE

Identifier des projets originaux. Des exemples marquants.

LES SPORTS DE GLISSE EN AQUITAINE : D'UNE CROISSANCE SPONTANEE A UN DEVELOPPEMENT MAITRISE, L'EXIGENCE DE L'INNOVATION

•••

Par Sophie HERRERA,

Professeur agrégée d'EPS, Université Victor Segalen Bordeaux 2 et IUP de Bayonne

Préambule.

Cette contribution vise à présenter un «cas», celui du développement des activités liées à la glisse et plus particulièrement au surf sous l'angle d'une triple dimension : sportive, territoriale et économique. En ce sens, certaines analyses opérées à partir du «cas» Sud aquitain certes originales recoupent des problématiques présentes sur d'autres territoires, pour d'autres activités.

L'Aquitaine et la «Glisse» : des identités confondues

«Glissicon-vallée»¹², «Petite Californie»¹³, «Côte en or»¹⁴, «Eldorado de la glisse»¹⁵...ces quelques titres extraits de la presse nationale et internationale témoignent de la confusion des identités opérée par les observateurs extérieurs entre la Côte sud Aquitaine, les sports de glisse et l'activité économique. Cette perception partagée et originale résulte de l'interaction entre des facteurs géographiques «naturels» liés à la richesse remarquable en «spots» de la Côte basco-landaise, de la diffusion remarquable depuis 1957 à partir de Biarritz de la pratique du surf et des disciplines associées, de la capacité des pratiquants «pionniers» à déployer une activité économique croissante connexe à leur pratique.

Une identité forte, des modalités originales de constitution

Les retombées économiques remarquables induites de manière directe et indirecte par la présence de l'activité surf sur le territoire local constituent le versant tangible d'un processus original initié à partir des années soixante¹⁶ dont la dynamique relève de facteurs socio-logiques, sportifs, culturels, urbanistiques.

Une greffe remarquable : le territoire et le lien à l'océan comme ressources premières

La qualité des vagues, la diversité des sites de pratique, leur accessibilité, la température de l'eau, offrent des conditions optimales uniques en Europe pour la pratique du surf. De plus, la localisation des villes de la Côte (Biarritz, Bidart, Guéthary...) à proximité immédiate des plages intègre la vision des vagues et les évolutions des surfeurs dans le paysage urbain assurant ainsi une visibilité réciproque et un lien permanent entre la ville et la mer,

12. Sud Ouest Eco 1999,

13. Los Angeles Times (pages économiques), 11 mai 2003

14. L'Equipe Magazine, 19 août 2000

15. Le Monde, 13 décembre 2000

16. 1957 Peter Virtel

l'activité quotidienne et la pratique du surf. Cette donnée «naturelle» a constitué la ressource première à partir de laquelle s'est organisée de façon pérenne une activité sportive à forte dimension culturelle, réunissant les surfeurs locaux et leurs homologues étrangers. Les premiers trouvaient dans cette activité une modalité renouvelée pour leurs contacts quotidiens avec l'océan et un moyen de se rapprocher de la Culture californienne des années 60 ; les seconds initialement en provenance des pays nordiques puis majoritairement anglo-saxons étaient attirés par la qualité des vagues et par le caractère «retour aux sources» de la «vieille» Europe.

La mixité des origines et des cultures des pratiquants du surf sur la Côte Basque au-delà de son intérêt sociologique représente un analyseur pertinent en matière de structuration économique.

La relation permanente à la pratique sportive, et au territoire comme marqueurs d'un modèle économique original

La pratique du surf n'est possible qu'en présence de vagues or, l'existence de ces dernières revêt un caractère totalement aléatoire en fonction des conditions météorologiques, des marées qui varient selon les heures d'une même journée. Ces caractéristiques permettent de comprendre les raisons pour lesquelles les surfeurs ont cherché à assurer leur subsistance par une activité d'interface leur permettant de vivre à proximité immédiate des plages et de calquer leur temps de vie sur celui de l'évolution des conditions de pratique.

La mise en évidence de cet assujettissement remarquable entre temps de travail, rythme de la pratique et dynamique des vagues au-delà de son impact sur les choix de vie des surfeurs constitue le fondement d'un des facteurs clés du succès du surf-business.

Les «allers et retours» permanents entre sport/plage/travail ont généré une interdépendance forte entre ces trois temps et favorisé la créativité et l'originalité du marketing centré sur le lien Produit/Image/Pratique/Territoire.

Certains surfeurs locaux ayant les premiers perçu le potentiel existant dans ce domaine ont vu leurs initiatives limitées voire avortées par les obstacles culturels liés au localisme et à une vision «idéalisé» essentiellement culturelle de la pratique tandis que les «entrepreneurs» anglo-saxons «expatriés» sur la Côte Basque importaient avec succès un modèle génératrices d'affaires lié au surf déjà expérimenté en Australie et en Californie. Ces modalités différencieront de conversion progressive de la pratique sportive et de son environnement en activité économique de subsistance puis en véritable source de profit sont à l'origine du poids des marques australiennes et américaines dans le secteur du surf business en Europe.

□ Une croissance remarquable, des menaces externes exacerbées par les enjeux économiques croissants.

Le développement économique du secteur surf puis «glisse» s'est produit sur une période relativement courte (moins de vingt ans) il est caractérisé par une concentration géographique forte des acteurs majeurs de la filière sur le territoire originel Sud Aquitaine à partir duquel par diffusion s'est opérée une forte croissance sur un marché progressivement européen et une diversification notable des services, produits et activités sportives concernés.

L'effet levier de la convergence culturelle

Le succès de la «filière Glisse» repose certes sur des facteurs endogènes (évoqués ci-dessus) inhérents à ses caractéristiques spécifiques toutefois, ces derniers ne peuvent à eux seuls expliquer son impact économique : les 40 marques majeures implantées en Aquitaine réalisent un chiffre d'affaires d'environ 900 millions d'euros. Des éléments exogènes tels que l'évolution des valeurs culturelles, la transformation de la culture sportive, le relais accentué des médias spécialisés, le rapprochement mode-sportwear ont donné au surf et plus généralement à la glisse un véritable écho lié à la convergence culturelle entre les valeurs de la société, en particulier celles auxquelles s'identifient les adolescents et celles relayées par les marques.

La rencontre entre Sport-territoire-marché-culture-société est à l'origine du passage du marché du surf – la pratique sportive spécifique n'est plus considérée comme référence suffisante – à celui de marché de la glisse concept élargi qui permet de se référer à un ensemble d'activités qui relèvent d'une «Culture» commune (boardculture) qui transcende leurs différences. Les marques s'inscrivent dans cette dynamique et affichent leur démarche sous l'appellation «cross over» qui recouvre leur capacité à intégrer dans leur marché des activités multiples : surf, kitesurf, snowboard, skate, en leur propre sein ou par rachat d'autres marques.

Cette stratégie peut paraître contraire aux classifications sociologiques communément employée pour désigner les «tribus» de skateurs, surfeurs censés opposés en matière de références (mer, naturel, écologie, harmonie/Urbain, construit, décalé,), elle révèle en fait une transformation des modalités de pratique (les jeunes sont de plus en plus des pratiquants multi-glisses) et un élargissement du nombre de pratiquants qui modifie sensiblement leurs profils et rend inopérante les classifications originelles. Cette évolution justifie l'implantation récente sur la Côte basque de plusieurs marques spécialisées dans le marché du skate et, le rachat par Quiksilver en mars 2005 d'une marque emblématique des sports de montagne : Rossignol.

Un marché stabilisé et mature qui suscite des convoitises : le changement d'échelle d'une concurrence exacerbée

La croissance à deux chiffres de certaines marques, la stratégie d'élargissement à de nouveaux marchés par le rachat de «petites» marques par les «grandes», la cotation en bourse de l'entreprise Oxbow (juillet 2004) illustrent le niveau atteint par le secteur de l'économie de la Glisse tout particulièrement sur la dernière décennie. Cette évolution spectaculaire par sa rapidité s'opère somme toute à partir de schémas économiques «classiques», toutefois, elle confronte la filière à des problématiques nouvelles et parfois spécifiques. En «interne», les acteurs économiques doivent assurer de manière simultanée la croissance quantitative (voire la massification) de leur marché et la diversification de leurs produits (textiles, accessoires, bagagerie, horlogerie, lunettes, produits sportifs...) ce qui pourrait à terme mettre en péril le facteur clés de leur succès : une identité forte ancrée sur le triptyque Pratique sportive/Image/Produit. Les stratégies des services marketings se structurent dans ce domaine autour des leviers privilégiés constitués par les campagnes de communication dans les médias spécialisés, l'organisation d'évènements en direct, la constitution de «teams» associant des champions connus et la recherche d'un positionnement «fort» afin de se démarquer des concurrents directs : marché féminin via la marque Roxy pour

Les menaces «externes» se situent pour les principales entreprises au niveau mondial atteint par ce marché. Les plus grandes marques du marché du sport et du Sportwear proposent d'ores et déjà des produits directement inspirés de «l'esprit» surf, dans un registre différent, la création de la marque Tribord par le «géant» décathlon et sa délocalisation à Hendaye s'inscrivent dans cette même dynamique.

Deux autres dangers moins spécifiques menacent la filière Glisse : l'augmentation significative de la contrefaçon constraint aujourd'hui les «majors» à protéger chacune de leur création et à «traquer» les faussaires. Plus menaçante en termes d'emplois la levée des barrières européennes (janvier 2005) aux importations de textile en provenance de Chine représente un risque même si les unités de production des marques de Surfwear sont délocalisées depuis de nombreuses années en Asie. Dans ce secteur, l'enjeu principal réside dans le maintien des emplois «hors production» liés aux fonctions de direction, marketing, financiers, GRH sur les sites actuels du Sud Aquitain.

Parallèlement à l'industrie, le secteur des services, en particulier le tourisme sportif (surf...) subit également une pression concurrentielle de plus en plus forte, domaine exercé par des territoires étrangers qui disposent de nombreux atouts, proposent des services de qualité croissante à des prix attractifs et utilisent les medias et les TIC pour attirer une clientèle élargie.

Le renforcement de la coopération intra territoriale, une source d'innovation

La prise de conscience progressive des risques qui pèsent sur la filière glisse et la «nouvelle donne» provoquée par sa croissance ont donné lieu à des initiatives diverses portées exclusivement ou conjointement par des acteurs économiques, institutionnels et publics au service d'objectifs communs : assurer la continuité du développement, consolider la filière sur le territoire, relever le défi de la concurrence accrue entre entreprises et... territoires.

Des conditions favorables à la coopération : l'évolution du positionnement des acteurs

La concentration des entreprises sur une portion réduite du territoire, l'accès à des postes de responsabilité de nouveaux acteurs porteurs de cadres d'analyses communs en dépit de la diversité de leurs secteurs d'intervention et de leurs rattachement institutionnels ont incontestablement facilité les relations entre les divers acteurs concernés (entreprises, collectivités locales, organismes consulaires, universités, centres de formation...).

De même, la publication régulière des résultats d'enquêtes relative à l'économie du territoire a révélé le poids de ce secteur d'activité et a accentué la prise de conscience partagée des enjeux liés à son accompagnement.

Un obstacle culturel fut également dépassé dès lors que ce qui pouvait apparaître comme un simple loisir fut considéré par l'ensemble des acteurs comme une activité économique à part entière créatrice d'emplois et de richesses au même titre que des activités plus «traditionnelles».

Ces limites levées, les conditions étaient réunies pour que les acteurs à partir de motifs d'agir certes différents s'engagent dans des démarches collectives destinées à répondre à de nouveaux défis.

Des initiatives différenciées par leur niveau d'intégration : des initiatives individuelles aux projets structurants

La diversité des initiatives et leur chronologie témoignent de leur «montée en puissance» progressive et du passage d'une approche parcellaire et souvent individuelle à des projets à dimension collective :

- 1990 : Création de l'association Surfrider Fondation Europe, destinée à sensibiliser à l'environnement la pratique du surf.
- 1992 : Première édition du Salon Gliss'expo (salon Européen de l'industrie de la glisse initié par deux jeunes créateurs d'entreprise locaux).
- 1999 : Ouverture par l'Université Victor Segalen Bordeaux 2 en collaboration avec la CCI Bayonne Pays Basque du DESS Ingénierie des projets et de produits «Sports de Glisse» délocalisé sur la Côte Basque (Technopole Izarbel) à proximité des entreprises. Ce diplôme unique en Europe est destiné à former des cadres spécialisés aux entreprises (implantées sur le territoire national et/ou international afin de répondre à leurs nouveaux besoins en matière de compétences).
- 1999 : Attribution par la DATAR du label Système productif Local (SPL) Surf Sud Aquitain à l'Association des artisans shapers d'Aquitaine sous l'égide de la Chambre régionale des Métiers. L'ASA a bénéficié d'une aide pluriannuelle du Conseil régional.
- 1999 : Naissance de l'association Eurosima association européenne des industriels de la glisse implantée à Saint-Jean-de-Luz. Créée à l'initiative des principales marques du secteur afin d'assurer une meilleure lisibilité à leur action et de protéger leur identité, cette organisation s'est fortement élargie tant du point de vue du nombre de ses membres que de la diversification de ses actions : présence sur les salons spécialisés, organisation de regroupements de dirigeants, de la fête nationale du surf, d'événements, création d'un prix à l'innovation technologique, projet de coopérative pour les shapers...
- 2000 : Signature par la CCI, le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques et la Communauté d'Agglomération Bayonne-Anglet-Biarritz d'un contrat pluriannuel en matière de recherche d'investisseurs dans trois domaines : logistique, nouvelles technologies et glisse. Les retombées les plus significatives en matière de création d'emplois ont été jusqu'à ce jour enregistrées dans ce dernier secteur.
- 2003 : Constitution d'un groupe de travail associant autour de trois principaux porteurs (CCI, Eurosima, Université) les collectivités locales et territoriales afin de définir et de proposer à la DATAR un projet élargi de SPL Glisse Sud Aquitain.

Parallèlement à ces initiatives collectives, deux projets structurants majeurs sont en phase pré opérationnelle : la construction et l'ouverture à l'initiative de la ville de Biarritz en 2007 d'une «Cité du surf et de l'Océan», bâtiment de 3200m² dédié à la culture du surf et de l'océan, de ses sports, mécanismes et environnement ; la réalisation par la CCI sur la commune d'Anglet d'une zone d'activité économique spécialisée implantée à proximité immédiate de l'océan, destinée à accueillir les entreprises du secteur surf et «outdoor».

La conversion progressive et spectaculaire d'une activité sportive «marginale» à une vérité

table filière économique s'est opérée dans un creuset culturel, sociologique, géographique qui a incontestablement facilité, voire généré cette transformation.

Les enjeux liés au développement de ce secteur d'activité dont la réussite repose sans conteste sur sa capacité créative en matière de marché et de marketing confronte les acteurs économiques et institutionnels directs et indirects à des défis renouvelés. Ces derniers visent principalement à améliorer la compétitivité de cette filière, à maîtriser sa croissance, à assurer son développement pérenne dans un contexte de concurrence mondiale accrue.

La problématique de l'innovation se trouve ainsi déplacée sur de nouveaux territoires : celui de la capacité des différents acteurs économiques à établir dans un équilibre dynamique des modes de coopération transversaux, originaux, efficaces et pérennes, au-delà des cloisonnements et des jeux de concurrence « traditionnels ».

•••

*Par Dominique Charrier, Christopher Hautbois et Thierry Noël Dubuisson
CRAPS CEMIS EA 2131. Université de Caen Basse-Normandie.*

La croissance et la diversité des pratiques équestres (randonnée, compétitions, endurance, pratiques hybrides...) et l'ampleur des enjeux économiques liés à l'élevage et aux courses hippiques conduisent les acteurs politiques et économiques à considérer ces activités comme de véritables outils de développement local. Ces stratégies volontaristes concernent en particulier les zones périurbaines (compte tenu de la double proximité des espaces naturels et des populations citadines) et les zones rurales (où les conditions naturelles favorisent les activités d'élevage et de tourisme).

La contribution, fondée sur l'exemple très significatif, voire exemplaire, de la Basse-Normandie permet de prendre conscience de la diversité des acteurs et de leurs intérêts et de l'importance des enjeux politiques (le développement des territoires), économiques (création de richesses et d'emplois) et sociaux (enjeux sportifs, professionnalisation). Elle interroge tout particulièrement les conditions de la synergie entre acteurs des secteurs public, associatif et privé.

La filière équestre en Basse-Normandie : derrière l'élevage, une filière forte.

La Basse-Normandie et la filière équestre ont une longue tradition commune. Depuis trois siècles, la Basse-Normandie s'est progressivement imposée comme l'une des principales terres d'élevage de chevaux, d'abord sous l'impulsion des Haras royaux, qui allaient devenir nationaux, puis grâce au travail des éleveurs privés. Après la production d'équidés pour l'armée, puis pour les travaux agricoles, le principal débouché est, à partir du début du XIX^e siècle, celui des courses de chevaux. Dans ce domaine, la qualité des productions bas-normandes ne s'est pas démentie puisque parmi les 60 meilleurs éleveurs français de pur-sang (moyenne établie sur un palmarès de 1986 à 1997), près de 90 % sont bas-normands alors que la part de ces étalons bas-normands sur le plan national n'est que de 23%.

L'élevage permet de valoriser 12 % du territoire régional. La Basse-Normandie est la première région de France en ce qui concerne l'élevage des chevaux (57.090 équidés pour 7.900 éleveurs). Cela correspond à un équivalent de 3.414 emplois à temps plein. La production, la mise en valeur, l'exploitation et la vente des chevaux génèrent un flux économique estimé à au moins 270 millions d'euros¹⁷ (non compris les investissements mobiliers et immobiliers).

Mais si la **production de chevaux pour le trot, le galop et les sports équestres** (sauts d'obstacles, concours complet, dressage....) est un versant majeur de la filière en Basse-Normandie, elle n'en est pas le seul. La région possède en effet une grande variété d'activités organisées autour du cheval. Il s'agit :

- **de la vente aux enchères des équidés** : en 2002, l'Agence française de vente

17. Cf. revue "Pays de Normandie" n°49, été 2005.

basée à Deauville a vendu 371 yearlings pour un total de 37 millions d'euros, soit une hausse de 8 % par rapport à celui enregistré en 2000.

- **de l'organisation des courses hippiques** : pendant l'été 2005, ce sont plus de 1000 courses regroupées sur 107 journées de manifestations hippiques qui se dérouleront sur 23 hippodromes de la région¹⁸. Il convient de souligner que ces courses sont associées à des manifestations qui accentuent l'aspect populaire souhaité par le milieu du turf.
- **de la recherche équine** : le laboratoire départemental du Calvados, l'institut de pathologie du cheval (l'un des trois principaux laboratoires mondiaux dans ce secteur) et la recherche universitaire forment l'ossature de la recherche équine bas-normande.
- **de la formation des professionnels du cheval** : afin de renouveler ou compléter les quelques 4 000 emplois liés à l'entraînement des chevaux de courses, neuf structures sont spécialisées dans ce secteur, de l'Ecole Nationale Professionnelle des Haras (Orne) à l'école de l'Association de Formation et d'Action Sociale des Ecuries de Courses (Manche).
- **du tourisme équestre** : le développement des activités de loisirs a eu des conséquences positives sur la filière équestre bas-normande en contribuant à l'essor des activités de tourisme équestre réparties sur l'ensemble de la région.
- **d'activités connexes** : la pratique régulière, amateur ou professionnelle, de l'équitation a permis le développement dans toute la région d'une activité de vente de biens et de services liée au cheval. Cette activité va de la vente d'articles au détail (équipement du cavalier) à celle de biens plus importants (remorques, vans) en passant par un aéroport spécialisé dans le transport des chevaux. On estime à près de 130, le nombre de structures appartenant à ce secteur.

Ces éléments expliquent pourquoi la Basse-Normandie rivalise avec les plus grands centres mondiaux de la filière équine que sont en particulier Lexington aux Etats-Unis, Newmarket en Grande Bretagne ou Hanovre en Allemagne¹⁹.

□ La diversité des enjeux

La diversité des activités liées à la filière équestre en Basse-Normandie constitue une force pour la région car elle lui permet d'être bien identifiée sur les différents marchés. Mais cela peut également être un frein tant le développement de cette filière nécessite de composer avec des enjeux différents, voire contradictoires.

Au plan sportif, la Basse-Normandie fait partie de l'élite mondiale en matière de sports équestres. Les Jeux Olympiques ou les Jeux Equestres Mondiaux donnent régulièrement la preuve de la qualité des chevaux et des cavaliers formés en France. Les nombreuses médailles internationales placent la France parmi les leaders de la compétition. Historiquement, le concours de sauts d'obstacles et le concours complet, mais maintenant le dressage et à un niveau moindre l'attelage sont des disciplines phares où les français excelltent, à l'instar d'Eric Navet, cavalier bas normand, maintes fois titré.

18. Cf. "Le Guide des vacances en Normandie". Supplément Ouest France n° 18 478. 6/07/2005
19. Cf. "La lettre scientifique et technologique de Basse-Normandie". Mensuel n° 41. avril 2005

Au plan politique, les collectivités territoriales de la région soutiennent, financièrement et d'un point de vue structurel, les différentes activités équestres depuis près de 15 ans²⁰. La difficulté pour les élus est liée à la nécessité de réaliser un double arbitrage : d'abord, un arbitrage interne à la filière consistant à identifier les activités équestres devant faire l'objet d'un soutien prioritaire en expliquant aux autres professionnels pourquoi ils ne sont pas aidés ; un arbitrage externe ensuite conduisant les élus à rendre légitime aux yeux de l'ensemble des bas-normands le soutien apporté à la filière équine dans la région²¹. La reconnaissance régionale de la filière est un argument majeur des enjeux politiques en Basse-Normandie. A ce titre, la candidature de la Région à l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux de 2010 est éloquente. Cette candidature, pour un budget de 25 millions d'euros est la seule formulée par une région. Elle est en concurrence avec les Etats-Unis et les Emirats Arabes Unis. Le projet bas-normand offre des garanties significatives au niveau sanitaire (cavaliers et chevaux), des sols hippiques irréprochables et un suivi médical unique au monde. Ces garanties sont les points forts de la candidature.

L'un des arguments utilisés par les élus pour justifier ce soutien public est économique. Il concerne l'existence d'une concurrence de plus en plus forte frappant la filière équestre bas-normande. Le secteur de la production de chevaux est ainsi directement concurrencé par les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et les pays du Moyen-Orient qui bénéficient notamment d'une fiscalité moins élevée. Le secteur du tourisme équestre est concurrencé par des départements tels que l'Ardèche ou la Drôme souvent identifiés par les pratiquants comme les territoires leaders en France. Enfin, le secteur des activités connexes doit lutter contre la concurrence des pays de l'Est disposant d'une main-d'œuvre moins chère et offrant par conséquent des biens à des prix inférieurs. En somme, les enjeux économiques de la filière équestre bas-normande s'inscrivent dans une problématique plus large qui pose la question du développement économique de la France face à une concurrence internationale forte.

En ce qui concerne les **enjeux socio-culturels**, deux aspects méritent d'être soulignés. Il convient d'abord de rappeler que le cheval fait partie de la culture bas-normande. De ce fait, certains élus et citoyens considèrent que la filière équestre doit faire l'objet d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics. Plus précisément, c'est parce que le cheval fait partie du patrimoine régional qu'il doit être aidé financièrement par la sphère publique et ce, indépendamment de toutes considérations économiques. Par ailleurs, la région Basse-Normandie est, comme d'autres, confrontée à la fragilité de ses territoires ruraux. La dynamique des emplois autour de la filière équine tend à fixer une population locale par définition attachée au terroir, voire à attirer des nouveaux publics (notamment dans l'animation et l'enseignement). Cette population et les structures d'habitat fortement imbriquées avec l'activité équestre sont ainsi pérennisées.

20. Noël Dubuisson T. (2000), La prise en compte des particularismes locaux dans le financement du sport par les collectivités territoriales : l'exemple de la Basse-Normandie. In "Le financement du sport" sous la direction de D. Charrier. Presses Universitaires du Sport.

21. Pour une analyse plus détaillée de l'intervention publique en faveur des activités équestres en Basse-Normandie, voir Hautbois C. (2004), Activités physiques et sportives, effets induits et rôle de la sphère publique: légitimité, opportunité, efficacité de l'intervention de la sphère publique locale en faveur des activités équestres en Basse-Normandie. Vers une économie politique du tourisme sportif. Thèse de doctorat à l'Université de Caen Basse-Normandie.

□ **De la diversité des acteurs et des stratégies aux conditions de la synergie**

La principale caractéristique de la filière équestre concerne la diversité des acteurs, qu'il est toutefois possible de catégoriser en quatre secteurs. S'ils ont en commun l'amour du cheval, ils se caractérisent surtout par des stratégies et des niveaux de développement différents.

Le secteur des courses n'est plus dans une phase de forte croissance (les débouchés sont identifiés et limités) et s'efforce de se maintenir dans la phase de maturité. Il est très structuré, essentiellement encadré par des organisations privées et vise un marché international dont le volume d'affaires est très élevé et où la concurrence très vive.

A la fin des années 90, le tourisme équestre apparaissait, en France en général et en Basse-Normandie en particulier, comme le secteur disposant de la plus grande marge de progression. Quelques années plus tard, on doit reconnaître qu'il n'est pas encore passé du stade d'apparition à celui de forte croissance. Le secteur du tourisme et des loisirs est géré par des associations principalement composées de bénévoles et depuis quelques années par des structures privées à la rentabilité encore fragile. L'identification d'une demande solvable et le développement d'une offre lisible, plus solide car plus professionnalisée, sont deux éléments qui caractérisent ce secteur récent. Les potentialités de ce secteur ne sont sans doute pas à remettre en cause. C'est surtout la capacité des acteurs à généraliser les formules (offre d'hébergement, diversité des activités sportives proposées...) permettant de toucher une demande solvable qui permettra de franchir un cap.

Le secteur des sports équestres doit maintenir une qualité de production élevée tout en s'efforçant de rechercher de nouveaux débouchés. Ceci nécessite des compétences (maîtrise de l'anglais, notions de marketing et de gestion stratégique d'entreprises) que certains éleveurs ne possèdent qu'en partie.

Enfin, les activités connexes sont composées d'entreprises qui doivent s'imposer sur un marché national, voire international avec les moyens de TPE ou de PME.

□ **Conclusion**

Il y a nécessité de montrer (donc d'étudier) la cohérence des synergies entre les différents acteurs (entre esquive, coordination, complémentarité ou opposition d'objectifs). Les différents acteurs devront aborder collectivement, mais chacun depuis sa place, les différentes questions qui se posent :

- **notamment celle qui concerne la nécessité d'une couverture géographique équilibrée (maillage territorial) dans un secteur où règne majoritairement la concurrence (et donc la liberté de s'installer...)**
- **également celle de la destination des subventions publiques (Etat ou collectivités) alors que principalement les structures d'équitation sont de statut privé,**
- **puis celle de la double et difficile articulation entre les secteurs de l'éle-**

- vage/équitation et les secteurs marchands et non marchands,
- enfin celle de la difficulté durable à tracer les frontières et donc les passerelles entre les champs sportif, touristique et économique.

Aujourd’hui, il semble que ce soit un effort collectif, en partenariat avec tous les acteurs privés et publics qui favorise le développement de toute la filière équestre. En Basse-Normandie, le conseil régional l’a compris en créant en 1997 le conseil des chevaux de Normandie. Cette structure, pionnière en France, s’est depuis généralisée à presque toutes les régions.

Plus généralement, il semble que l’avenir de la filière équestre se joue dans la capacité de ses acteurs à (ré)inventer des articulations entre les secteurs public et privé, au-delà du stéréotype selon lequel le public devrait s’occuper des activités les moins rentables pour laisser aux acteurs privés les clientèles les plus solvables. La question du “développement local” devrait aider les acteurs à créer durablement les conditions de cette nouvelle et nécessaire synergie.

•••

*Par Magy Moravie, doctorante à la Faculté des Sciences du Sport de Bordeaux
(directeur de thèse : professeur : André Menaut),
laboratoire Vie sportive : tradition, innovation, intervention (EA 498)*

La yole ronde est un “sport traditionnel” pratiqué en Martinique, département français d’Outre-Mer qui rassemble environ 350 000 habitants auxquels viennent s’ajouter de nombreux flux touristiques (au mois de décembre, en février, au moment des vacances de Carnaval, et durant la période estivale). Contrairement à la plupart des disciplines sportives pratiquées à la Martinique, qui ont été importées du Vieux continent, la voile a conservé une forme traditionnelle avec un type d’embarcation “typique” : la yole ronde. À travers le développement récent de la yole se lisent les mutations d’une société colonisée, extra-métropolitaine, qui parachève son processus de modernisation.

Comment un milieu tel que celui de la “yole”, réputé répulsif à l’innovation, a-t-il pu devenir source du changement à la fois en termes de pratiques, d’équipements, d’expérimentations et de mises au point technologiques, de communication sociale, de mode d’organisation et de soutiens financiers ?

L’innovation peut se définir comme le résultat d’un acte de transformation intense conduisant à des solutions nouvelles dont les effets et les bénéfices sont mesurables sur le long terme. De ce point de vue, les courses de yoles constituent un fait social complexe qui a été réactualisé et surtout réinterprété. Notre propos est de montrer que le processus d’innovation culturelle à l’œuvre dans la yole, en se complexifiant, a produit, étape après étape, une configuration systémique de l’expression identitaire et de l’intégration sociale à laquelle sont liés des enjeux socio-économiques et politiques.

□ La yole ronde : un phénomène d’expression identitaire

La yole ronde est une embarcation légère sans “quille”, sans lest, sans dérive ni gouvernail, à faible tirant d’eau, susceptible de naviguer à une ou deux voiles, qui peuvent totaliser cent mètres carrés de surface et dont l’équilibre n’est maintenu que par le poids des équipiers. Vraisemblablement, le véritable héritage des Caraïbes est le gommier, ancêtre de la yole.

Au cours des décennies, la yole n’a pas eu la même utilité, ni servi les mêmes fonctions. À l’origine, la yole ronde est l’outil de travail des pêcheurs. Pendant un certain temps, les marins-pêcheurs se sont organisés entre eux pour disputer des régates. Pour les “békés²²”, ces défis étaient l’occasion d’organiser des paris et de “jouer des fortunes” sur la yole qui représentait leur commune. À partir de 1945, ce sont eux qui ont pris l’initiative d’organiser des défis qui opposaient deux yoles de communes différentes.

Ces défis prenant une ampleur grandissante, les municipalités de la côte Est de l’île (communes du François, Vauclin, Robert et Marin) ont pris en charge, dans le cadre de leurs fêtes patronales, le financement de ces régates. L’émulation sportive grandissante a incité les propriétaires des embarcations (majoritairement des békés) à réfléchir à une organisation structurée de ces manifestations.

²². Colons métropolitains installés en Martinique qui forment aujourd’hui une véritable caste. Les “békés” ont fait fortune grâce à l’exploitation des terres du pays.

La “Société des Yoles et Gommiers de la Martinique” se constitue en 1972, chargée de promouvoir et d’organiser des courses de yoles et de gommiers en Martinique. Mais le besoin croissant des dirigeants et constructeurs d’allier la tradition à la modernité a conduit l’équipe dirigeante à procédé en janvier 1981 à la scission de la Société des Yoles et Gommiers de Martinique en deux associations : le “Club des Gommiers à Voile de Martinique” et la “Société des Yoles Rondes de Martinique” (SYRM). La première édition du Tour de Martinique des Yoles Rondes a vu le jour en 1985.

Le Tour de Martinique des yoles rondes, véritable Tour de France local, est devenu l’événement sportif de l’année. L’épreuve dure une semaine et se décompose en 7 étapes. Les yoles peuvent être équipées de deux voiles totalisant jusqu’à 100 m² de surface et sont susceptibles d’embarquer un nombre d’équipiers variant entre 15 et 18. L’équilibre de l’embarcation n’est maintenu que par le poids des équipiers en appui sur des “bois dressés”.

La manifestation réunit chaque année des milliers de personnes que ce soit sur l’eau ou à terre (une mer couverte de bateaux, avec de nombreux catamarans loués par les entreprises et destinée à la réception des clients privilégiés et fournisseurs, musique et rhum sont les ingrédients obligatoires sur la plage comme sur l’eau !...). Pendant une semaine, la Martinique ne vit plus qu’au rythme des yoles : on ne travaille plus sur l’île et pendant ce temps d’exception et d’effervescence, toute la Martinique – le béké, le nègre, en passant par le mulâtre, du plus jeune au plus vieux – se donne rendez-vous autour de cet événement et laisse à penser que cette parenthèse sociale marque l’abolition des différences socio-raciales. 80 000 spectateurs assistent au départ de l’épreuve, et autant à l’arrivée de la dernière étape. 40 000 personnes se pressent à l’occasion des arrivées des étapes intermédiaires.

La yole est devenue le support de l’identité culturelle et patrimoniale martiniquaise, et le symbole de l’originalité d’une culture qui a su se pérenniser malgré les contraintes imposées par l’histoire. Elle est l’“illusion d’être” d’un peuple en quête d’identité. L’unique activité créée, développée et financée en Martinique, la seule qui n’ait pas été importée du Vieux Continent.

D’autre part, en tant qu’innovation culturelle, la yole facilite la légitimation de la plupart des interdits sociaux. La yole est avant tout une pratique de marins pêcheurs, et cela nous renvoie à la vision paradoxale du pêcheur et de son statut au sein de la société martiniquaise. D’une part, les pêcheurs sont des êtres exceptionnels, de véritables héros, les esclaves “libres” qui jadis ramenaient la nourriture (le poisson) aux autres esclaves en bravant les multiples dangers de la mer. D’un autre côté, le métier de marin pêcheur demeure dénié, considéré toujours comme dangereux, que l’on pratique sans décence vestimentaire et qui implique d’être isolé de tous, aux confins du monde social. En plus d’être “noirs”, les pêcheurs s’expriment la plupart du temps en créole, et ne parlent quasiment pas le français, langue qui symbolise l’ascension sociale. Dans cette société qui privilégie une hiérarchie socio-raciale, les “Noirs” ont tout intérêt à s’exprimer en français s’ils veulent gravir des échelons. Nous touchons ici à un aspect de la société martiniquaise particulièrement ambigu et complexe à décrire. On peut affirmer que cette société, en tant que société colonisée, vit dans une dualité permanente ; elle est paradoxale dans sa construction.

En outre, les pêcheurs martiniquais sont connus comme étant un groupe social extrêmement attaché aux pratiques magiques, qui leur confèrent une efficacité majeure dans leur métier, la pêche. Cette croyance en des forces surnaturelles se traduit dans le domaine sportif, par le recours à des procédés visant soit à protéger le sportif, l’association (ou le canot)

contre d'éventuels maléfices, soit à envoûter ou amoindrir les forces de l'adversaire. Les yoles de régates doivent subir de nombreux rituels (rite du baptême, bains de purification ou lavaj²³, bastonnades destinées à chasser les forces mauvaises²⁴, etc.) afin que la chance soit au rendez-vous, que l'équipage vogue vers la victoire tout en évitant les problèmes qui pourraient avoir pour origine un acte desorcellerie.

La yole est par excellence le lieu du créole, et par conséquent elle a réhabilité l'usage de cette langue : sur une yole on ne s'exprime qu'en créole, langue interdite, langue "sale" à côté du français qui symbolise l'évolution et la réussite sociale. Certains patrons de yoles font valoir le prétexte de la barrière de la langue pour justifier l'absence de femmes au sein de leur équipage : il est inconcevable de s'adresser à une femme en créole ! Ce sport "pied-nus" hérité des pêcheurs qui nécessite force et endurance est par excellence un sport d'hommes. Au début des années 90, certaines femmes (filles de marins pêcheurs) ont pris l'initiative de créer une yole féminine, "*Les femmes à la barre*", qui s'affronte aux autres équipages masculins. La stratégie émancipatrice mise en place par ces femmes constitue un changement radical dans les rapports sociaux, l'asymétrie des statuts liés au sexe s'en est trouvée irrémédiablement bousculée.

□ **La yole ronde : une innovation aux multiples incidences**

Si la yole est à la fois un support d'identité culturelle et patrimoniale, elle est aussi un vecteur d'innovation et de modernisation des rapports sociaux. Le sponsoring est à l'origine tant de l'évolution de la pratique que de l'amélioration des techniques que dans son organisation générale de l'activité. Quel meilleur outil marketing qu'une voilure de 100m² uniquement réservée aux entreprises (d'autant plus que le nom du sponsor est directement associé au nom de l'embarcation) ? Le budget pour la construction d'une yole, son entretien et celui du matériel étant très lourd, ce sont les entreprises privées qui le prennent en charge. Les sponsors donnent leur nom aux canots, inscrit sur la voile, ce qui leur assure une publicité efficace sur les lieux publics.

Ces partenaires privés ont contribué à la transformation même de la pratique de la yole. Une voilure plus grande pour une plus grande visibilité a entraîné une adaptation des embarcations (de 8,50m à 10,50m et pesant jusqu'à 800 kilos...) mais aussi des techniques de course (on est passé de 3-4 équipiers à des équipages de 15 à 18). Les règles relatives à la construction des embarcations évoluent en fonction de l'apparition de nouveaux matériaux (coton, nylon puis kevlar ou encore fibre de carbone...). Quoi qu'il en soit, technologie et publicité ont joué un rôle décisif dans l'évolution de la pratique en confortant et renouvelant en permanence la sponsorisation.

23. Le lavaj sert à désinfecter le canot de toutes ses impuretés et à le protéger de tous les actes malveillants qui auraient pu être commis. Ce nettoyage-désinfection se fait avec une mixture réalisée avec différents produits: crésyl, alcali, éther, térébenthine, essences...

24. Le pêcheur fustige son canot avec des branches d'acacia, de tamarin, de calebasse attachées ensemble afin de chasser tout ce qui est mauvais.

ASSOCIATION	YOLE	SPONSORS	VILLE
Martinique Optika	Martinique	Optika / Staoravie	Robert
Caracoli	Simao	Géant / Orange	
Yole du Boulevard	Rigueur	Ti Soda	
Bwa Viré	Bwa Viré	Tania Chaussures	
Vrel O Vent	Vrel O Vent	Le Colibri Voyageur	
Las Palmas	Le Phénomène	Ville du Robert/M. Bricolage/Big O Phone	
ASCL Pass'Poto	Pass'Poto	Maison Beterbat / Socomi	
La Yole Rosette	L'Arme Fatale	Rosette / France Telecom	François
Chabin'An	Chabin'An	Joseph Cottrel / Leader Price	
Athon	Dernier Jugement	Ho Hio Hen Automobiles / Mirsa	
Fureur de Vaincre	Fureur de Vaincre	AD / Intersport / Will Gad	
La Rose des Ventes	La Rose	Miss Antilles International	
Yoles Net 2000	Net 2000	Brasserie Lorraine	Marin
Les Femmes à la barre	Matébís	Nouvelles Frontières / Visual	Lamentin
Club de voile les Alizés	La Foyalaise	Ville de Fort-de-France	Fort-de-France
BWA Viré	Baie des Mulets	Baie des Mulets	Vauclin
Zizi Tata	Louez l'Eternel	G.F.A. Caraïbes	
Express Club Yole	Express III	Total	Ste Anne
La Yole Trinitéenne	Lanm' Karavel	Générale de Menuiserie/Gpe Antilles Protection	Trinité

Aujourd’hui, une yole coûte approximativement 40 000 euros et une voile 3 000 euros, en sachant que chaque yole possède au moins six jeux de voile. Les équipes les mieux parraînées se permettent le luxe de construire une nouvelle yole chaque année, les précédentes étant abandonnées sur le bord des plages. Des études de densité de bois sont effectuées sur des essences rares venues d’Amérique latine ou d’Europe. Les compétences des charpentiers de marine martiniquais sont sollicitées, parfois remises en cause...

Si les entreprises ont contribué au développement de la yole, les institutions politiques ont également joué un rôle déterminant. Les collectivités locales (municipalités, conseil général, conseil régional) ont également intégré la “ yole ” dans leur stratégie de développement et de rayonnement local. Il s’agit de faire des yoles non seulement le support de l’identité — locale — martiniquaise mais également le principal atout touristique susceptible de faire “ vendre ” la Martinique, destination peu prisée en comparaison avec les îles avoisinantes : des forfaits touristiques sont vendus comprenant voyage, hôtel et réservation de catamaran pour suivre le Tour. On se rend compte que la yole est aussi un support de l’innovation dans les domaines de l’action collective et de la vie économique.

Si le Tour des yoles de Martinique est aujourd’hui perçu comme un excellent “ label touristique ” c’est aussi qu’il fait l’objet d’une intense couverture médiatique , et ce pendant près d’un mois, financé en grande partie les collectivités : 3 heures de direct quotidien (télévisions et radios), magazine spécial de 26 minutes tous les soirs, édition spéciale France-Antilles, pages spéciales consacrées au Tour des yoles, diffusion de l’événement sur Internet, etc.

Les municipalités sont le principal “ investisseur ” à hauteur de 116 000 euros. Cette forte augmentation traduit la concurrence accrue entre les villes due au changement de politique de la SYRM qui a lancé un appel d’offres aux municipalités afin de faire monter les enchères. Ainsi pour accueillir le Tour de Martinique, une ville doit verser une somme qui

varie entre 8 000 et 75 000 euros, seuls quelques membres de la SYRM ont connaissance des raisons des variations de tarifs d'une ville à l'autre... À la fois facteur de développement économique, social et marqueur identitaire, le Tour des yoles est devenu une priorité pour les municipalités. La yole est un élément distinctif privilégié. Elle est productrice de notoriété et de visibilité externe mais aussi valorisation interne de la politique locale et de son représentant. Par conséquent, année après année, l'apport des collectivités territoriales ne cesse d'augmenter.

Aujourd'hui, la yole n'est plus exactement ni une pratique traditionnelle, ni une pratique sportive exclusive, mais constitue une innovation culturelle (par inversion " sportive " de l'échelle du prestige social), résultant d'un processus de modernisation. L'étude de cette pratique permet d'éclairer la dynamique de l'innovation, d'en saisir la complexité et confirme l'intérêt de l'aborder comme un processus d'intégration complexe. La yole est une innovation dans sa logique spatiale d'expression : une innovation de périphérie pénétrée par les usages de l'économie marchande, puis bénéficiant du soutien des collectivités territoriales qui ont amplifié l'innovation technologique et sportive. Ce déplacement des enjeux a-t-il affaibli le registre initial de l'innovation culturelle ? Ce n'est pas certain. À l'évidence, cette mise en scène symbolique d'une pratique traditionnelle introduit des ressources ou des procédés qui sont ceux de la modernité. C'est en ce sens que l'on peut parler d'une configuration systémique de l'innovation sociale, produite par une activité " sportive " originale, et d'effets de système permettant d'articuler de façon dynamique des composantes culturelles, sociales, économiques et politiques.

•••

Contribution : DDJS de la Guyane

80% des habitants de la Guyane résident sur le littoral ; mais c'est au bord des rivières, là où l'eau et la lumière tranchent avec la densité de la forêt amazonienne, que vivent les Amérindiens et les descendants des «noirs marrons» qui ont fui l'esclavage.

Depuis toujours, les déplacements s'effectuent sur des pirogues que les femmes, notamment, utilisent pour se rendre sur les terres qu'elles cultivent.

La DDJS, en liaison avec le comité départemental du sport universitaire et la ligue de canoë kayak, a souhaité, depuis 3 ans, organiser des courses de pirogues traditionnelles pour répondre à un triple objectif.

- Tout d'abord, favoriser la promotion d'une activité traditionnelle au bénéfice principal des populations isolées et peu concernées par les sports modernes.
- Ensuite, faire en sorte que les habitants du littoral aillent à la rencontre des Guyanais de l'intérieur et s'intéressent à leur mode de vie et à leurs pratiques.
- Enfin, dans la mesure où ce sont les femmes qui peuvent être considérées comme les plus expérimentées, il était intéressant de faire de la renaissance de cette activité, un instrument au service de la promotion du sport féminin.

Les résultats sont probants, tant sur le plan sportif que sur celui de la connaissance réciproque. C'est une équipe de GRAND-SANTI, commune des rives du Maroni qui a remporté le titre de champion de Guyane de pirogue ces deux dernières années et qui représentera notre région aux prochains championnats de France, grâce aux subventions de la DDJS, mais aussi grâce à la générosité des participants du deuxième trophée des administrations qui ont saisi cette occasion pour faire preuve d'une remarquable solidarité.

Dans le cadre du trophée des administrations, le règlement imposait une présence féminine sur chaque embarcation et un prix féminin a été attribué à l'équipe la plus féminine.

Ce qui a été fait sur le Maroni, concerne maintenant l'OYAPOCK, avec la création d'un club dans le village de CAMOPI.

EN GUISE DE CONCLUSION

Pour tenter de **conclure** sur cette thématique « Sport et innovations sociales », au terme d'un recueil significatif d'expériences, il apparaît clairement que le sport est plus que jamais un foyer fécond d'innovations. Toutes les formes d'expression du sport, de l'association de proximité au plus haut niveau de la compétition sportive, de la réalité sociale ou culturelle du sport jusqu'aux questions plus spécifique de santé, de traitement du handicap, par exemple, l'innovation est au rendez-vous. Elle témoigne de l'inventivité des acteurs individuels et/ou institutionnels impliqués dans le phénomène sportif, avec des ouvertures internationales significatives (l'Europe, les relations Nord/Sud...).

On peut légitimement se demander si le sport n'est pas obligé d'innover en permanence pour s'imposer en tant que tel auprès des autres acteurs économiques et sociaux. En retour, les acteurs politiques (les collectivités territoriales, l'Etat, leurs administrations) et les partenariats économiques, technologiques renforcent cette dynamique.

Appréhendé sous l'angle de l'innovation, le sport s'impose comme une composante importante des grands enjeux de société : l'éducation pour tous, la solidarité, l'emploi, les progrès scientifiques et technologiques, la santé, l'environnement.

Plus préoccupés du progrès technique que de l'ensemble des occasions de développement supposant des connexions entre différents plans, certains économistes contemporains retiennent rarement une conception élargie et interactive de l'innovation sociale articulant différents éléments : fabrication d'un bien nouveau (matériel ou immatériel), réalisation d'une nouvelle organisation, transfert de technologies, économie des relations humaines, médiations politiques, entre autres.

Dans le cas du sport, la diversification des processus d'innovation est, à moyen terme, une possibilité de combattre bien des inégalités sociales. Le ministère accomplit un réel effort d'encouragement dans ce domaine. Son rôle est de faciliter l'implication active des acteurs du sport, face à des intérêts économiques trop présents et trop pressants tendant à privilégier la seule logique de consommation. La politique contractuelle qui se développe dans le cadre de la décentralisation fait des collectivités territoriales à la fois des relais et des médiations indispensables à la pérennisation de la fonction d'innovation propre au sport.

CONCLUSION GENERALE

LES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Les propositions qui suivent, reflètent le travail et les avis des différentes commissions et comités du CNAPS. Elles s'orientent autour de deux axes principaux :

- Comment tirer le meilleur profit des propositions innovantes contenues dans le projet Paris 2012 ?
- Quels axes de travail suggèrent aujourd’hui les comités et commissions du CNAPS en faveur de l’innovation dans le sport ?

Tirer le meilleur profit du projet JO Paris 2012

Au cours de l’exposé du rapport, il a été rappelé, que dans le but de mener un projet pérenne, de nombreuses innovations avaient été proposées dans des domaines d’intérêt général : l’environnement, l’accessibilité, la santé, la recherche, la valorisation des relations Nord-Sud, la formation des athlètes de haut niveau et le sport pour tous.

Le groupe de rédaction pose une problématique : ne serait-il pas fécond d’utiliser les concepts développés, qu’ils servent le sport de haut niveau ou le sport pour tous, en les territorialisant et en les accrochant à la logique des pôles de compétitivité, de manière à mobiliser, autour de ces idées, des régions qui ont fait un gros effort pour imaginer leur rayonnement demain ? Le sport est un facteur d’attractivité très important. Il peut bénéficier d’une dynamique locale, comme il peut participer à une dynamique locale. L’organisation de compétitions internationales en France peut aussi se cartographier à partir de cette nouvelle lecture. Le travail qui a été fait pour les JO facilite grandement, maintenant, des ingénieries plus locales.

En matière internationale, le projet culturel prévu par les JO intégrait une idée très originale : favoriser les sports traditionnels dans les pays du Sud ainsi que leurs compétitions, car beaucoup d’athlètes et de pays ne peuvent ni participer aux JO, ni les accueillir. A travers (ou en complément) des compétitions régionales, comme les Jeux Méditerranéens, ou plus internationales, comme les Jeux de la Francophonie, ne serait-il pas possible de donner vie à une pareille idée ?

En tout état de cause, le CNAPS propose qu’une réflexion soit menée avec le ministère et

le mouvement sportif afin de tirer le meilleur profit d'un énorme travail qui a été organisé avec une solidarité exemplaire.

L'innovation en perspective vue par les commissions et les comités du CNAPS

1. LA COMMISSION DE SUIVI DE L'OBSERVATOIRE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES, DES PRATIQUES SPORTIVES ET DES MÉTIERS DU SPORT -

Améliorer la mixité dans les organisations sportives et dans les pratiques sportives

Il s'agit de renforcer le sport féminin et la responsabilité des femmes dans le mouvement sportif. En ce sens, les logiques proposées par le rapport Deydier, ainsi que les activités menées par les fédérations de sports pour tous (exemple, FFEPMM) doivent être absolument encouragées.

Afin de permettre aux femmes de s'affirmer de façon durable au sein du monde sportif et permettre enfin, leur accès aux responsabilités et aux instances dirigeantes, il convient de mettre en convergence les actions prioritaires de l'Etat dans ce domaine et les initiatives locales.

Créer des métiers de service au service du sport

La création de métiers de proximité à travers le sport et dans une approche d'économie sociale, en faveur de l'emploi et de l'intégration, peut s'appuyer sur des expériences originales, comme celles de Nantes (on trouvera, en annexe, une documentation relative au séminaire réalisé récemment).

Organiser au sein du Mouvement sportif, un nouveau dialogue social en faveur des bénévoles et du sport professionnel

Cette idée se rattache à une démarche générale dont on sent la nécessité en faveur de la professionnalisation. Elle a déjà été partiellement analysée à travers le rapport du CNAPS sur les formations.

L'entrée en vigueur prochainement de la convention collective nationale du sport devrait favoriser l'équilibre entre l'économie sociale à laquelle restent attachées les fédérations et l'économie de marché autour de laquelle se construit le sport professionnel.

Il importe donc aux fédérations de réfléchir à la formation des bénévoles afin de mieux se situer dans ce nouveau paysage et d'organiser leur représentativité dans le dialogue social.

La valorisation du sport et des activités physiques et sportives dans le cadre de l'entreprise doit être réaffirmée : comme qualité de vie liée au travail, en liaison avec le droit à l'emploi en amont, au niveau de la formation professionnelle.

Enfin, il est nécessaire d'appréhender dans toutes ses dimensions la professionnalisation du sport. Par ses enjeux économiques et ses effets sur l'emploi qu'elle génère, celle-ci impose une veille permanente tant sont importantes les innovations la concernant. En effet, cette professionnalisation obéit à des ressorts complexes et fragiles d'un secteur qui diversifie selon ses besoins, les métiers sportifs tout en élargissant constamment ses frontières.

La grande dispersion des acteurs (public, privé, local, national, mondial) nécessite un travail d'investigation et l'ouverture d'un champ de recherche spécifique.

A tout le moins, il est souhaitable d'accentuer le soutien aux initiatives des organisations non gouvernementales (ONG) qui souhaitent rendre le sport et parfois les pratiques culturelles accessibles à tous, tout en favorisant le développement économique local par le sport.

Suivre et apprécier les évolutions des pratiques dites «libres»

Enfin, il apparaît que de nombreuses pratiques se déroulent en dehors des clubs et en dehors des propositions publiques. Il est important d'en prendre la mesure et d'en tenir compte pour améliorer les propositions publiques. Par ailleurs, les questions de santé, de sécurité et les besoins d'animation ou d'équipements sont des préoccupations des collectivités. Leurs décideurs ont besoin d'avoir des repères sur de pareils sujets.

Encourager les échanges entre personnes souffrant d'un handicap et les autres sportifs

La mixité des publics valide et handicapé dans des opérations de découverte d'activités physiques et sportives, quand elle est recherchée, produit d'excellents résultats humains.

Les expériences en ce domaine doivent être promues et encouragées.

Décloisonner les accès interministériels au sport

Les activités physiques adaptées constituent une réponse pertinente pour répondre aux demandes croissantes des différentes populations de la société (personnes handicapées ou ayant des difficultés physiques temporaires, sédentaires).

Un travail interministériel d'accompagnement est indispensable pour répondre dans sa globalité aux problématiques de la Cité (transport, sport, famille, santé, éducation, travail, temps libre).

Les services hospitaliers, l'Université, les pouvoirs et les clubs peuvent combiner leurs efforts pour personnaliser l'offre sportive.

La valorisation du sport et des activités physiques et sportives dans le cadre de l'entreprise doit être réaffirmée : comme qualité de vie liée au travail, en liaison avec le droit à l'emploi en amont, au niveau de la formation professionnelle.

Les traditions sportives locales peuvent être un vecteur d'innovation

Les traditions locales font émerger, au plan régional, des activités physiques et sportives qui contribuent à l'intégration des sociétés locales.

Il importe de les développer et de les maintenir pour que le sport puisse aller à la rencon-

tre de populations isolées et de publics parfois délaissés, en particulier celui des femmes.

2. LA COMMISSION D'EXAMEN DES RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX RELATIFS AUX NORMES DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Par suite d'un avis du Conseil d'Etat et d'un rapport parlementaire, cette commission se voit promue, par le ministère, à un rôle arbitral et de concertation entre les élus et les fédérations sportives. Cette innovation est d'importance.

Cela ne l'empêchera pas cependant de continuer à opérer sur de nombreux autres sujets. Les propositions de ses membres portent sur les points suivants :

- Mieux apprécier les équipements aux évolutions de la démographie et de la mobilité de la population. De nombreuses études permettent de suivre les mouvements de la population française et de nombreux systèmes d'informations géographiques sont en mesure d'assister les décideurs, tant pour créer que pour gérer les équipements.
- S'attacher à la question de la sécurité des équipements.
- Tenir compte de certaines mutualisations d'équipement proposées par les syndicats pour lier le sport en entreprise avec son environnement. Des exemples précis sont donnés dans le rapport.
- Accorder une grande place aux équipements dits de nature qui correspondent à des pratiques familiales qui se développent avec une grande rapidité sur tout le territoire. Cette préoccupation rejoint le travail du CNESI, cité ci-dessous.

3. LE COMITÉ NATIONAL DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE EN ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

Les propositions principales de ce comité tiennent compte de sa composition et des activités qu'elle a menées en France et en Europe en constituant sur des sujets précis des rencontres de chercheurs :

- En France, dans le cadre de l'agence nationale pour la recherche, dégager une action spécifique tant pour le sport de haut niveau, que pour le sport de masse. Avec l'aide de moyens appropriés, cette action pourrait utiliser le dynamisme des pôles de compétitivité. En matière de sport pour tous, elle concerterait principalement le domaine de la santé, pour lutter contre la sédentarité de la population et l'obésité des jeunes. D'autre part, elle s'intéresserait aux logiques d'accessibilité et aux recherches particulières concernant le handicap.
- S'appuyer davantage sur les grands organismes existants, comme le CNRS, qui ont une relation privilégiée avec de nombreux laboratoires et chercher à intéresser davantage les universités à la recherche dans le domaine du sport.
- Les deux séminaires de Paris et de Bruxelles ayant constitué un succès, poursuivre, avec les partenaires européens et notamment avec la Commission Européenne, la mise en place de réseaux susceptibles d'apporter des propositions nouvelles dans le domaine de la santé et de l'éducation par le sport.
- Organiser d'autres rencontres européennes en étant conscients que la recherche comme l'éducation ou la santé, sont créatrices de contenus pour l'Europe du sport.
- Le CNAPS a pu se procurer la liste définitive des projets retenus et subventionnés

dans le cadre de l'Année européenne de l'éducation par le sport et la tient à la disposition de ses membres.

4. LE COMITÉ NATIONAL DES ESPACES, SITES ET ITINÉRAIRES RELATIFS AUX SPORTS DE NATURE

Cette commission a été à l'origine d'une profonde innovation : à travers la création des comités départementaux des espaces, sites et itinéraires, elle a conduit à un rapprochement fructueux entre le sport, le tourisme et l'environnement. Le texte de loi qui est sorti, sur la base des expérimentations accomplies, a eu pour effet de permettre, d'ores et déjà, la couverture du tiers du territoire en quelques mois.

Il s'agit maintenant de suivre la mise en application dans toute la France, avec l'aide du CREPS de Vallon-Pont d'Arc celle du CNAPS, d'imaginer la connexion des départements entre eux dans des logiques régionales ou interrégionales, d'appuyer par une information culturelle plus large les initiatives dont le résultat est de valoriser des territoires déjà reconnus pour leur environnement ou des territoires qui cherchent, en mettant en avant le sport et l'environnement, à être mieux connus et plus appréciés. L'enjeu est de taille. Il s'agit de la reconquête par les Français de leur propre pays, dont le paradoxe veut qu'il soit d'abord visité par les étrangers.

Une initiative est à souligner : celle de la réunion des Salines Royales d'Arc-en-Senans où les départements rivalisaient d'imagination pour guider, et par l'information géographique, et par des « baladeurs » à disposition des publics itinérants, des sportifs dans des sites choisis pour leur accessibilité, leur beauté naturelle, et les richesses culturelles, patrimoniales ou écologiques que leurs chemins portaient.

Cette réunion n'a d'équivalent qu'en Allemagne (un salon international) et elle mériterait d'être renouvelée et élargie à l'échelle européenne.

LISTE DES PRINCIPAUX SIGLES UTILISES

ANS	Assises nationales du sport
APA	Activités physiques adaptées
APIA	Association paritaire inter-artisanale départementale
APS	Activités physiques et sportives
BAPAAT	Brevet d'animateur des activités physiques pour tous
BPJEPS	Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
CALC'R	Carrefour Animation Loisir Culture Rural
CE	Comité d'entreprise
CCN Sport	Convention collective nationale du sport
CDD	Contrat à durée déterminée
CDESI	Commission départementale des espaces, sites et itinéraires
CDOS	Comité départemental olympique et sportif
CIJF	Comité international des Jeux de la Francophonie
CNEA	Conseil national des employeurs associatifs
CNOSF	Comité national olympique et sportif français
COSMOS	Conseil social du mouvement sportif
CQP	Certificat de qualification professionnelle
CPC	Commission professionnelle consultative
CPNEF	Commission paritaire nationale de formation et de l'emploi sportif
CRIB	Centres de ressources et d'information des bénévoles
CROS	Comité régional olympique et sportif
CTS	Conseiller technique sportif
DDJS	Direction départementale de la jeunesse et des sports

DIREN	Direction régionale de l'environnement
DRJS	Direction régionale de la jeunesse et des sports
EN	Entraîneur national
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
FFEPMM	Fédération française pour l'entraînement physique dans le monde moderne
FNASS	Fédération nationale des syndicats sportifs
LUC	Lille Université Club
MJSVA	Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONMAS	Observatoire national des métiers de l'animation et du sport
PASED	Projet d'action stratégique de l'Etat en département
PASER	Projet d'action stratégique de l'Etat en région
PDESI	Plan départemental des espaces, sites et itinéraires
PRN	Pôle Ressources national
UNCU	Union nationale des clubs universitaires
VAE	Validation des acquis de l'expérience

REMERCIEMENTS

Le CNAPS remercie tout particulièrement le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative (Service de la Communication) et les Fédérations françaises qui ont tenu gracieusement à notre disposition des clichés permettant l'illustration du présent rapport.

• **CREDITS PHOTO**

- [Fédération française de danse](#) : FFDANSE –Hervé Milliard
- [Fédération française de pelote basque](#) : Philippe SEGUINARD
- [Ministère de la Jeunesse, des sports et de la Vie associative](#) : Hervé HAMON

• **LES RAPPORTS DU CNAPS DEJA PUBLIES**

- Rapport d'activités couvrant la période du 13 juin 2001 au 31 mai 2002 remis au ministre des Sports le 11 juin 2002
- **«Les sports de nature pour un développement durable»**, rapport du CNESI remis au ministre des Sports le 3 avril 2003
- **«Modernisation des méthodes et des dimensions sociales du sport»** couvrant la période du 1^{er} juin 2002 au 31 mai 2003, remis au ministre des Sports le 21 août 2003
- **«Décentraliser, moderniser, professionnaliser les formations liées à l'emploi sportif»** couvrant la période du 1^{er} juin 2003 au 31 mai 2004 remis au ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative en août 2004

Ces rapports sont consultables sur le site du ministère www.jeunesse-sports.gouv.fr ou sur celui de la Documentation française www.ladocumentationfrancaise.fr

2004



Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative
Conseil national des activités physiques et sportives (CNAPS)
95, avenue de France • 75013 PARIS
Tél.: 01 40 45 93 17 - Fax 01 40 45 93 19
Email : cnapsc@jeunesse-sports.gouv.fr